

Programme de

S NSIBILISATION

15 ans de sensibilisation aux travaux du TPIY



UNITED NATIONS - NATIONS UNIES
International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia
Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie

Programme de

S NSIBILISATION

15 ans de sensibilisation aux travaux du TPIY



UNITED NATIONS - NATIONS UNIES
International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia
Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie



Publication du Programme de sensibilisation (Greffe du TPIY)

Sous la direction de : Giorgia Tortora

Gestion rédactionnelle : Rada Pejić-Sremac

Rédacteurs : Joanna Ellis Adwan et Nenad Golčevski

Gestion rédactionnelle

(Bureau du Procureur) : Kevin Hughes et Ljiljana Vodenski-Piteša

Graphisme : Leslie Hondebrink-Hermer

Photographies : Programme de sensibilisation du TPIY, Leslie Hondebrink-Hermer et Zoran Lešić

Avec la contribution de : Almir Alić, Ernesa Ademagić, Giulia Chiara, Steve Coulson, Petar Dubljević, Helena Eggleston, Amy Eussen, Petar Finci, Goran Georgijev, Amanda Molesworth, Thomas Rivière, Ana Cristina Rodríguez Pineda, Catina Tanner, Isabella Tan Hui Huang

Tirage : 200 exemplaires

Imprimé aux Pays-Bas (2016)



Le Programme de sensibilisation du TPIY bénéficie du généreux soutien de l'Union européenne.



Cette publication utilise des codes QR (codes de réponse rapide) pour compléter la lecture.

Ils vous conduiront à la page Internet associée à votre article.

Une application Smart Phone adaptée est nécessaire pour lire les codes QR.

Table des matières

1	Avant-propos du Président Carmel Agius
2	Remarques préliminaires du Juge Gabrielle Kirk McDonald
4	Avant-propos du Procureur Serge Brammertz
5	Avant-propos du Greffier John Hocking
7	Déclaration du donateur
9	Projet éducatif pour la jeunesse
19	Sensibilisation de la population
29	Renforcement des capacités judiciaires
37	Sensibilisation des médias
47	Sensibilisation sur Internet
53	Production de documentaires
59	Le Bureau du Procureur et le Programme de sensibilisation
81	Aller de l'avant
85	Annexes

Avant-propos

du Président Carmel Agius





Le Juge **Carmel Agius** siège au TPIY depuis novembre 2001.

Avant sa nomination au poste de Président en novembre 2015, il était le Vice-Président du Tribunal depuis novembre 2011.

Depuis qu'il est au Tribunal, le Juge Agius a siégé dans de nombreuses affaires en première instance et en appel portées devant le TPIY ou le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), ou les a présidées. Depuis 2011, il est également juge du Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux (MTPI).



En tant que dernier Président du TPIY, j'aurai l'honneur de diriger l'institution jusqu'à sa fermeture en 2017. Cette mission s'accompagne de nombreuses responsabilités, notamment celle de consolider l'image du Tribunal et l'influence de ses travaux, afin de renforcer et de pérenniser son héritage. À cette fin, il est essentiel qu'au cours de ses deux dernières années d'existence, le Tribunal demeure résolu à renforcer la paix et la sécurité dans les pays de l'ex-Yougoslavie, mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes internationaux et empêcher que de tels crimes ne se reproduisent dans la région. Personnellement, j'entends soutenir la réalisation de ces objectifs jusqu'à la fin de mon mandat et avec détermination, à l'image de mon engagement de longue date en faveur de la justice pénale internationale.

La création du Tribunal en 1993 a marqué une volonté nouvelle de la communauté internationale de poursuivre en justice les auteurs de crimes de guerre et de violations graves des droits de l'homme. La contribution

du Tribunal à la jurisprudence dans le domaine du droit pénal international depuis cette date sera considérée comme l'une de ses réalisations majeures. En outre, le Tribunal a joué un rôle-clé, et continue de le faire, tant par sa contribution à l'établissement de normes mondiales en matière de droit pénal international et de justice pénale internationale que par son soutien à l'état de droit à l'échelon national. À cet égard, il est indispensable pour que la mission du Tribunal soit couronnée de succès, que la communauté internationale dans son ensemble et les pays de l'ex-Yougoslavie en particulier comprennent le sens de ses travaux.

Le Programme de sensibilisation contribue de manière capitale à la réalisation de cette mission. Au cœur même des relations que le TPIY entretient avec les pays de l'ex-Yougoslavie, il permet à celui-ci de travailler avec les communautés de la région et de présenter ses réalisations. En s'adressant directement aux habitants de la région par l'intermédiaire de ses nombreux projets et activités, le Programme

rend les procès en première instance et en appel ainsi que les jugements du Tribunal facilement accessibles à tous les groupes de la population. Ainsi, bien que le Tribunal soit situé loin des lieux où les atrocités ont été commises et qu'il travaille dans des langues et avec des règles de procédure étrangères aux pays de l'ex-Yougoslavie, le Programme de sensibilisation a permis aux populations de la région de voir que la justice est effectivement rendue à La Haye. À cet égard, il est fondamental que le Tribunal, par l'intermédiaire de son programme de sensibilisation, continue à faire connaître ses décisions et expliquer l'importance de son travail aux habitants de l'ex-Yougoslavie, pendant la dernière phase de son existence.

Je suis particulièrement fier de cette publication qui met en valeur le travail précieux que le Programme de sensibilisation a accompli au cours des 15 dernières années et lui rend hommage. Cette brochure montre de quelle façon, chaque année, des milliers de personnes de l'ex-Yougoslavie ont un contact avec le Tribunal en participant à de nombreuses activités organisées

par le Programme de sensibilisation, notamment des projets destinés aux communautés de la région et aux médias locaux, des projets pour les jeunes comme des visites dans les écoles, des activités de renforcement des capacités des institutions judiciaires nationales, des visites organisées au TPIY mais également moyennant la production de divers documentaires et pages Internet interactives et la représentation du Tribunal dans les réseaux sociaux. Ces activités illustrent de manière concrète les efforts que le Tribunal déploie pour faire connaître ses travaux et ses réalisations dans la région, avec pour objectif ultime d'assurer la pérennité de son héritage. J'ai bon espoir que, grâce aux efforts continus que le Programme de sensibilisation réalisera au cours des deux dernières années du Tribunal, cet objectif sera atteint.

Remarques préliminaires

du Juge Gabrielle Kirk McDonald



Quelques mois après mon élection à la présidence du Tribunal, en novembre 1997, des journalistes de retour de la région de Prijedor m'ont rapporté que bon nombre de personnes n'accordaient aucun crédit aux conclusions rendues par le Tribunal dans le jugement Tadić à propos des crimes atroces perpétrés contre les personnes retenues de force dans les camps d'Omarska, de Keraterm et de Trnopolje en ex-Yougoslavie. Les personnes interrogées pensaient qu'il s'agissait plutôt de « centres de rassemblement » dans lesquels étaient hébergées, à leur demande et de manière temporaire, des personnes qui attendaient de pouvoir quitter la région de leur plein gré. En réalité, les juges n'ont entendu aucun témoin dire qu'il se trouvait là volontairement. J'ai présidé la Chambre de première instance devant laquelle s'est tenu le premier procès du TPIY. Pendant 79 jours, sur une période de six mois, les Juges Ninian Stephen, Lal Vohrah et moi-même avons entendu 125 témoins à charge et à décharge dont les dépositions sont consignées dans

quelque 7 000 pages de comptes rendus d'audience assorties de 472 pièces à conviction. Ce que les témoins qui se sont succédé à la barre ont décrit c'est une campagne de terreur menée contre les détenus de ces camps, lesquels étaient soumis à des conditions de vie inhumaines, souvent frappés, violés et tués.

J'ai eu alors le sentiment que tous nos efforts, ainsi que ceux du personnel d'appui judiciaire — les interprètes, les assistants, les gardes, les techniciens audiovisuels — n'avaient servi à rien. Mais surtout, j'ai eu peur d'avoir trahi la confiance de ceux qui, dans la région, avaient pris un risque pour leur vie et celle de leurs familles en acceptant de témoigner dans un procès qui serait retransmis dans leur pays. J'ai réalisé, à ce moment-là, que le Tribunal devait s'efforcer de dissiper les idées reçues, les rumeurs et les malentendus qui circulaient à son sujet et à propos de ses activités, et qu'il ne suffisait pas de rendre la justice à La Haye et d'espérer que la vérité et la justice rejailliraient, comme par enchantement, sur les

personnes pour lesquelles, en fin de compte, il avait été créé.

J'étais fermement convaincue que le Tribunal n'était pas une construction abstraite conçue pour les spécialistes du droit mais plutôt un instrument concret destiné à rendre justice aux victimes, en obtenant la reconnaissance des responsabilités des accusés au terme de procès équitables, seule garantie pour mettre un terme au cycle de l'impunité qui suscitait méfiance et représailles.

À ses débuts, le Tribunal a dû affronter de nombreuses difficultés. Créé alors que le conflit était en cours, il se trouvait à des centaines de kilomètres des lieux où les crimes avaient été commis. Il était régi par un système juridique très différent de celui en vigueur dans les pays de l'ex-Yougoslavie et la plupart du personnel, à l'exception des interprètes, n'était pas originaire de la région. Mais, le véritable défi tenait aux malentendus et aux contrevérités qui circulaient à propos du Tribunal.

Compte tenu de la situation, il était essentiel que le Tribunal s'emploie activement à faire entendre sa voix auprès des populations de la région et à faire connaître la vérité sur son travail. C'est dans ce contexte que le Tribunal a organisé à La Haye, du 14 au 17 octobre 1998, le premier colloque du Programme de sensibilisation. La Coalition pour la justice internationale a accepté de participer à l'organisation de ce colloque qui a été financé par l'USIP (United States Institute of Peace). Un groupe composé de 14 personnalités (juges, procureurs et avocats de la Défense) originaires des pays d'ex-Yougoslavie a assisté aux procès et rencontré de hauts responsables des trois organes du Tribunal, à savoir, les Chambres (le Président et les juges), le Bureau du Procureur (y compris la Section des enquêtes) et le Greffe (dont la Section de protection des victimes et des témoins et le bureau de presse). Nous avons également eu la chance de pouvoir compter sur la présence de M. Ian Martin, Haut Représentant adjoint pour les droits de l'homme au sein du



M^{me} le Juge **Gabrielle Kirk McDonald** (États-Unis d'Amérique) a été l'un des 11 premiers juges élus en 1993 pour siéger au TPIY et elle a présidé le premier procès du Tribunal dans l'affaire *Tadić*.

En novembre 1997, elle a été élue Présidente du TPIY, fonction qu'elle a exercée jusqu'à son départ du Tribunal en 1999.

Pendant sa présidence, elle s'est employée à mieux faire connaître le TPIY, en particulier dans les pays de l'ex-Yougoslavie, en mettant en place le Programme de sensibilisation du Tribunal.

Bureau du Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Ces juristes d'une grande expérience venaient d'horizons divers et avaient des convictions politiques très différentes : certains étaient déjà acquis à la cause du Tribunal tandis que d'autres étaient, pour le moins, sceptiques quant à son utilité.

Nous comptons sur cette expérience directe pour dissiper certaines idées reçues, certaines rumeurs et certains malentendus à propos du Tribunal. Le colloque a été un succès et par la suite, de leur propre initiative, plusieurs participants ont fait des propositions en vue de favoriser la communication et la bonne compréhension.

En novembre 1998, j'ai envoyé un représentant du bureau de presse, M. Jim Landale, et un de mes collaborateurs, M. Jonathan Cina, en Bosnie-Herzégovine et en Croatie pour qu'ils y rencontrent des représentants d'organisation locales et internationales, gouvernementales ou non, des avocats, des juges et des défenseurs des droits

de l'homme et qu'ils écoutent ce que ces personnes avaient à dire sur les mesures que le Tribunal pourrait ou devrait prendre pour améliorer son image. Ils ont réalisé plus d'une centaine d'entretiens avec des représentants de différentes professions, aussi bien en Croatie que dans les deux entités de la Bosnie-Herzégovine. Le résultat de ces entretiens était extrêmement intéressant.

Nombre de personnes ont dit que la perception du Tribunal s'était améliorée depuis sa création en 1993 et qu'il était maintenant accepté comme une réalité même s'il restait entouré d'une part d'ombre. Le Tribunal était perçu comme un endroit anonyme, lointain et inaccessible, trop spécialisé et formaliste. Beaucoup de personnes estimaient que le Tribunal influençait leur vie sans qu'elles aient leur mot à dire. Cela dit, elles étaient également nombreuses à souhaiter mieux connaître le Tribunal par le biais de sa jurisprudence et par un contact direct avec des représentants basés dans la région. Toutes les

organisations internationales consultées s'accordaient à dire qu'il était essentiel que le Tribunal dispose immédiatement d'une représentation dans les pays de la région.

Nous étions convaincus que le TPIY ne pourrait accomplir la tâche qui lui avait été confiée par les Nations Unies, à savoir contribuer au rétablissement de la paix internationale et de la sécurité, que si les populations de la région parvenaient à connaître et à apprécier le Tribunal et son travail et si elles reconnaissaient qu'il agissait de manière juste et équitable. C'est pourquoi nous estimions que le Programme de sensibilisation était déterminant. Il devait servir de lien entre les pays de la région et le Tribunal, éloigné tant du point de vue géographique que structurel. Les représentants du Programme de sensibilisation auraient pour rôle d'expliquer les procès et de diffuser des exemplaires des jugements dans les langues de la région. Des conférences devraient continuer à être organisées aussi bien à La Haye que dans la

région, afin de faire se rencontrer les représentants des différents secteurs de la communauté et ceux du Tribunal.

Avant mon départ du Tribunal en novembre 1999, il a été possible de recruter un coordinateur en la personne de M. Liam McDowall, et d'établir ainsi la mise en œuvre du Programme de sensibilisation.

Le Programme de sensibilisation s'est développé bien au-delà de tout ce que j'aurais pu imaginer. Il est maintenant intrinsèquement lié aux pays de l'ex-Yougoslavie aussi bien qu'il est un instrument permettant de contribuer à la justice. Tout à fait novateur à sa création, le Programme de sensibilisation a depuis servi de modèle à des programmes similaires dans toutes les juridictions pénales internationales et notamment à la Cour pénale internationale.

Avant-propos

du Procureur Serge Brammertz



Serge Brammertz est le Procureur du TPIY depuis janvier 2008. De janvier 2006 à décembre 2007, il a travaillé à la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU créée à la suite de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais, Rafik Hariri. Auparavant, en septembre 2003, il avait été nommé procureur adjoint à la Cour pénale internationale, où il a ouvert les premières enquêtes menées en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Darfour. Avant d'occuper ces fonctions dans des instances internationales, Serge Brammertz a occupé les fonctions de procureur fédéral du Royaume de Belgique.



Le Bureau du Procureur du TPIY est heureux de contribuer à cette publication consacrée au quinzième anniversaire du Programme de sensibilisation du TPIY.

Elle nous donne l'occasion de rendre hommage au discernement de la Présidente Gabrielle Kirk McDonald, sous la conduite de laquelle il a été possible de créer le Programme de sensibilisation. Le droit pénal a toujours eu pour principe fondamental qu'un jugement doit se suffire à lui-même. Il est communément admis que l'intérêt du public pour les affaires de justice risque de compromettre l'indépendance et l'impartialité des instances judiciaires. Toutefois, le Tribunal n'est pas une instance judiciaire ordinaire et il n'est pas confronté à des circonstances ordinaires. Le Tribunal, qui poursuit les auteurs de massacres commis dans des conflits religieux et ethniques, a dû adapter un autre principe fondamental du droit, celui de rendre justice au vu et au su de tous. Comme l'a remarqué avec perspicacité le Juge McDonald en 1998 : « *Si nos*

travaux ne sont pas pertinents pour les personnes touchées par le conflit, l'importante jurisprudence du Tribunal en droit substantiel n'aura guère de retentissement pratique sur le processus de paix. Nos décisions et nos conclusions doivent être connues et comprises par les populations de la région, et pas seulement au sein des milieux universitaires spécialisés dans le droit international. »

Le Bureau du Procureur a fermement appuyé la création d'un Programme de sensibilisation parce que nous étions sur le terrain, dans les pays de l'ex-Yougoslavie, depuis 1994, et que nous avons constaté par nous-mêmes le décalage existant entre La Haye et les pays de la région. Malentendus et soupçons constituaient la norme. Bien sûr, l'opinion publique était modelée par de puissants intérêts, mais les informations factuelles au sujet du Tribunal n'étaient tout simplement pas disponibles. Le Bureau du Procureur a eu la conviction que le Tribunal ne pourrait mener à bien sa mission que s'il entreprenait de sensibiliser le public

à son activité. Il lui fallait expliquer son travail et ses réalisations avec des mots que tous pourraient reconnaître et comprendre.

C'est pourquoi, outre les activités qu'il mène lui-même en terme de sensibilisation, le Bureau du Procureur est fier d'avoir contribué aux travaux du Programme de sensibilisation au cours des 15 dernières années. Nos enquêteurs, nos procureurs et nos fonctionnaires ont participé à de nombreuses rencontres publiques ou conférences organisées par le Programme de sensibilisation, notamment dans le cadre des programmes *Rapprochement avec les communautés locales* et *Projet éducatif pour la jeunesse*. Plus récemment, nous avons mis notre savoir-faire spécialisé et nos connaissances au service de documentaires décrivant les travaux réalisés par le Tribunal dans des domaines importants. Notre coopération avec le Programme de sensibilisation devrait s'intensifier dans les années à venir. Les derniers procès menés par le Tribunal, notamment

ceux de Radovan Karadžić et de Ratko Mladić, comptent parmi les plus importants de l'histoire du Tribunal, et une bonne sensibilisation du public est plus nécessaire que jamais.

Il est également important que les dernières années du Tribunal permettent une autocritique des expériences acquises dans le domaine de la sensibilisation. Pendant 15 ans, le Programme de sensibilisation a été un laboratoire pour concevoir différentes approches et différents programmes. En identifiant les enseignements tirés de son expérience et en évaluant, au bout du compte, la pertinence de ses travaux pour les habitants des pays de l'ex-Yougoslavie, le Tribunal pourra grandement contribuer au succès des efforts de sensibilisation qui seront déployés par d'autres instances judiciaires internationales à l'avenir.

Avant-propos

du Greffier John Hocking



John Hocking est Sous-Secrétaire général et Greffier du TPIY depuis le 15 mai 2009. Il a été reconduit dans ses fonctions, le 15 mai 2013, par le Secrétaire général des Nations Unies, pour une durée de quatre ans ou jusqu'à la fin du mandat du Tribunal s'il se termine plus tôt.. John Hocking a également été nommé Greffier du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux, le 18 janvier 2012, par le Secrétaire général des Nations Unies, poste qu'il occupera tout en continuant à exercer ses fonctions de Greffier du TPIY. John Hocking a une longue expérience des activités du TPIY, ayant rejoint l'institution en 1997.



Je me suis rendu pour la première fois à Sarajevo à la fin des années 90 en tant que juriste, alors que je venais d'intégrer le TPIY, à ses débuts. Les ravages de la guerre étaient partout, et j'ai été frappé de voir comment une ville, qui avait été tout au long de son histoire un creuset de peuples et de religions, avait été victime de sa propre diversité. Le TPIY s'était déjà lancé dans sa mission consistant à comprendre ce qui s'était passé à Sarajevo et dans les Balkans et obliger les principaux responsables à rendre compte des crimes. Ces efforts, à eux seuls, étaient remarquables mais il était déjà évident qu'ils ne pourraient pas nécessairement se traduire par une prise de conscience des populations concernées, l'établissement de la justice et la restauration de la paix.

C'est au cours de ces premières années que le Juge Gabrielle Kirk McDonald a eu l'intuition remarquable de comprendre que les procès menés à La Haye devaient être accessibles aux populations des pays de l'ex-Yougoslavie. Le message fort de la justice pénale internationale

devait être entendu par-delà les frontières géographiques, les barrières linguistiques, les différents systèmes juridiques et les récits divergents des faits. La vision du Juge McDonald s'est concrétisée par la création du Programme de sensibilisation du TPIY.

À la suite de ma nomination en qualité de Greffier du TPIY, j'ai fait du renforcement du Programme de sensibilisation l'une de mes priorités. En 2010, avec l'adoption d'une nouvelle stratégie, le Programme de sensibilisation a mis au point des activités novatrices spécialement conçues pour divers publics. La publication intitulée *15 ans de sensibilisation aux travaux du TPIY* rend hommage à ces initiatives et à celles qui les ont précédées. Je suis heureux que le Projet éducatif pour la jeunesse soit le premier à être présenté, reflétant ainsi tout particulièrement les efforts que le Programme a consacrés pour tisser des liens avec les jeunes générations.

En cinq ans, le Programme a permis de prendre contact avec plus de 8 000 lycéens et étudiants de la région et d'établir une coopération avec environ

50 organisations locales. Quatre longs métrages documentaires consacrés à divers aspects des travaux du TPIY et de son héritage, qui sont également abordés dans la présente publication, ont été diffusés par plus de 20 chaînes de télévision de la région plus d'une centaine de fois et sont également disponibles sur YouTube. Tous les documents d'information du TPIY destinés au public sont traduits en bosniaque/croate/serbe (B/C/S).

Pour toutes ces réalisations, je tiens à rendre hommage et à exprimer ma gratitude à deux groupes de personnes sans lesquelles rien n'aurait été possible. Je tiens à remercier tout d'abord les donateurs qui ont cru au Programme de sensibilisation du TPIY et qui l'ont soutenu au cours des 15 dernières années, notamment l'Union européenne, qui s'est engagée à soutenir le Programme jusqu'à la fin du mandat du TPIY, en 2017. Je souhaite aussi saluer les fonctionnaires du Programme de sensibilisation, à la fois à La Haye et dans les antennes du Tribunal dans la région. Grâce à leur contribution déterminante, il a été possible de créer des liens entre le Tribunal et les personnes

les plus concernées par ses travaux, en renforçant leur prise de conscience et en communiquant leurs attentes.

Beaucoup de travail a déjà été accompli, mais il reste encore fort à faire. Il y a quelques années, je me suis rendu en Slovaquie pour lancer l'idée de la création de centres d'information dans tous les pays de l'ex-Yougoslavie sur le modèle de ceux établis au Rwanda, pour le TPIR. Les centres prévus dans les Balkans devaient rassembler de la documentation à propos du TPIY, constituer des lieux de réunion et servir de catalyseurs aux initiatives de paix au sein des communautés concernées. Le Programme de sensibilisation prépare actuellement l'ouverture du premier centre de ce type en Bosnie-Herzégovine. Dans le cadre de cette initiative, et d'autres encore, le TPIY continuera à ne ménager aucun effort pour assurer la pérennité de son héritage, construire l'avenir et faire entendre son message dans la région et bien au-delà.

The image features a blue background with a pattern of golden-yellow stars, characteristic of the European Union flag. The stars are arranged in a circular pattern, though only a portion is visible. The word "Déclaration" is written in a bold, golden-yellow, sans-serif font, centered horizontally and slightly above the middle vertically. The text has a subtle drop shadow, making it stand out against the blue background.

Déclaration

du donateur



L'Union européenne s'est rendu compte très tôt que le Programme de sensibilisation serait un instrument décisif pour veiller à ce que les communautés de l'ex-Yougoslavie consultent et comprennent les jugements et arrêts importants rendus par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Le Programme de sensibilisation a été mis en place il y a 15 ans pour communiquer aux personnes touchées par le conflit non seulement les décisions des juges du TPIY, mais également les notions importantes sur lesquelles repose le travail du Tribunal. Il s'agit notamment des notions de responsabilité pénale individuelle, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, qui comptent parmi les principes fondamentaux reconnus par tous les membres de l'Union européenne. Le processus de justice transitionnelle et la procédure d'adhésion des pays de l'ex-Yougoslavie à l'Union européenne continueront d'être fondés sur

ces principes. Le Programme de sensibilisation du TPIY joue à cet égard un rôle important.

Tout au long de ces années, l'Union européenne a fermement soutenu le Programme de sensibilisation et s'est intéressée à son développement – depuis ses débuts modestes jusqu'au programme bien établi et novateur que nous connaissons aujourd'hui. Nous avons été impressionnés par l'engagement et la compétence de la petite équipe chargée du Programme, qui a travaillé sans répit, tant à La Haye que dans les pays de l'ex-Yougoslavie, pour faire en sorte que l'héritage du TPIY soit accessible au plus grand nombre.

Je me félicite que l'Union européenne ait décidé de continuer à soutenir le travail important mené par le Programme de sensibilisation, et ce jusqu'à la fin du mandat du TPIY en 2017.



Catherine Wendt
Directrice faisant fonction,
Dir D – Balkans occidentaux
Commission européenne
Direction générale du
voisinage et des négociations
d'élargissement

Sensibilisation

A black and white photograph of a person's hands holding a pen, with the word 'Sensibilisation' overlaid in yellow text. The background is a blurred grid pattern, possibly a window or a wall. The person is wearing a dark, ribbed sweater. The pen is held in the right hand, and the left hand is positioned below it. The overall image has a professional and educational feel.

de la jeunesse



Même si beaucoup de jeunes aujourd'hui n'ont pas vécu les événements qui ont dévasté les Balkans dans les années 1990, ce sont eux qui définiront la manière dont leurs nations géreront, dans les années à venir, l'héritage du conflit. C'est pour cette raison que, dès le début, le Programme de sensibilisation du TPIY a placé les jeunes et leur capacité d'apporter un changement positif dans leurs communautés au cœur de son travail en ex-Yougoslavie.

Au cours des 15 dernières années, l'équipe chargée du Programme de sensibilisation s'est intéressée aux jeunes, leur a expliqué en quoi le travail du Tribunal était important et ce qu'il représentait pour leurs communautés et leur avenir. Des dizaines de milliers de lycéens et d'étudiants, de jeunes militants d'ONG et de jeunes professionnels ont ainsi pu avoir des informations de première main sur les affaires du TPIY et sa jurisprudence. L'équipe a donné des conférences et animé des séminaires, rencontré des lycéens et des étudiants, et fait des présentations dans des lycées à travers toute l'ex-Yougoslavie. Au fil des années, le Programme de sensibilisation a su faire évoluer ses activités pour s'adapter aux différents publics de la région et refléter les enseignements tirés de son expérience. Au début, les visites d'étude au TPIY étaient considérées comme le principal moyen d'établir un lien entre La Haye et les pays de l'ex-Yougoslavie. Depuis 2000, l'équipe chargée du Programme de sensibilisation a organisé des centaines de visites et de programmes d'étude sur mesure. Ces initiatives ont permis de faire connaître l'institution et de battre en brèche les idées reçues à son sujet.

Entre 2007 et 2011, les jeunes de la région ont pu bénéficier d'un programme

de stages mis en place en partenariat avec l'ONG Youth Initiative for Human Rights, basée en ex-Yougoslavie. Un grand nombre d'étudiants et de jeunes professionnels de la région ont ainsi pu en apprendre davantage sur le droit international humanitaire et le travail mené au TPIY, et partager ces connaissances avec leurs collègues de la région.

À la suite de la refonte, en 2010, du Programme de sensibilisation, l'équipe a cherché de nouvelles manières de susciter l'intérêt des jeunes de la région. Cela a abouti à la création en 2011 du Projet éducatif pour la jeunesse, destiné aux lycéens et aux étudiants âgés de 16 à 26 ans, qui consiste en une série de présentations et de conférences données dans les lycées et les universités en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Kosovo*, en Serbie au Monténégro et en ex-République yougoslave de Macédoine.

Le projet, généreusement financé par le Ministère finlandais des affaires étrangères, a été officiellement lancé à Sarajevo en décembre 2011. Depuis lors, des milliers de jeunes de la région en ont bénéficié et ont été encouragés à avoir un point de vue critique sur la justice transitionnelle et ses conséquences sur le futur de la région.

L'équipe chargée du Programme de sensibilisation s'attache maintenant à assurer la viabilité du projet en ex-Yougoslavie et la continuité des activités de sensibilisation et de formation des jeunes sur ces questions importantes, après la fermeture du TPIY.

* Dans cet ouvrage, cette dénomination est sans préjudice des différentes positions concernant le statut du Kosovo et conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité.

Projet éducatif pour la jeunesse

Présenter les activités du TPIY à la prochaine génération



Le Projet éducatif pour la jeunesse du TPIY a été mis en place en 2011 dans le but d'informer les lycéens et les étudiants de l'ex-Yougoslavie des activités menées par le Tribunal. À ce jour, plus de 8 900 jeunes en ont bénéficié. Le projet continue d'être généreusement financé par le Ministère finlandais des affaires étrangères.

Depuis que le projet a été lancé en 2011, trois cycles de conférences et de présentations ont été menés à bien à travers la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Kosovo, la Serbie, le Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine, afin de mieux faire comprendre aux jeunes de la région l'importance d'établir la responsabilité des auteurs de crimes de guerre et de promouvoir l'état de droit, mais aussi de susciter des discussions sur ces sujets.

Durant cette période, les représentants du Programme de sensibilisation se sont rendus dans 140 lycées en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Kosovo, en Serbie et au Monténégro. Les plus de 4 800 lycéens qui ont participé au programme ont reçu des informations sur le rôle, la mission et les réalisations majeures du TPIY. Des affaires d'un intérêt particulier pour certaines communautés ont fait l'objet de discussions.

Dans le cadre du Projet éducatif pour la jeunesse du TPIY, les étudiants ont été invités à assister à des présentations sur la mission du Tribunal et les affaires qu'il a eu à juger. Depuis décembre

2015, 84 conférences ont été données dans des universités à travers la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Serbie, le Monténégro, le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Près de 4 000 étudiants en droit, en sciences politiques et en philosophie ont assisté à ces conférences et à ces débats sur des thèmes portant notamment sur les violences sexuelles, la notion de responsabilité du supérieur hiérarchique, la justice transitionnelle et la réconciliation après un conflit armé. Au cours de ces présentations, les étudiants ont été encouragés à poser des questions et à participer aux discussions. La présentation de documents multimédia, tels que des enregistrements vidéo d'audiences tenues au Tribunal, d'aveux de culpabilité et de témoignages de victimes et de témoins, a permis de nourrir le débat. En outre, des documents d'information concernant les affaires du TPIY ont été distribués aux étudiants pour les aider à mieux comprendre les conclusions formulées par les juges du Tribunal.



J'ai appris aujourd'hui que les procès pour crimes de guerre sont extrêmement importants, et ce, pour plusieurs raisons. Les deux principales ont trait au passé et à l'avenir. Le passé intéresse les victimes, leurs familles et leurs amis, qui devraient obtenir réparation et être protégés contre la négation des crimes. L'avenir nous concerne nous, les jeunes, qui ne devons pas généraliser mais considérer les criminels comme des personnes qui ne sont pas représentatives du groupe ethnique auquel elles appartiennent.

Sara Hodžić, élève au lycée n° 2 de Sarajevo (Bosnie-Herzégovine)

À mon avis, l'intérêt de ces conférences réside avant tout dans le fait qu'elles permettent aux étudiants de mieux comprendre le travail des tribunaux pénaux internationaux du point de vue des juristes, indépendamment du contexte politique qui influence souvent la manière dont le public reçoit l'information et l'opinion qu'il se fait des décisions rendues par ces juridictions.

Antonija Krstulović Dragičević, Docteur en droit, maître de conférence, faculté de droit de Split (Croatie)

Déclaration du pays donateur



La Finlande soutient depuis longtemps le Programme de sensibilisation du TPIY et en particulier le Projet éducatif pour la jeunesse. La lutte mondiale contre l'impunité pour les crimes les plus graves relevant du droit international est une priorité de notre politique étrangère, et la contribution du TPIY dans ce domaine et dans le développement du droit pénal international ne fait pas l'ombre d'un doute. Maintenant que le Tribunal est sur le point d'achever son mandat, il est primordial de préserver l'héritage qu'il laissera aux peuples de l'ex-Yougoslavie.

La Finlande soutient le Programme de sensibilisation parce que nous croyons qu'une action concrète en la matière est un aspect essentiel du travail de tout tribunal international. Il est important que le travail du TPIY et sa contribution au rétablissement de la paix et de la justice soient compris par les communautés touchées par le conflit et que cet héritage soit préservé pour les générations futures. Nous pensons qu'il est possible d'y parvenir en travaillant notamment avec les jeunes de la région. Nous sommes certains que les lycéens et étudiants d'aujourd'hui qui seront les dirigeants de demain auront l'ouverture d'esprit et l'objectivité nécessaires vis-à-vis des conflits passés. Nous félicitons l'équipe du TPIY qui, malgré des ressources limitées, a su trouver de nouveaux moyens pour nouer le dialogue avec les jeunes générations, en utilisant par exemple la communication numérique. La mise en œuvre du Projet éducatif pour la jeunesse a dépassé toutes nos attentes en tant que pays donateur.

La Finlande se réjouit de poursuivre sa collaboration avec le Programme de sensibilisation en 2015. Il est important de voir les pays des Balkans occidentaux faire face aux injustices du passé et promouvoir l'état de droit et les droits de l'homme, tout en prenant des mesures pour s'acheminer vers un avenir meilleur. Le Programme de sensibilisation continue d'avoir un rôle essentiel à jouer dans la réalisation de cet objectif.

Päivi Kaukoranta

Directeur général, Service juridique
Ministère finlandais des affaires étrangères

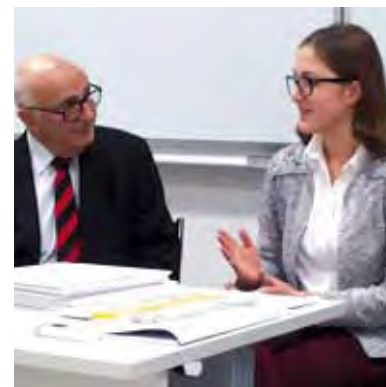
Évaluation du projet

Les jeunes se sont montrés très intéressés par les informations reçues sur le travail du Tribunal, les crimes qui ont été commis pendant les conflits armés dans les années 1990 et les mesures prises pour traduire en justice les personnes présumées responsables de ces crimes.

Les évaluations des présentations ont montré que plus de 70 % des lycéens et étudiants disaient avoir appris quelque chose de nouveau au sujet du Tribunal et de ses activités, et que plus de 90 % d'entre eux étaient d'avis que les personnes présumées responsables de crimes de guerre devraient répondre de leurs actes indépendamment des fonctions qu'elles occupaient.

Grâce à ces conférences, les jeunes ont également mieux compris le règlement de procédure et de preuve du Tribunal, qui emprunte à la fois aux règles de procédure des pays de *Common law* et des systèmes de droit romano-germanique.

Les enseignants d'université ont souhaité, lorsqu'ils se sont exprimés sur le projet, que le TPIY et sa jurisprudence soient plus facilement accessibles, y compris dans la manière dont ils étaient présentés.



Dans le cadre de sa visite en Bosnie-Herzégovine en novembre 2014, l'ancien Président du TPIY, le Juge Theodor Meron, a rencontré des lycéens et des enseignants du lycée n° 2 de Sarajevo pour les féliciter de leur participation au Projet éducatif pour la jeunesse du TPIY.

Le Juge Meron a souligné l'importance de l'éducation et la manière dont elle peut influencer l'avenir des élèves. « *Je sens ici une énergie incroyable, et cela me fait penser que votre pays peut construire un avenir meilleur, grâce à vos talents, à votre motivation et à votre dynamisme* », a-t-il déclaré.



Assurer la pérennité du projet

Le Projet éducatif pour la jeunesse est réalisé en coopération avec de nombreux acteurs de la région, allant des ministères aux ONG.

En 2013 et 2014, des partenariats ont été officiellement établis avec des ONG présentes dans la région, dont les membres ont été formés à donner des présentations sur les activités menées par le Tribunal. Au Kosovo et en Croatie, le choix s'est porté sur l'ONG Youth Initiative for Human Rights



et en Bosnie-Herzégovine (Republika Srpska) sur le Comité Helsinki pour les droits de l'homme.



Formation des enseignants de lycée

En octobre 2014, un atelier pilote a été mis en place dans le cadre du Programme de sensibilisation, à l'intention des enseignants de cinq lycées de Sarajevo. L'objectif était de permettre aux enseignants de fournir à leurs élèves des informations sur les activités du Tribunal, sans l'intervention de représentants du TPIY et en utilisant des supports multimédia et interactifs conçus par le Programme de sensibilisation.

Les cinq enseignants nouvellement formés ont donné au total sept présentations devant 275 lycéens dans six établissements du canton de Sarajevo (Bosnie-Herzégovine).

Visite d'étude d'enseignants d'université

En décembre 2014, un groupe de cinq enseignants d'universités de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Serbie et du Kosovo s'est rendu à La Haye pour une formation intensive de deux jours.

Le but de cette visite était de donner aux universitaires l'occasion de voir par eux-mêmes le travail réalisé par le Tribunal et d'avoir des informations de première main, afin de les encourager à intégrer davantage la jurisprudence du TPIY dans les formations juridiques de la région.

Les visiteurs ont rencontré des juges et des fonctionnaires du TPIY, et ont assisté à plusieurs présentations sur différents thèmes, parmi lesquels la pratique du Tribunal en matière de détermination de la peine, la notion d'entreprise criminelle commune et les poursuites en matière de violences sexuelles.

La visite d'étude comprenait également une table ronde sur la place accordée à la jurisprudence du TPIY dans les programmes d'études universitaires en droit de la région. Les responsables du Programme de sensibilisation ont pris contact avec plusieurs universités de la région afin de renforcer la coopération avec celles-ci, encourager l'inclusion de la jurisprudence du TPIY dans les programmes de droit, et promouvoir la pérennité du projet.





Notre Tribunal

Plus de 130 lycéens de Bosnie-Herzégovine ont participé au premier concours de dissertation organisé par le Programme de sensibilisation en 2013. Le concours s'inscrivait dans le cadre du Projet éducatif pour la jeunesse, et l'appel à candidatures a été envoyé à presque tous les lycées de Bosnie-Herzégovine. « Faut-il juger les auteurs des crimes de guerre commis pendant un conflit armé ? » Telle était la question à laquelle les élèves étaient invités à répondre.

Les cinq meilleures dissertations, ainsi qu'une sélection de dessins d'enfants d'écoles primaires de Bosnie-Herzégovine, ont été publiées sous forme de livre par le Programme de sensibilisation intitulé *Our Tribunal (Notre Tribunal)* en anglais et bosniaque/croate/serbe (B/C/S).

Le concours de dissertation devait encourager les jeunes à s'exprimer sur les travaux du TPIY et sur l'importance qu'ils revêtent pour leurs communautés, mais aussi leur permettre de se faire leur propre opinion sur les conflits qui se sont déroulés dans la région dans les années 1990.

Je crois qu'il est très important pour ma génération de rompre le silence et de parler à voix haute des événements qui se sont produits pendant la guerre et de leurs conséquences tragiques, qui continuent de faire partie de notre vie et détermineront en grande partie notre avenir. La jeunesse ne peut pas servir d'excuse pour justifier un manque d'intérêt ou une certaine passivité face au processus d'acceptation du passé. Nous devons être capables d'écouter les autres, être compréhensifs face aux problèmes des victimes marginalisées par la société, et être déterminés à poser des questions qui dérangent et à obtenir de vraies réponses.



Maja Graca, lycéenne, lauréate du concours de dissertation en 2013, lycée Meša Selimović, Tuzla (Bosnie-Herzégovine)

(En anglais)



Programme régional de stages

Partager les connaissances avec les jeunes de la région

En 2007, en collaboration avec l'ONG Youth Initiative for Human Rights, le Programme de sensibilisation a mis en place le Programme régional de stages. Reconduit durant cinq années consécutives, ce programme a permis à des étudiants et à de jeunes professionnels de l'ex-Yougoslavie de mieux connaître les travaux du TPIY.

Pendant cinq années consécutives, plus d'une trentaine d'étudiants de formations différentes, originaires de tous les pays de l'ex-Yougoslavie, se sont rendus à La Haye pour des stages bénéficiant du soutien du Programme de sensibilisation.

Un stage de cinq mois au siège du TPIY était ensuite suivi d'un stage de trois mois au sein d'une juridiction nationale compétente pour juger des crimes de guerre, d'un parquet national ou d'une organisation locale s'occupant des questions relatives aux crimes de guerre.

À l'issue de leur stage au TPIY, les stagiaires ont participé à

des activités de suivi organisées par l'ONG locale *Youth Initiative for Human Rights*. Ils devaient notamment faire une présentation du travail du Tribunal à leurs pairs et discuter, dans un esprit critique, des procès pour crimes de guerre menés par les juridictions internationales.

Certains stagiaires ayant participé au *Programme régional de stages* travaillent maintenant au sein de tribunaux ou de parquet nationaux, d'institutions ou d'organisations de la région telles que *Impunity Watch* et le *Humanitarian Law Centre*, ou encore poursuivent leurs études en droit international humanitaire.



Stagiaires au TPIY, 2011

Visites d'étude au tribunal

Aider les étudiants à mieux comprendre le travail du TPIY

En l'espace de 15 ans, plus de 105 000 étudiants, venus en grande partie des pays de l'ex-Yougoslavie, ont pu visiter le TPIY.

L'organisation de visites adaptées aux besoins des étudiants, notamment ceux des pays de l'ex-Yougoslavie, reste une des principales activités du Programme de sensibilisation du TPIY. Des milliers de visites d'étude ont eu lieu depuis l'an 2000.

Plus de 105 000 étudiants ont ainsi pu obtenir des informations de première main sur les activités du Tribunal et rencontrer des juristes et des experts eux-mêmes engagés dans la poursuite des crimes de guerre.

Ces visites ont permis aux étudiants de mieux comprendre la mission du TPIY, sa contribution à la justice pénale internationale et les principaux projets et réalisations du Programme de sensibilisation du Tribunal. Les étudiants ont également eu la possibilité d'assister à des audiences au TPIY



Étudiants en droit de Bosnie-Herzégovine

À l'occasion d'une visite d'une journée au TPIY, 46 étudiants et professeurs de la faculté de droit de l'université de Tuzla (Bosnie-Herzégovine) ont pu s'entretenir avec un juge et des fonctionnaires du Tribunal. Ces personnes ont également profité de l'occasion pour approfondir leur connaissance de certaines questions relatives à la justice internationale abordées dans le cadre de leurs études.

Le Juge Christoph Flügge leur a présenté différents aspects de son travail en tant que juge au TPIY. D'autres présentations ont porté sur le jugement des crimes de guerre et les notions juridiques d'entreprise criminelle commune et de responsabilité du supérieur hiérarchique.



Étudiants en sciences politiques serbes

Un groupe de 50 étudiants de la faculté de sciences politiques de Belgrade (Serbie) s'est rendu au TPIY pour une visite d'une journée.

Les étudiants ont assisté à des présentations sur l'histoire du Tribunal, la contribution de l'institution au système de justice pénale internationale, le rôle des tribunaux nationaux dans la poursuite des auteurs des crimes de guerre perpétrés en ex-Yougoslavie et les procès en cours au Tribunal.

Ils ont conclu leur visite en assistant à une audience du procès de Radovan Karadžić et de celui de Vojislav Šešelj.



Étudiants en droit croates

Un groupe de 18 étudiants en droit de Rijeka (Croatie) s'est rendu au TPIY pour une visite d'une journée, au cours de laquelle l'organisation, la mission et la contribution du TPIY au droit pénal international leur ont été présentées.

Les étudiants ont participé activement aux présentations et ont conclu leurs échanges en formulant l'idée que les pays de l'ex-Yougoslavie ne pourraient se réconcilier avec leur passé que si leurs habitants commençaient par accepter les événements qui avaient eu lieu et coopéraient afin qu'une telle situation ne se reproduise plus.

Coopération avec les organisations repré

Nouer le dialogue avec les jeunes dans la région

Le Programme de sensibilisation du TPIY a établi de solides relations de travail avec des organisations qui représentent les jeunes dans la région et travaillent dans le domaine de la justice transitionnelle. L'équipe du Programme de sensibilisation a donné plus d'une centaine de conférences, de cours de formation et animé des débats en partenariat avec de telles organisations dans l'ensemble des pays de l'ex-Yougoslavie.

Au cours d'événements organisés en collaboration avec des organisations représentant la jeunesse, des fonctionnaires du TPIY ont sensibilisé des jeunes à l'importance de promouvoir l'état de droit après un conflit armé, en leur présentant le travail du Tribunal, ses principaux résultats et sa stratégie d'achèvement des travaux. Des discussions ont également eu lieu au sujet de questions telles que les circonstances atténuantes et aggravantes prises en compte au moment de déterminer la peine des accusés et les procès pour crimes de guerre qui se dérouleront à l'avenir dans la région.



Model International Criminal Court

Ce projet de simulation de procès pénaux internationaux dans les Balkans occidentaux, intitulé *Model International Criminal Court — Western Balkans*, est destiné aux jeunes de la région et bénéficie du soutien du Programme de sensibilisation. Mis en œuvre en Serbie, en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, il a rassemblé des lycéens dans le cadre de procès simulés sur le modèle de ceux des tribunaux pénaux internationaux. Le représentant du Programme de sensibilisation en Bosnie-Herzégovine a présenté le travail du Tribunal aux participants en utilisant un grand nombre de documents du TPIY fourni par le Programme de sensibilisation, et en invitant un ancien témoin du Tribunal à partager son expérience. Évaluant la coopération avec le Programme de sensibilisation, Maja Nenadić, responsable du projet *Model International Criminal Court — Western Balkans*, a déclaré : « Le représentant du Programme de sensibilisation en Bosnie-Herzégovine a présenté le travail du Tribunal d'une manière intéressante, informative, particulièrement riche et stimulante sur le plan intellectuel et émotionnel. Les élèves et les enseignants ont pu sans aucun doute se faire une idée plus nuancée du rôle du TPIY dans la justice transitionnelle et comprendre en quoi le Tribunal peut nous aider à accepter notre passé. »

Un des résultats les plus importants du Programme de sensibilisation du Tribunal en Serbie est sa contribution aux programmes éducatifs destinés aux jeunes. Par exemple, la formation donnée par l'équipe du Programme aux militants dans le cadre du programme Young Justice Advocates a profondément influencé leur manière de penser et les a incités à mettre en place des ateliers et des activités à travers le pays, où ils ont pu à leur tour sensibiliser des milliers de jeunes au travail accompli par le Tribunal.

Andrej Nosov, ancien directeur exécutif de l'ONG Youth Initiative for Human Rights en Serbie

sentant la jeunesse

Il y a une maxime selon laquelle il faut aider ceux qui sont victimes d'injustices, mais aussi ceux qui commettent des injustices.

Si on se demande « Comment peut-on aider ceux qui commettent des injustices ? », selon cette maxime, c'est en les empêchant de faire du mal.

Melika Jelovac, lycée n° 2 de Mostar

J'ai un peu l'impression que tout le monde se dit ouvertement favorable à la poursuite des criminels de guerre, mais lorsqu'il s'agit de juger nos crimes et nos criminels, il n'est plus question de droit ni de justice.

Et je crois que c'est partout pareil — que ce soit dans les pays les plus démocratiques ou les plus antidémocratiques, les plus puissants ou les plus vulnérables — d'une certaine façon, on défend toujours ses criminels et les crimes commis par son propre camp.

Mubera Hafizović, lycée Musa Ćazim Ćatić, Tešanj

On doit continuer à punir les auteurs de crimes de guerre ; ces sanctions sont des pierres tombales sur les sépultures des victimes, une satisfaction morale pour les survivants, le refus catégorique de la civilisation d'accepter les divisions selon des critères nationaux, religieux ou politiques.

Teo Raspudić, lycée n° 3 de Sarajevo



Sensibilisation

de la population



Le Programme de sensibilisation du TPIY se trouve au cœur des relations entre le Tribunal et les États de l'ex-Yougoslavie. Il a été créé afin de mieux faire connaître les travaux du Tribunal à ceux qui sont le plus concernés par ses activités, à savoir les citoyens de l'ex-Yougoslavie. Le Programme de sensibilisation facilite le dialogue entre le Tribunal et la région.

Pendant les 15 années qui ont suivi sa création, les représentants du Programme de sensibilisation ont organisé des centaines de manifestations ou y ont participé en vue de renforcer les liens entre les communautés. Un grand nombre d'habitants de la région ont assisté à ces manifestations (notamment des conférences, des tables rondes, des séminaires et des colloques).

L'un des projets de plus grande envergure a été une série de conférences intitulées *Rapprochement entre le Tribunal et les communautés de Bosnie-Herzégovine* qui ont été données dans cinq villes de Bosnie-Herzégovine en 2004 et en 2005. Plus de 500 personnes appartenant aux communautés locales et représentant notamment des associations de victimes, des institutions gouvernementales et non-gouvernementales, la magistrature et la police, ont pris part à ces conférences. De nouvelles conférences se sont tenues à Belgrade en 2006, 2007 et 2008 et ont réuni plus de 800 personnes.

À partir de 2010, dans le but de consolider davantage l'héritage du TPIY, une série de conférences a été organisée pour favoriser les échanges avec les parties intéressées sur l'influence du Tribunal en ex-Yougoslavie

et au-delà. Ces rencontres ont eu lieu à La Haye en 2010 et 2011, à Zagreb en 2012, et à Sarajevo en 2012 et 2013. Des centaines de participants venus de toute l'ex-Yougoslavie et du monde entier ont pu dialoguer sur un grand nombre de thèmes, notamment la contribution du Tribunal au droit international et l'incidence de ses travaux sur les citoyens de l'ex-Yougoslavie, la conservation de ses archives ainsi que le rôle qu'il joue dans le processus de justice transitionnelle dans les Balkans.

En participant à des conférences, à des présentations et à des réunions, le personnel du Programme de sensibilisation et d'autres représentants du TPIY ont établi des contacts avec des responsables locaux, des représentants d'ONG et des groupes de victimes. En organisant ces manifestations, le Programme de sensibilisation entend mettre les victimes au courant des principaux développements dans les procès en cours et améliorer leur compréhension des travaux du Tribunal. Des visites ont également été organisées au siège du Tribunal, comme celles des familles des victimes de Srebrenica pour assister à la première comparution de Ratko Mladić. Ces activités soulignent l'importance que le Tribunal accorde à la transparence de ses relations avec toutes les victimes, quel que soit leur camp.

À l'approche de la fin du mandat du Tribunal, des travaux sont en cours pour permettre la création d'un centre d'archives dans la région de l'ex-Yougoslavie. En 2011, le Programme de sensibilisation a mené une vaste consultation auprès des ONG et des associations de victimes pour connaître leur position sur la création de centres d'information dans la région. Les efforts convergent actuellement vers la Bosnie-Herzégovine où le premier centre devrait voir le jour.

Série de conférences

Rapprochement entre le Tribunal et les communautés locales

Parmi les initiatives les plus importantes jamais menées par le Tribunal auprès des communautés locales en ex-Yougoslavie figure une série de conférences novatrices intitulée Rapprochement entre le Tribunal et les communautés de Bosnie-Herzégovine.

Ces rencontres d'un jour ont été organisées en 2004 à Brčko, Foča et Konjic et en 2005 à Srebrenica et Prijedor où des crimes relevant de la compétence du Tribunal ont été commis.

À cette occasion de hauts fonctionnaires du Tribunal ayant directement travaillé dans le cadre des enquêtes, des poursuites et des jugements relatifs aux crimes allégués, ont présenté leur travail de manière détaillée.

Ces conférences ont permis au Tribunal de rendre directement compte de ses activités aux personnes les plus durement touchées par les crimes qui relèvent principalement de sa compétence. Des responsables locaux, des victimes, des personnes de retour sur les lieux dont elles avaient été chassées, des juristes, des policiers, des universitaires et d'autres citoyens ont tous eu la possibilité d'entendre des représentants du

Tribunal leur parler directement de leur expérience et de leur poser des questions sur les réalisations du TPIY. En Bosnie-Herzégovine, plus de 500 personnes ont assisté à ces manifestations.

Les mêmes conférences ont été reprises en 2006, 2007 et 2008 à Belgrade et ont attiré plus de 800 personnes.

À ces occasions, les représentants du TPIY ont expliqué leur travail, le recueil des éléments de preuve et les conclusions tirées par les juges dans les affaires intéressant le public. Ils ont souligné que les communautés locales souhaitaient que les personnes mises en accusation soient traduites en justice et que les autorités nationales jouent un rôle dans la restauration de l'état de droit.

C'est la raison pour laquelle ces conférences constituent un cadre de référence dès qu'il s'agit de présenter la responsabilité judiciaire

des tribunaux internationaux et d'expliquer leur rôle aux communautés qui ont été touchées par des crimes internationaux.

En Bosnie-Herzégovine (Republika Srpska) les conférences ont été organisées en association avec le Comité Helsinki pour les droits

de l'homme et ont bénéficié du généreux soutien du *Programme de voisinage* des Ministères danois et britannique des affaires étrangères.

À Belgrade, la conférence a été organisée en coopération avec l'ONG *Humanitarian Law Centre*, basée en Serbie.



Le contenu des conférences est publié dans la série *Rapprochement avec les communautés locales*.



Brčko



La première conférence de cette série a eu lieu à Brčko, le 8 mai 2004. De hauts fonctionnaires, notamment l'ancien Greffier adjoint, David Tolbert, ont décrit leur travail dans les affaires intéressant Brčko. Des présentations multimédia ont permis aux participants de suivre les différentes étapes de l'enquête, de la visite des lieux où ont été perpétrés les crimes et de l'interrogatoire des témoins jusqu'à l'analyse des éléments de preuve notamment médico-légaux. Les moments cruciaux du procès et les témoignages les plus convaincants ont été également abordés avant une présentation détaillée du jugement.

Les réactions du public ont mis en évidence la nécessité de poursuivre les efforts pour traduire en justice les auteurs de tous les crimes, quelle que soit leur nationalité ou celles de leurs victimes. L'un des intervenants, Branko Todorović, Président du Comité d'Helsinki pour les droits de l'homme en Republika Srpska, a conclu la conférence par ces mots : « *J'aimerais adresser, de notre part à tous ici présents aujourd'hui, un message à tous les habitants de Brčko, et pas seulement aux familles des victimes, pour leur dire que nous souhaitons voir le bien triompher du mal. Nous voulons que l'état de droit soit rétabli et que les criminels de guerre soient punis, et ce, indépendamment des ingérences politiques, des intérêts personnels, et sans aucun parti pris.* »

Les représentants du Tribunal ont rappelé qu'ils souhaitent faire tout ce qui était en leur pouvoir pour aider les autorités locales à engager d'autres poursuites.

Foča

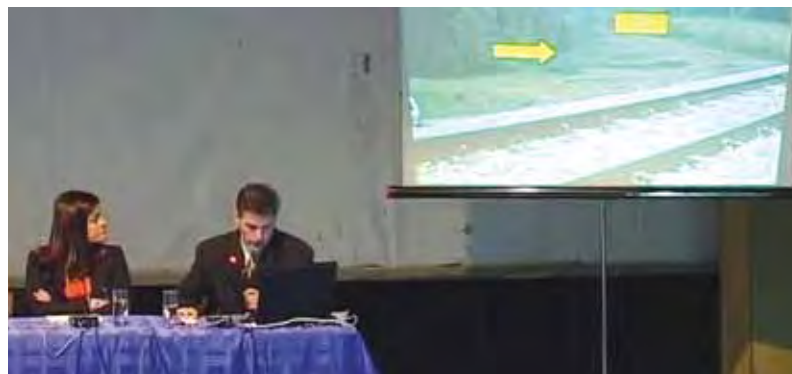


La conférence de Foča a eu lieu le 9 octobre 2004 et elle a attiré plus d'une centaine d'habitants. De hauts fonctionnaires ont expliqué en quoi consistait leur travail dans les affaires intéressant le public et ont permis à celui-ci de comprendre de manière approfondie toutes les étapes essentielles d'un procès, des premières enquêtes jusqu'au jugement.

La conférence a donné au Tribunal l'occasion de présenter l'ensemble de ses activités pour ce qui est des allégations de violations graves du droit international humanitaire commises dans la région pendant le conflit armé, de 1992 à 1995. Les discussions ont porté essentiellement sur les affaires relatives à Dragoljub Kunarac et à ses coaccusés, et à Milorad Krnojelac.

Dans toutes les présentations, les représentants du TPIY se font fait l'écho du sentiment du public en Bosnie, les participants demandant aux autorités locales de mener leurs propres enquêtes et de délivrer d'autres actes d'accusation contre les personnes présumées responsables des nombreux crimes commis dans la région de Foča. L'un des intervenants, le premier substitut du Procureur, Hildegard Uertz-Retzlaff, a souligné ceci : « *Le Tribunal ne peut s'occuper que d'une part relativement faible des crimes qui ont été commis. Il appartient aux autorités des États qui ont succédé à l'ex-Yougoslavie, à savoir la police, les parquets et les juges, d'assurer le suivi pour les autres crimes.* »





Konjic

La conférence de Konjic a eu lieu le 20 novembre 2004 et a permis au Tribunal de présenter dans les grandes lignes l'acte d'accusation établi dans l'affaire *Čelebići*, le déroulement du procès à La Haye et les conclusions qu'il a rendues dans cette affaire. La conférence lui a également permis de présenter à un public choisi composé de représentants des associations de victimes, des autorités locales, des autorités judiciaires, ainsi que des dirigeants politiques locaux et des représentants de la société civile, l'ensemble des activités qu'il a menées relativement aux allégations de violations graves du droit international humanitaire commises dans cette région pendant le conflit armé, de 1992 à 1995.

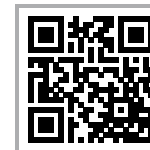


Après la conférence, des représentants des groupes de victimes ont affirmé que l'un des points forts de celle-ci avait été de dire publiquement et avec autorité que des crimes avaient effectivement été commis et qu'il n'était plus possible de le nier. Le public a également insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts pour traduire en justice les auteurs de tous les crimes, quelle que soit leur nationalité ou celle de leurs victimes. Cette manifestation a bénéficié d'une large couverture médiatique en Bosnie-Herzégovine.



Srebrenica

La quatrième conférence de la série *Rapprochement entre le Tribunal et les communautés locales* a eu lieu à Srebrenica, le 21 mai 2005. Des fonctionnaires et d'anciens fonctionnaires du TPIY ont expliqué leur travail à propos des crimes commis à Srebrenica à un public d'une centaine de personnes. Les affaires closes à l'époque — celles de Radislav Krstić, Dražen Erdemović et Dragan Obrenović — ont été abordées et présentées au public.



Pour ce qui est de l'affaire *Krstić*, le substitut du Procureur, Mark Harmon, a expliqué comment l'Accusation avait établi qu'un génocide avait été commis à Srebrenica et que le général Krstić, parmi d'autres, en était personnellement responsable. M^{me} Gabrielle McIntyre, Chef de cabinet, a expliqué le rôle du juge dans une procédure contradictoire et a décrit comment il tranche les faits après avoir entendu l'Accusation et la Défense. Mme McIntyre a précisé qu'« [i]l appartient à l'Accusation d'apporter aux juges, au-delà de tout doute raisonnable, la preuve que l'accusé est coupable des crimes pour lesquels il a été mis en cause ».

À propos de l'affaire *Krstić*, Gabrielle McIntyre a rappelé que les juges de première instance étaient convaincus que le général Krstić avait participé à une entreprise criminelle commune dans le cadre de laquelle un génocide avait été perpétré contre les Musulmans de Bosnie, à Srebrenica. Elle a ajouté que Radislav Krstić avait été déclaré coupable de complicité de génocide par aide et encouragement, de violations des lois ou coutumes de la guerre et de crimes contre l'humanité et qu'il avait été condamné à 35 ans d'emprisonnement.

Tout au long de la conférence, les intervenants ont expliqué les différentes étapes du procès dans les affaires concernant Srebrenica ainsi que les faits qui avaient été établis dans ces affaires terminées.



Prijedor



La cinquième conférence de la série *Rapprochement entre le Tribunal et les communautés locales* a eu lieu à Prijedor, le 25 juin 2005. De hauts fonctionnaires du Tribunal ont donné des présentations détaillées en ayant largement recours à des enregistrements vidéo et à des photos qui avaient été présentés comme éléments de preuve.

Au nom du Tribunal, l'ancien Greffier, Hans Holthuis, a déclaré dans son allocution d'ouverture que « Prijedor revêtait une importance toute particulière pour le TPIY. À bien des égards c'est là que le Tribunal est né. Lors de l'été 1992, les images des camps de détention des environs ont été diffusées dans le monde entier, provoquant l'effroi et l'incrédulité. Les réactions de l'opinion publique mondiale ont été un élément déterminant dans la décision du Conseil de sécurité de l'ONU de créer un tribunal pénal international pour poursuivre et juger les auteurs des crimes de guerre commis en ex-Yugoslavie ».

La conférence portait principalement sur six affaires jugées définitivement et a permis aux participants d'obtenir des explications détaillées sur les procédures engagées devant le Tribunal.

Au terme de la conférence, Ann Sutherland, substitut du Procureur en première instance, a lancé un appel : « Si quelqu'un dans cette salle connaît une personne qui a des informations sur les lieux où les victimes ont été enterrées en masse, je vous serais très reconnaissant de le faire savoir, sous le couvert de l'anonymat si nécessaire. Les victimes et les familles de victimes ont besoin de savoir. Certaines ne seront jamais retrouvées mais nous espérons qu'il sera possible de localiser la plupart d'entre elles. »

Les conférences ont été très importantes pour les victimes et leurs familles. C'était la première fois qu'à Brčko, à Srebrenica, à Prijedor, à Foča et à Konjic, une discussion concrète et rationnelle avait lieu devant les victimes et leurs voisins, au sujet des crimes commis et des poursuites judiciaires engagées en la matière. Il est intéressant de noter que le nombre de participants a dépassé les 50 à 60 personnes attendues ; à Prijedor, il y avait plus de 200 personnes. Il était impossible d'ignorer que les familles des victimes voulaient non seulement participer aux conférences mais en avaient aussi besoin. En un sens, cette présentation publique des affaires jugées par le Tribunal a apporté une grande satisfaction aux victimes, en particulier dans les communautés où la vérité était la plupart du temps dissimulée, relativisée, minimisée, niée, voire falsifiée. Pendant les conférences, des arguments, des faits, des éléments de preuve et des déclarations de témoins ont été présentés aux participants. Et personne ne pouvait ignorer ou remettre en cause la valeur de ces arguments.

Ces conférences ont également servi d'avertissement en même temps qu'elles étaient un encouragement pour les représentants des instances judiciaires bosniaques et des organismes chargés de faire respecter la loi qui étaient présents. Le message était qu'ils devaient en faire davantage pour que les complices de ces crimes, dont les crimes étaient incontestables, soient arrêtés et traduits en justice. Peu après les conférences à Foča et à Konjic, certains criminels ont été arrêtés et traduits devant des instances judiciaires nationales.

Branko Todorović, ancien Président du Comité Helsinki pour les droits de l'homme dans la Republika Srpska, coorganisateur de la série de conférences *Rapprochement avec les communautés locales*

Conférences du TPIY

Discussions relatives à l'héritage du Tribunal

Afin de stimuler les échanges sur l'influence du TPIY, le Tribunal a organisé une série de conférences consacrées à son héritage. Ces conférences se sont tenues à La Haye en 2010 et 2011, à Zagreb en 2012 et à Sarajevo en 2012 et 2013.



Des participants venus de plusieurs pays, dont ceux de l'ex-Yougoslavie, se sont réunis pour aborder des thèmes variés dont la contribution du Tribunal au droit international, la conservation de ses archives et le rôle qu'il joue dans le processus de justice transitionnelle dans les Balkans.

À l'issue de ces conférences, le compte rendu et les enregistrements vidéo des débats ont été mis en ligne pour permettre au public du monde entier d'avoir accès à leur contenu informatif. Ces conférences ont été organisées par le Programme de sensibilisation du Tribunal avec l'appui du Cabinet du Président du TPIY. Elles ont été rendues possibles grâce à la générosité de l'Union européenne, des gouvernements des Pays Bas, de la Confédération Suisse, du Luxembourg et de la République de Corée, ainsi que de la Municipalité de La Haye, de l'*Open Society Justice Initiative* et du *Sanela Diana Jenkins Human Rights Project* de la faculté de droit de l'UCLA.

2010: Bilan de l'héritage du TPIY

Le Tribunal a organisé à La Haye une conférence de deux jours intitulée *Héritage du TPIY : Bilan*, les 23 et 24 février 2010. La conférence a été co-organisée et co-parrainée par le gouvernement des Pays-Bas et le *Sanela Diana Jenkins Human Rights Project* de la faculté de droit de l'UCLA.



Inspirée des efforts plus larges de l'ONU pour coordonner les actions en faveur de l'état de droit et motivée par l'intérêt exprimé, entre autres, par des gouvernements, des décideurs et des universitaires, la conférence a été l'occasion pour le Tribunal et les parties intéressées de faire part de leur vision de l'héritage du Tribunal. Il a été question de la manière d'utiliser au mieux cet héritage institutionnel et juridique, d'échanger des informations sur les travaux de préservation de cet héritage menés par le Tribunal, des institutions de l'ONU, des organisations internationales, des gouvernements, des juridictions nationales, des ONG et des universitaires.

Environ 400 personnes ont participé à la conférence et notamment des parties intéressées des pays de l'ex-Yougoslavie, des responsables officiels des trois organes du Tribunal (les Chambres, le Greffe et le Bureau du Procureur), des ministres de la justice et d'autres responsables gouvernementaux européens, des représentants de la société civile, des juristes et des universitaires. Des tables rondes ont été organisées pour favoriser le dialogue et donner au public la possibilité de poser des questions aux intervenants.



La Haye, 24 février 2010

2011: L'héritage global du TPIY

Le Tribunal a organisé à La Haye une conférence de deux jours intitulée *L'héritage global du TPIY*, les 15 et 16 novembre 2011. Elle a réuni d'éminents universitaires, des juges et des juristes internationaux, ainsi que des représentants des États et des membres de la société civile afin d'examiner l'incidence des travaux du Tribunal sur le droit international humanitaire et la procédure pénale internationale, de même que le rôle de sa jurisprudence pour l'avenir de la justice mondiale et les progrès des droits de l'homme. La conférence a été parrainée conjointement par les gouvernements des Pays Bas, du Luxembourg, de la Confédération suisse et de la République de Corée, ainsi que par la municipalité de La Haye et l'*Open Society Justice Initiative*.

Plus de 350 personnes ont participé à la conférence pendant laquelle quatre tables rondes ont été organisées au cours des deux jours. Chaque table ronde a été suivie d'une discussion avec les intervenants pour favoriser les débats. Les intervenants étaient aussi bien des juges du Tribunal, des universitaires et des praticiens du droit international humanitaire et du droit pénal humanitaire que des représentants des gouvernements et de hauts fonctionnaires de l'ONU.



Sarajevo, 6 novembre 2012



Zagreb, 8 novembre 2012



Sarajevo, 27 novembre 2013

2012: Héritage du TPIY dans les pays de l'ex-Yougoslavie



En novembre 2012, le TPIY a organisé deux conférences, l'une en Bosnie-Herzégovine, l'autre en Croatie, dans le cadre des initiatives entreprises afin d'encourager le dialogue au sujet de son héritage dans les pays de l'ex-Yougoslavie. La première a eu lieu à Sarajevo, le 6 novembre, et elle a été suivie, le 8 novembre, par une deuxième conférence à Zagreb.

Ces conférences ont permis à plus de 300 participants de la région de discuter du rôle du Tribunal et de son héritage dans la région. Parmi les thèmes abordés, il convient de mentionner la contribution du Tribunal à la justice transitionnelle, le rôle qu'il a joué pour aider les communautés à surmonter le conflit, et l'intérêt que continuerait de revêtir l'héritage laissé par le Tribunal pour les citoyens de l'ex-Yougoslavie qui sont le plus directement concernés par ses activités.

Chaque conférence a suscité des débats variés entre les intervenants et a porté sur des points spécifiques à chaque pays. Les conclusions tirées de ces conférences ont porté sur la contribution du TPIY à la définition des crimes internationaux en droit pénal interne ainsi que sur l'importance pour les communautés concernées de pouvoir, à l'avenir, consulter les documents publics du Tribunal.

Ces rencontres ont bénéficié de la dynamique lancée par les deux conférences sur l'héritage du Tribunal, organisées à l'initiative de l'ancien Président, le Juge Patrick L. Robinson. Les participants ont insisté sur la nécessité d'organiser, dans les pays de l'ex-Yougoslavie, des débats sur les réalisations du Tribunal et sur son héritage dans la région.

Ces conférences ont été rendues possibles grâce au généreux soutien de l'Union européenne et des gouvernements des Pays-Bas et de la Confédération suisse.

2013: Célébration du vingtième anniversaire du Tribunal



Dans le cadre des activités organisées en 2013, pour célébrer le vingtième anniversaire du Tribunal, le Programme de sensibilisation, bénéficiant de l'appui du Cabinet du Président, a organisé en novembre une conférence de deux jours à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine).

Plus de 200 participants venus de Bosnie-Herzégovine et d'ailleurs se sont réunis pour discuter de certains aspects de l'héritage du Tribunal en ex-Yougoslavie. Cette conférence, à laquelle a participé le Juge Theodor Meron, Président du TPIY, est venue couronner les activités organisées au cours de l'année pour célébrer le vingtième anniversaire du Tribunal.

La première journée, consacrée à des réunions de travail, a été suivie le lendemain par des présentations et des discussions avec le public. Parmi les thèmes abordés il convient de mentionner les réalisations d'ensemble du TPIY et les difficultés rencontrées, le rôle qu'il a joué dans la promotion de l'état de droit dans la région ainsi que les mesures et structures permettant de protéger les victimes et les témoins dans les procès pour crimes de guerre et l'importance pour les populations de l'ex-Yougoslavie d'accéder aux archives du TPIY.

Outre de hauts responsables du Tribunal, ont notamment assisté à la conférence Bakir Izetbegović, membre de la présidence de Bosnie-Herzégovine, Meddžida Kreso, Président de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine, Vladimir Vukčević, procureur de Serbie chargé des crimes de guerre, Kathryn Bomberger, directrice de la Commission internationale pour les personnes disparues en Bosnie-Herzégovine, Nataša Kandić, fondatrice du Centre de droit humanitaire, Ivo Komšić, maire de Sarajevo, Nikica Hamer Vidmar, du Ministère croate de la justice, ainsi que des ambassadeurs, des experts et des universitaires spécialistes des questions touchant à la justice transitionnelle, des représentants des associations de victimes, des autorités nationales et des représentants d'ONG spécialisées dans les droits de l'homme, ainsi que d'autres parties intéressées venues des pays de l'ex-Yougoslavie.

La conférence a pu se tenir grâce aux généreuses contributions de l'Union européenne et des gouvernements de la Suisse, du Luxembourg, des Pays Bas et de la République de Corée, ainsi que de l'*Open Society Justice Initiative*.

Dialogue avec les représentants des victimes

Examiner les préoccupations des victimes et partager l'information

De hauts responsables du TPIY et des représentants du Programme de sensibilisation ont rencontré des victimes en ex-Yougoslavie à de nombreuses occasions et ont accueilli des délégations de représentants des victimes à La Haye. En outre, le personnel et les représentants du Programme de sensibilisation ont participé à un large éventail d'activités organisées par les associations de victimes.

De hauts responsables du TPIY se sont rendus à maintes reprises en ex-Yougoslavie depuis la création du Tribunal. Ils ont non seulement rencontré des représentants des gouvernements régionaux et des magistrats, mais aussi des représentants des groupes et des associations de victimes. Ces réunions ont permis aux responsables du Tribunal de connaître les préoccupations des victimes et de les informer sur les derniers développements des affaires qui les concernaient.

Les présidents qui se sont succédé à la tête du Tribunal se sont recueillis devant des monuments à la mémoire des victimes et dans les lieux où ces dernières, appartenant à toutes les parties aux conflits dans les Balkans, ont enduré des souffrances. Ils en ont profité pour rencontrer personnellement des victimes. Le Tribunal a été représenté aux cérémonies de commémoration du génocide de Srebrenica et plusieurs présidents ont eu l'honneur de s'adresser aux participants à ces occasions.

Le Programme de sensibilisation a accueilli régulièrement des délégations de victimes au Tribunal pour leur permettre d'assister à des moments-clés du procès, tels que la comparution initiale ou le prononcé des jugements. Le Programme de sensibilisation a fait le nécessaire pour que les familles soient bien accueillies en les accompagnant pendant les visites et en leur réservant des places dans la galerie du public, pour qu'elles puissent suivre les procès. Des rencontres ont également été organisées avec les hauts responsables du TPIY pour informer les délégations sur les derniers développements des affaires qui les concernaient.

Les représentants du Programme de sensibilisation ont en outre participé à plus de 50 manifestations différentes organisées par des associations de victimes. À ces occasions, ils ont eu la possibilité d'expliquer les travaux du Tribunal et de donner des informations sur les procès relatifs aux crimes qui avaient été perpétrés contre les communautés en question.

Le Président du TPIY se rend sur les lieux d'un charnier et d'un ancien camp de détention en Bosnie-Herzégovine

Les 25 et 26 novembre 2013, le Juge Theodor Meron, ancien Président du TPIY, s'est rendu à Prijedor sur les lieux où a été récemment découvert le charnier de Tomašica, considéré comme étant le plus grand charnier en Bosnie-Herzégovine. Il contenait les restes de centaines de personnes qui auraient été tuées par les Serbes de Bosnie pendant l'été 1992.

Le Président s'est rendu sur le site alors que les travaux d'exhumation se poursuivaient. « Il m'a été très difficile de prendre la parole à cet endroit, face aux atrocités qu'un homme peut infliger à un autre homme » a-t-il dit après la visite. L'ancien Président a également visité le camp de détention d'Omarska, accompagné d'un groupe d'anciens détenus qui lui ont raconté les souffrances qu'ils ont endurées en tant que prisonniers. Par ailleurs, le Juge Meron a également rencontré à Prijedor des membres d'associations de victimes issues de tous les groupes ethniques. Leurs représentants ont abordé les questions relatives au travail de mémoire, l'importance des décisions rendues par le Tribunal pour les communautés locales et leur perception des travaux du Tribunal. Ils ont également souligné combien il était important pour eux qu'un président du TPIY se rende dans la région de Prijedor pour la toute première fois.



Coopération avec le HLC

Établir les archives des procès du TPYI dans les langues de la région

Afin que les communautés de l'ex-Yougoslavie puissent consulter durablement les documents publics du Tribunal dans les langues de l'ex-Yougoslavie, le Programme de sensibilisation a commencé, en 2005, à collaborer avec l'ONG serbe Humanitarian Law Centre (HLC) à un projet d'archivage.

Ce projet a pour but de créer une réplique numérique des archives publiques du Tribunal, notamment les enregistrements audio-visuels de ses procès, afin qu'elles soient disponibles dans les langues de la région, en ex-Yougoslavie. Depuis le lancement du projet, l'équipe du HLC chargée du transfert des archives, installée à La Haye, a copié plus de 95 pour cent des archives publiques du Tribunal.

Le Programme de sensibilisation a reconnu l'importance de mettre à la disposition du public les enregistrements audio-visuels des procès, les comptes rendus et divers documents dans les langues de la région et elle a soutenu la mise en œuvre du projet d'archivage du Humanitarian Law Centre.

L'équipe du HLC chargée du transfert des archives dispose d'un bureau dans le hall d'entrée du Tribunal ainsi que de certains équipements nécessaires pour effectuer les enregistrements et les copies. Elle a accès à l'ensemble des enregistrements audio-visuels publics et aux documents publics présentés dans les procédures engagées devant le TPIY.



Humanitarian Law Center

À ce jour, l'équipe du HLC a copié les enregistrements de plus de 9 300 jours d'audiences dans les procès du Tribunal et plus de 115 000 documents publics (pièces à conviction, écritures, déclarations des témoins et décisions rendues en première instance).

À partir des enregistrements audio-visuels des procès, le bureau central du HLC, à Belgrade, a produit le compte rendu en B/C/S de six procès tenus devant le TPIY. Une fois prêt, le compte rendu d'audience est publié et mis à la disposition des victimes et de leurs familles, du personnel des juridictions nationales chargées des crimes de guerre, des juristes, des journalistes, des universitaires et du grand public dans les pays de

l'ex-Yougoslavie. Cette réplique des archives numériques a largement facilité les enquêtes et les procès pour crimes de guerre menés par les juridictions des pays de la région ainsi que divers projets menés dans le cadre de la transition avec les juridictions de l'ex-Yougoslavie.

Le projet d'archivage s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le HLC pour créer une base de données relative aux crimes de guerre et aux violations des droits de l'homme perpétrés au cours des conflits en ex-Yougoslavie. Cette base de données sera utile à ceux qui sont chargés de juger les crimes de guerre au sein des juridictions nationales et constituera une source d'information indépendante précieuse pour les chercheurs et les générations futures.

Comptes rendus du procès de Slobodan Milošević

Le HLC a fourni et publié l'ensemble des comptes rendus d'audience du procès de Slobodan Milošević, en 45 volumes. Ceci a permis aux citoyens des pays de l'ex-Yougoslavie d'en savoir davantage sur les crimes reprochés à l'ancien Président et sur les éléments de preuve présentés par le Procureur et par Slobodan Milošević lui-même.



Renforcement des



capacités judiciaires



Le TPIY a été habilité par le Conseil de sécurité de l'ONU à juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991. Toutefois, il n'était pas prévu qu'il soit seul compétent pour juger ces crimes. En tant qu'institution *ad hoc*, le Tribunal devait plutôt être complémentaire aux juridictions nationales dans la poursuite de ces crimes et concentrer ses efforts sur un nombre limité d'affaires.

La nécessité de renforcer les interactions entre le TPIY et les juridictions nationales de la région est devenue encore plus prégnante au début des années 2000, dans le cadre des discussions relatives à la Stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal. De ce fait, en 2003, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1503 exhortant la communauté internationale à aider les juridictions nationales à renforcer leurs capacités afin qu'elles puissent connaître des affaires renvoyées par le Tribunal.

Depuis lors, le TPIY et son Programme de sensibilisation ont accéléré le transfert d'expertise aux professionnels du droit et aux institutions chargés de juger les crimes de guerre dans la région en organisant diverses visites de perfectionnement et d'étude, des réunions entre homologues, des tables rondes, des ateliers, des séminaires ainsi que des formations. On considère que ces activités ont apporté un soutien à plus de 8 000 juges, professionnels du droit et autres partenaires régionaux en favorisant leur accès à l'information et en encourageant les échanges de connaissances et de bonnes pratiques.

À la suite de la création de chambres spécialisées dans les crimes de guerre, en Bosnie-Herzégovine, en Serbie et en Croatie, le Tribunal s'est efforcé de renforcer la capacité de ces nouvelles institutions afin qu'elles puissent juger les affaires de crimes de guerre. Dans l'ensemble de la région, la formation de professionnels du droit et de personnel d'appui aux témoins

par leurs homologues du TPIY, a facilité la mise en œuvre des normes internationales par les juridictions de la région.

Parmi toutes les activités de renforcement des capacités judiciaires mené par le TPIY, le projet *Justice pour les crimes de guerre*, mis en œuvre par le cabinet du Président, mérite une mention particulière. Financé par l'Union européenne, ce projet a été mis en œuvre sur une période de 18 mois en collaboration avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), et les équipes opérationnelles de l'OSCE sur le terrain. Le projet *Justice pour les crimes de guerre* visait 14 axes spécifiques et notamment les réunions entre homologues, les formations spécialisées pour les professionnels du droit ainsi que la traduction de comptes rendus d'audience-clés. Ce projet a en outre aidé les juridictions nationales en recrutant de jeunes juristes dans la région et en fournissant de la documentation juridique, des manuels et des portails d'apprentissage en ligne.

Le TPIY et le Programme de sensibilisation continueront de travailler avec des partenaires régionaux et internationaux pour que les bonnes pratiques, le savoir-faire et les connaissances développés au fil des ans, continuent d'être disponibles après la fermeture du Tribunal. En fait, la capacité des juridictions nationales de juger les crimes de guerre en respectant les normes internationales les plus exigeantes constitue, selon les hauts représentants du Tribunal, la pierre angulaire de son héritage.

Projet *Justice pour les crimes de guerre*

Faire profiter la région du savoir-faire du Tribunal

Dans le cadre du projet Justice pour les crimes de guerre, le TPIY, l'OSCE/BIDDH et l'UNICRI ont établi un partenariat visant à promouvoir le transfert de connaissances et de documents vers les juridictions nationales en ex-Yougoslavie. Le projet, financé par l'Union européenne et lancé en mai 2010, a été mis en œuvre sous l'égide du cabinet du Président sur une période de 18 mois.

Au cours des neuf mois qui ont précédé le lancement du projet, une évaluation des besoins a été réalisée conjointement par le TPIY, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH) et l'UNICRI, en étroite collaboration avec des praticiens du droit. Un rapport publié en 2009 estimait que, dans plusieurs domaines, une aide à la gestion des affaires de crimes de guerre, de plus en plus nombreuses, serait utile aux juridictions nationales. Toutes les composantes du projet ont été conçues sur mesure pour répondre directement aux besoins immédiats recensés par les autorités judiciaires des pays de la région.

Le projet a notamment abouti à la transcription en B/C/S de 60 000 pages de comptes rendus des audiences tenues devant le TPIY, à la traduction de la base de données de la jurisprudence de la Chambre d'appel (*Appeals Chamber Case Law Research Tool*), comptant plus de 175 000 mots, ainsi qu'à la rédaction de supports pédagogiques en droit pénal international et en droit international humanitaire.

Le projet a privilégié une démarche pragmatique, en assurant la formation des praticiens du droit de la région à l'appui aux témoins, à l'utilisation de la base de données judiciaires du TPIY et à la présentation de demandes d'assistance au Tribunal. Dans le cadre du projet, des membres du personnel d'appui juridique ont été mis à la disposition des autorités judiciaires nationales afin de les aider dans la gestion des affaires de crimes de guerre.

Par ailleurs, plusieurs réunions ont été organisées entre des responsables du TPIY et leurs homologues, magistrats ou autres praticiens du droit.

Les mesures prises par le Tribunal et ses partenaires dans le cadre du projet ont favorisé une meilleure gestion des affaires de crimes de guerre par les autorités judiciaires nationales de la région.

200 000 mots en B/C/S dans la base de données de la jurisprudence de la Chambre d'appel (*Appeals Chamber Case Law Research Tool*) désormais disponibles sur le site Internet du TPIY

60 000 pages d'enregistrements audio d'audiences du TPIY désormais transcrites en B/C/S et consultables dans la base de données judiciaires du TPIY et sur le site Internet du Tribunal

18 500 pages de comptes rendus de comptes rendus d'audience en B/C/S transmises aux autorités judiciaires de la région

157 professionnels du droit de la région formés à la recherche et à l'accès aux documents publics du TPIY

La véritable réussite du projet Justice pour les crimes de guerre, c'est d'être parvenu, de façon très concrète et sur de très nombreux aspects, à fournir un appui aux institutions judiciaires. Le renforcement des capacités des autorités chargées de poursuivre et de juger les personnes présumées responsables des crimes de guerre, le partage d'expériences entre les magistrats de la région et le TPIY et le transfert de documents pertinents par le Tribunal sont autant d'outils qui contribuent à résoudre plus efficacement les problèmes qui demeurent dans ce domaine.

Le Juge **Meddžida Kreso**, Président de la Cour de Bosnie-Herzégovine



Production de comptes rendus d'audience du TPIY dans les langues de la région

Jusqu'en 2010, les comptes rendus d'audience n'étaient disponibles qu'en anglais et en français, les langues officielles du Tribunal. Leur production, figurant parmi les grandes priorités avant la fin du mandat du Tribunal, a été une des principales réalisations du projet *Justice pour les crimes de guerre*, permettant aux magistrats et avocats de la région de consulter directement et plus largement les dépositions des témoins.

Le Tribunal a produit la transcription en B/C/S des audiences considérées par les autorités judiciaires nationales comme les plus utiles aux procédures engagées devant elles. Au total, 60 000 pages de comptes rendus traduits ont été transmises à plusieurs organes judiciaires de la région qui en avaient fait la demande.

Afin que ces informations essentielles demeurent accessibles non seulement aux praticiens du droit, mais également au grand public, tous les comptes rendus en B/C/S ont été mis à la disposition et référencés sur le site Internet du TPIY.

Formations et réunions entre homologues

Dans le cadre du projet *Justice pour les crimes de guerre*, le TPIY a assuré la formation de 157 personnes dans le cadre de 32 sessions organisées dans six juridictions nationales en ex-Yougoslavie : les participants ont pu découvrir l'expérience du Tribunal et ces sessions de formation ont permis de renforcer la coopération directe entre le TPIY et les juridictions nationales chargées des affaires de crimes de guerre.

Des séances pratiques ont notamment été consacrées à la recherche dans la base de données judiciaires du TPIY et dans la base de données de la jurisprudence de la Chambre d'appel (*Appeals Chamber Case Law Research Tool*), ainsi qu'à des procédures particulières, comme le dépôt de demandes d'assistance judiciaire ou de modification de mesures de protection en application de l'article 75 H) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal.

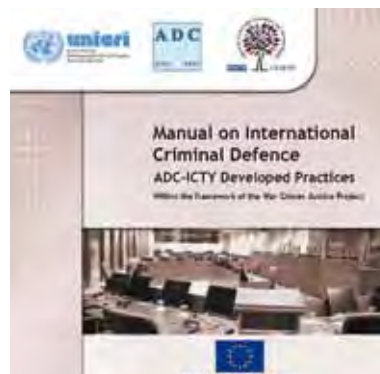
Ont également été organisées des réunions entre les juges et procureurs du TPIY et leurs homologues de la région afin de partager l'expérience acquise dans les procès pour crimes de guerre, favorisant ainsi un esprit de collégialité et une plus grande coopération.



(En anglais)



(En anglais)



Création d'un nouvel outil pédagogique

Dans le cadre du projet *Justice pour les crimes de guerre*, de nouveaux supports pédagogiques sur le droit pénal international et sa pratique ont été produits, en partenariat avec des établissements nationaux de formation des juges et des procureurs.

Axés sur la pratique, ces supports ont été conçus avant tout comme un outil pédagogique et une ressource pour les formateurs en droit en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie. Pour la première fois, les supports reprennent la jurisprudence du TPIY et celle des tribunaux de la région en matière de crimes de guerre, en plein développement.

Portail électronique

Un portail pédagogique et de formation en ligne a été mis en place à destination des praticiens du droit et des établissements de formation judiciaire en ex-Yougoslavie.

Développé par l'UNICRI, le portail permet aux utilisateurs de consulter plusieurs bases de données et outils, consacrés notamment à la législation nationale, aux accords bilatéraux ou aux conventions et traités internationaux, et d'accéder à une formation en ligne sur le droit international pénal et humanitaire.



Manuel des conseils de la Défense



(En anglais)

Dans le cadre du projet, le *Manual on International Criminal Defence (Manuel de défense pénale internationale)* a également été réalisé afin de présenter certaines des pratiques les plus efficaces développées par les conseils représentant les accusés devant le TPIY.

Le manuel a été produit par l'UNICRI et l'Association des conseils de la Défense exerçant devant le TPIY (ADC-ICTY). Conçu comme un outil de référence pour les conseils de la défense dans les affaires de crimes de guerre portées devant les juridictions nationales de la région, il traite de plusieurs questions complexes, comme par exemple comment utiliser les éléments de preuve admis devant le Tribunal et comment en contester la véracité ou comment bien mener les négociations relatives au plaidoyer de culpabilité.

Personnel d'appui judiciaire

Les autorités judiciaires des pays de l'ex-Yougoslavie ont signalé que le manque de personnel d'appui judiciaire était l'un de leurs problèmes les plus urgents. Le projet *Justice pour les crimes de guerre* a donc coordonné le recrutement de plus de 30 jeunes professionnels au sein d'institutions judiciaires nationales.

De jeunes professionnels aux parcours très divers (avocats, diplômés en sciences politiques, analystes du renseignement) ont ainsi intégré des institutions judiciaires et publiques en Serbie, en Bosnie-Herzégovine et en Croatie pendant toute la durée du projet. Ils ont notamment travaillé au sein du Ministère de la justice croate, du parquet chargé des crimes de guerre en Serbie, des parquets de district et de canton en Bosnie-Herzégovine, des divisions spécialisées dans les crimes de guerre de la Haute Cour et de la Cour d'appel de Belgrade et de la Cour de Bosnie-Herzégovine, ou encore de centres de formation judiciaire en Republika Srpska et dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Manuel des pratiques établies du TPIY

Le cadre de référence des travaux du Tribunal

Le ICTY Manual on Developed Practices (Manuel des pratiques établies du TPIY) a été la première publication à décrire les pratiques les plus efficaces et les plus innovantes établies par le TPIY. Publié en 2008, il vise à préserver l'héritage du Tribunal et à venir en aide aux autres juridictions internationales et nationales chargées de juger les crimes internationaux.

Le manuel, rédigé sous l'égide du Juge Fausto Pocar, ancien Président du Tribunal, est le fruit d'une collaboration entre le Tribunal et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI).

« L'héritage du TPIY doit être préservé par la poursuite des procès pour crimes de guerre par les juridictions nationales dans les pays de l'ex-Yougoslavie. À cet égard, le manuel vise tout particulièrement à diffuser les pratiques du Tribunal auprès de ces juridictions. Il présente toutefois un objectif bien plus général : faire en sorte que les personnes qui en ont une connaissance approfondie puissent les transmettre à toutes les juridictions nationales et internationales appelées à juger les crimes de guerre afin que celles-ci puissent bénéficier des pratiques établies par le Tribunal et des enseignements qu'il a tirés de son expérience pour accomplir leur mission », ont indiqué le Juge Pocar, ancien Président du Tribunal, et Sandro Calvani, Directeur de l'UNICRI, dans l'avant-propos.

Le manuel, en anglais, B/C/S et albanais, porte sur l'ensemble des travaux du



Tribunal, des enquêtes jusqu'à l'exécution des peines, et fournit des explications sur les affaires complexes dont il a été appelé à connaître. Sa publication a fait apparaître la nécessité de dégager des ressources pour permettre aux juridictions nationales de juger les crimes de guerre ; elle a conduit au lancement

d'initiatives telles que le projet *Justice pour les crimes de guerre*.



(En anglais)

Le Manuel des pratiques établies du TPIY propose une analyse approfondie des pratiques les plus efficaces et les plus novatrices établies par le Tribunal. Sur le plan méthodologique, le manuel aborde toutes les étapes de la procédure en les illustrant par des exemples : de l'enquête à l'exécution des peines, en passant par la mise en état, la rédaction et le prononcé des jugements et arrêts. C'est ainsi qu'il est appliqué par la Cour de Bosnie-Herzégovine lorsque des questions de procédure ou de droit se posent aux différents stades du procès pénal. Ainsi, le manuel a contribué à l'élaboration et au développement des pratiques judiciaires nationales, en définissant notamment les éléments constitutifs de l'acte d'accusation et les principes qui régissent sa modification en cours de procès.

Le Manuel des pratiques établies du TPIY comble ainsi les lacunes des réglementations juridiques nationales, contribue à leur interprétation et à leur application concrète dans des cas particuliers et propose des exemples.

Le Juge Hilmo Vučinić, Cour de Bosnie-Herzégovine

Visites de travail

Une occasion unique pour échanger des informations

Les présidents, greffiers et juges du TPIY se sont régulièrement rendus dans les pays de l'ex-Yougoslavie et y ont notamment participé à des séminaires et à des réunions publiques. Par ailleurs, le Programme de sensibilisation a organisé près de 570 visites de travail à La Haye pour des praticiens du droit et des magistrats des pays d'ex-Yougoslavie, qui ont ainsi pu partager leur savoir-faire et contribuer à renforcer la collaboration entre le Tribunal et ses équivalents régionaux.

Dès la création du Tribunal, des juges et responsables du Greffe se sont rendus dans la région, afin de se familiariser avec la situation sur place, d'améliorer leur connaissance des systèmes judiciaires nationaux et de rencontrer les autorités locales, les représentants des ONG, les associations de victimes et de personnes disparues, ainsi que des universitaires.

À mesure que le Tribunal a intensifié ses activités, le Programme de sensibilisation a régulièrement organisé le déplacement de responsables du TPIY en ex-Yougoslavie afin de renforcer les liens du Tribunal avec les autorités judiciaires de la région et de faire connaître ses réalisations et les défis auxquels il était confronté.

Par ailleurs, le Programme de sensibilisation a accueilli à La Haye de nombreux juges, procureurs, avocats de la défense et autres



praticiens du droit. Ces visites ont donné aux participants l'occasion de découvrir par eux-mêmes la structure et les activités du Tribunal et d'aborder certains sujets, tels que les principales affaires, les règles de procédure et d'administration de la preuve, ainsi que le droit applicable.

Dans le cadre de ces visites, les professionnels du droit de la région ont souvent pu assister à des présentations sur les travaux des Chambres et des juges, le Bureau du Procureur et le Greffe par des représentants des

services concernés. Ils ont ainsi bénéficié d'une expérience ciblée et interactive, en participant à des tables rondes avec des juges du Tribunal, à des ateliers consacrés au recueil et à l'utilisation des éléments de preuve, ou en assistant à des audiences et à des présentations sur l'accès aux documents du TPIY.

Délégation de représentants de l'appareil judiciaire croate lors d'une visite d'études de trois jours au TPIY, 4 juillet 2005. Le programme comprenait des présentations sur des sujets tels que l'application du droit substantiel et du droit procédural au TPIY, le recueil et l'utilisation des éléments de preuve, le travail avec les témoins et l'accès aux documents du TPIY.

Formations, ateliers et séminaires

Renforcer les capacités en partageant expériences et bonnes pratiques

Depuis sa création, le Programme de sensibilisation du TPIY a participé à plus de 90 sessions de formation, ateliers et séminaires ayant accueilli plus de 2 900 professionnels du droit, ou les a organisés.

Outre les visites de travail et le projet « Justice pour les crimes de guerre », le personnel du TPIY et les partenaires de celui-ci dans la région ont organisé des formations, des ateliers et des séminaires visant à renforcer les capacités des autorités judiciaires en matière d'enquête et de poursuites dans les affaires de crimes de guerre. Pour les fonctionnaires du TPIY, ces manifestations ont été l'occasion d'échanger directement avec leurs homologues de la région, de partager des informations et d'aider les autorités judiciaires compétentes à établir les responsabilités.

Les actions de sensibilisation ont été adaptées aux besoins spécifiques des différents professionnels, en insistant sur les points présentant un intérêt particulier pour les procédures engagées dans la région : la définition de certains crimes en droit international humanitaire, la notion de responsabilité du supérieur hiérarchique, la procédure pénale développée au TPIY, la protection des

victimes et des témoins, ainsi que la conduite d'enquêtes médico-légales complexes.

Le personnel du Tribunal en a également profité pour assister aux manifestations proposées par des organisations partenaires et pour partager son expérience et ses connaissances de nombreux sujets portant sur différents aspects de la gestion des affaires de crimes de guerre.



Un représentant du Programme de sensibilisation du TPIY a fait une présentation sur la pratique des accords sur le plaidoyer au Tribunal, à l'occasion d'une conférence de deux jours intitulée *L'Accord sur le plaidoyer – un instrument pour en savoir plus sur les fosses communes*, Sarajevo, 24 avril 2012.

Séminaire sur la procédure pénale et la défense

En 2002, l'antenne du Programme de sensibilisation du TPIY en Serbie, en partenariat avec le bureau de l'American Bar Association en Serbie, a organisé un cycle de séminaires sur la procédure pénale et la défense des accusés devant le Tribunal.

Organisés à Niš, Novi Sad et Belgrade, ces séminaires ont accueilli environ 90 avocats de Serbie. Y sont intervenus un avocat ayant plaidé devant le TPIY, le Chef du Bureau de l'aide juridictionnelle et des questions liées à la détention, ainsi que le coordonnateur adjoint du Programme de sensibilisation du Tribunal.

Formation pour des juristes chargés des crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine

Du 4 au 8 mars 2005, le Programme de sensibilisation a organisé une session de formation en droit international de cinq jours pour le personnel de la Chambre chargée des crimes de guerre près la Cour de Bosnie-Herzégovine, du Greffe de la Cour et de la division spécialisée dans les crimes de guerre du parquet de Bosnie-Herzégovine.

Les responsables du TPIY ont joué un rôle essentiel dans le cadre de cette formation, cinq membres expérimentés du personnel du Tribunal basé à La Haye intervenant en qualité de formateurs.

La formation s'est déroulée juste avant l'inauguration officielle de la Chambre chargée des crimes de guerre près la Cour de Bosnie-Herzégovine le 9 mars 2005, au cours de laquelle le TPIY était représenté par son ancien Président, le Juge Theodor Meron et son ancien Procureur, Carla del Ponte, qui ont chacun prononcé un discours.

Sensibilisation



des médias



Le Tribunal souhaitant mieux faire connaître au grand public les procédures engagées devant lui, la collaboration avec les médias a été l'une des priorités du Programme de sensibilisation. Ainsi, dès sa création, le Programme de sensibilisation a invité à La Haye des représentants des principales agences de presse de Bosnie-Herzégovine, de Serbie, de Croatie, du Monténégro et du Kosovo ; ces visites ont marqué le début d'une collaboration fructueuse qui se poursuit aujourd'hui.

À partir de 1999, des visites d'étude pour les journalistes ont été organisées et continueront de l'être jusqu'à l'achèvement des travaux du Tribunal. Depuis 1999, une vingtaine de visites ont été organisées réunissant plus de 150 journalistes venus de toute la région. À sa création, le Tribunal étant une institution d'un genre nouveau, les journalistes n'ont eu que très peu de temps pour s'informer avant de commencer à couvrir l'actualité judiciaire. Le Bureau de presse et le Programme de sensibilisation ont donc instauré une collaboration régulière avec les journalistes chargés de couvrir les procès du Tribunal afin de les aider à se familiariser avec des procédures souvent complexes. De nombreuses heures d'enregistrement d'audiences ont été mises à la disposition des journalistes pour la réalisation de reportages et de documentaires. Des porte parole ont fait des déclarations au nom du Greffe et des Chambres, tandis que le Président et le Greffier du Tribunal se sont prêtés au jeu des entretiens avec des agences de presse régionales sur les développements des affaires. Le Tribunal a également invité des journalistes de la région à assister à de nombreuses audiences dans les procès d'accusés de haut rang.

Au fil des années, le Programme de sensibilisation a veillé à ce que les journalistes de la région puissent travailler dans les meilleures conditions possibles lors de leurs visites, notamment en leur donnant accès à des pièces du dossier traduites dans les langues de la région et en organisant des entretiens avec des membres du personnel du Tribunal. Les discussions avec des experts du Tribunal et des journalistes basés à La Haye se sont avérées l'un des points forts de ces visites et nombre des professionnels qui en ont bénéficié couvrent encore aujourd'hui les travaux du TPIY.

Avec l'essor des nouvelles technologies, les actions du Tribunal en direction des médias se sont diversifiées pour intégrer de nouvelles plateformes, comme les réseaux sociaux. Les pages Facebook, YouTube et Twitter du TPIY ont été lancées en 2010 et sont rapidement devenues une source d'information appréciée des journalistes. Grâce à la portée de ces outils et à la généralisation de leur usage parmi les professionnels des médias, les journalistes peuvent désormais disposer rapidement et simplement d'informations récentes concernant le Tribunal.

À l'heure où le TPIY termine son mandat, le Programme de sensibilisation va continuer sa collaboration avec les médias, en recentrant toutefois ses actions sur l'héritage du Tribunal et sur sa contribution à l'établissement des responsabilités pour les crimes commis dans les pays de l'ex-Yougoslavie.

Le TPIY dans les médias de la région

Des déclarations et des entretiens pour sensibiliser le grand public

Compte tenu de la distance géographique qui sépare le Tribunal de l'ex-Yougoslavie, les dirigeants du TPIY savent qu'il est important d'accorder des entretiens aux journalistes de la région. Par ailleurs, les représentants du Programme de sensibilisation dans les pays de l'ex-Yougoslavie s'adressent régulièrement aux médias afin de diffuser auprès du grand public des informations concernant les travaux du Tribunal.

Au fil du temps, les messages adressés par le TPIY aux médias de la région ont évolué : tendant à l'origine à expliquer la nature même du Tribunal et l'importance des poursuites pour crimes de guerre, ils portent désormais sur l'héritage que le Tribunal laissera après avoir fermé ses portes. Les premières années, l'objectif principal était d'expliquer autant que de combattre les idées reçues concernant le Tribunal. Dès qu'ils en avaient l'occasion, les principaux responsables et les juges du Tribunal, ainsi que ses représentants dans la région, accordaient des entretiens concernant l'institution et son mandat. Leurs principaux messages concernaient les raisons et les modalités de la création du TPIY, sa légitimité en tant que tribunal de l'ONU, ainsi que la portée des actes d'accusation qu'il avait établis.

Ainsi, lors d'un entretien accordé à l'agence de presse SENSE en 1999, le Juge Claude Jorda, ancien Président du Tribunal, a souligné

Nous ne disposons pas des pouvoirs nécessaires pour appréhender nous-mêmes les accusés. Tous les États Membres doivent faire tout leur possible pour retrouver les accusés encore en fuite et les transférer à La Haye. Cette obligation leur incombe en vertu du droit international et nous insistons particulièrement sur ce point : la coopération pleine et entière avec la communauté internationale et les pays de la région.

Le Juge Fausto Pocar, ancien Président du Tribunal, s'exprimant dans le quotidien de Bosnie-Herzégovine *Oslobođenje* le 2 juin 2008 sur l'importance de la coopération avec le TPIY.

l'importance de traduire en justice toutes les personnes accusées de crimes de guerre. De même, dans leurs déclarations publiques, d'autres représentants du TPIY ont insisté sur l'importance de ses travaux et exhorté les pays de l'ex-Yougoslavie à coopérer avec la nouvelle institution.

Avec l'intensification de la charge de travail du TPIY, il est devenu évident qu'un tribunal ad hoc ne pourrait pas juger toutes les personnes présumées responsables des crimes commis en

ex-Yougoslavie. Lors de la création de tribunaux nationaux spécialisés, plusieurs responsables du Tribunal ont assuré publiquement les autorités judiciaires de la région de leur soutien et ont souligné qu'il était essentiel qu'elles poursuivent les auteurs de crimes de guerre. Dans un entretien accordé au BIRN Justice Report (Bosnie-Herzégovine), le Juge Patrick Robinson, ancien Président du Tribunal, a insisté sur l'importance que soient jugés les auteurs de crimes de guerre et rappelé que le TPIY continuerait à aider au

renforcement de l'état de droit dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Il a ajouté que le « partenariat avec les autorités judiciaires de la région » se poursuivrait et s'intensifierait à mesure que le Tribunal achèverait ses procès.

Au cours des années qui ont suivi, ces entretiens ont été l'occasion pour les principaux responsables du Tribunal d'expliquer les mesures qui seraient prises après la fermeture du Tribunal, de revenir sur ses réalisations et de promouvoir son héritage.



Nous sommes en voie de fermer une juridiction pénale et certains aspects doivent, bien entendu, être maintenus après la fermeture du Tribunal. Le Conseil de sécurité a donc décidé de créer le Mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux internationaux. Il s'agira d'une structure unique, dotée de deux divisions : l'une à Arusha, pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda, et l'autre à La Haye, pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il est prévu que le mécanisme sera doté d'un procureur, d'un président et d'un greffier uniques.

Déclaration du Greffier **John Hocking** à l'agence de presse SENSE en janvier 2011

Des interlocuteurs privilégiés des médias de la région

Dès la création du Programme de sensibilisation, ses représentants sur le terrain ont été encouragés non seulement à contribuer à l'organisation d'entretiens avec les dirigeants et responsables du TPIY lors de leurs déplacements, mais également à contacter directement les médias régionaux. Forts de leur connaissance du terrain et de leur compréhension des travaux du Tribunal, ces représentants ont pu adresser au grand public des messages clairs sur le TPIY.

L'analyse du large éventail d'actions entreprises auprès des médias par les représentants du Programme de sensibilisation dans la région au cours des 15 dernières années montre leur diversité et leur nombre : participation à des débats et à des émissions interactives, représentation du TPIY dans des émissions d'actualité et contribution à des documentaires.

Diffusion télévisée du procès de Slobodan Milošević

Grâce aux efforts du Programme de sensibilisation, le procès de Slobodan Milošević, ancien président de la République fédérale de Yougoslavie, a été diffusé sur plusieurs chaînes de télévision en Bosnie-Herzégovine et en Serbie, notamment sur la chaîne télévisée fédérale de Bosnie-Herzégovine, la chaîne de télévision de Republika Srpska, ainsi que sur les chaînes serbes RTS et B92.

La diffusion du procès a été suivie par plusieurs centaines de milliers de téléspectateurs en ex-Yougoslavie et a conduit à un grand nombre de demandes d'entretien auprès des représentants du Programme de sensibilisation dans toute la région.



Vu de La Haye

Entre la fin de l'année 2003 et le début de l'année 2005, le Programme de sensibilisation a publié une colonne hebdomadaire dans *Balkan*, quotidien de Belgrade. Les articles portaient notamment sur des questions touchant au Tribunal et intéressant tout particulièrement le public en Serbie et au Monténégro ; ils visaient en outre à favoriser les échanges et les discussions autour du TPIY, ainsi que d'autres initiatives plus générales sur l'histoire, la justice et la vérité.



Visites d'étude

Des journalistes de la région découvrent par eux-mêmes le TPIY

Afin de mieux faire comprendre les travaux du Tribunal, le Programme de sensibilisation a organisé plusieurs visites d'étude pour des journalistes venus des pays de l'ex-Yougoslavie. Plus de 150 journalistes ont pu suivre en direct les audiences dans plusieurs procès, rencontrer de hauts responsables du TPIY, ainsi que des sténographes judiciaires expérimentés, et débattre de sujets d'intérêt public.

Les visites d'étude sont l'un des outils mis en place par le TPIY pour aider les journalistes de la région à produire des reportages rigoureux et documentés sur les crimes de guerre. Le Tribunal profite de ces visites pour offrir des conseils et une aide concrète aux journalistes sur les moyens de couvrir efficacement ses procès. Grâce à ces visites, les journalistes sont informés des ressources disponibles, améliorent leur connaissance du Tribunal et leurs compétences en matière de reportage sur les crimes de guerre et renforcent leurs liens avec l'institution.

Dans les années qui ont suivi la création du TPIY, les visites d'étude destinées aux journalistes avaient principalement pour but d'expliquer les fonctions essentielles et les activités du Tribunal et de mieux faire connaître ses objectifs et sa mission. Avec la multiplication des procès, ces visites ont désormais un but plus précis : aider les journalistes à comprendre et à résumer des



Un groupe de huit journalistes de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie a été accueilli au Tribunal pour une visite d'étude d'une semaine en novembre 2013. Pour plusieurs d'entre eux, les grands moments de la visite ont été les rencontres avec le Président de l'époque, Theodor Meron, et le Procureur Serge Brammertz.

procès souvent longs et complexes, ainsi que les procédures en appel et les jugements et arrêts rendus par le Tribunal.

À l'heure où le TPIY termine

son mandat, le Programme de sensibilisation va continuer à aider les journalistes à assurer la couverture médiatique des dernières procédures en cours et à informer le public des décisions des juges.

Étant donné le poids de notre histoire récente et les débats suscités dans la région de l'ex-Yougoslavie par les travaux du Tribunal, il est essentiel pour moi, en tant que journaliste, de recevoir des informations de première main sur les travaux de cette institution et sur la manière dont le droit international humanitaire est appliqué dans certaines affaires.

Erna Mačkić, *Balkan Investigative Reporting Network (BIRN)*, La Haye, octobre 2013

Colloque destiné aux médias de l'ex-Yougoslavie

Peu après sa création, le Programme de sensibilisation a organisé en octobre 1999 l'une de ses premières grandes manifestations : un colloque de deux jours destiné aux médias, qui a réuni 15 journalistes de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de République fédérale de Yougoslavie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine dans le cadre d'une série de tables rondes. Les journalistes se sont entretenus avec le Président du Tribunal de l'époque, Mme Gabrielle Kirk McDonald, ainsi qu'avec des représentants du Bureau du Procureur et du Greffe. Les participants ont également rencontré des conseils de la défense ainsi que le Commandant du quartier pénitentiaire.

Suite à cette manifestation, un programme de visites d'étude a été mis en place afin de rapprocher le Tribunal de l'opinion publique dans les pays de l'ex-Yougoslavie. « Il est absolument essentiel à la réussite du Tribunal que l'opinion publique dans les pays de l'ex-Yougoslavie soit informée des travaux qu'il mène et qu'elle en comprenne l'importance », a déclaré le Juge McDonald

Visite exceptionnelle pour un groupe de journalistes serbes

L'une des premières visites d'étude au TPIY a été organisée en juin 2001. À l'occasion d'une visite de deux jours à La Haye, un groupe de 16 journalistes travaillant pour les principaux médias serbes a pu rencontrer des représentants du Bureau du Procureur, des Chambres et du Greffe, qui ont évoqué devant eux les enjeux des poursuites engagées dans les affaires de crimes de guerre.

L'intérêt des médias serbes a atteint son paroxysme lors du procès de l'ancien Président de la République fédérale de Yougoslavie, Slobodan Milošević. Branislava Opranović et Tatjana Ivezic, journalistes au quotidien *Dnevnik*, parlent de la visite d'étude à laquelle elles ont participé : « Slobodan Milošević a été arrêté et transféré à La Haye le 28 juin 2001, deux jours seulement après notre retour en Serbie suite à la visite d'étude que nous avons effectuée au Tribunal. Grâce aux très nombreuses informations que nous avons ramenées de La Haye, *Dnevnik* a été le seul journal serbe à publier un supplément spécial intitulé La Haye – X Files, qui proposait de découvrir les travaux du TPIY, à une période où l'opinion publique serbe était particulièrement divisée à l'égard du Tribunal. »



Organisation de manifestations publiques

Les audiences concernant des accusés de haut rang suscitent un large intérêt

Plusieurs centaines de journalistes des pays de l'ex-Yougoslavie se sont rendus au TPIY pour couvrir les procès d'accusés de haut rang, notamment lors de comparutions initiales et de prononcés des jugements. Le Programme de sensibilisation et le Bureau de presse ont toujours veillé à ce que les représentants des médias disposent de toutes les informations nécessaires dans les langues de la région, afin de faciliter la réalisation des reportages.

Dès le départ, le Programme de sensibilisation a pris conscience du rôle clé qu'allait jouer les médias des pays de l'ex-Yougoslavie dans la promotion des travaux du TPIY. Compte tenu des contraintes financières et de temps imposées aux journalistes de la région chargés de couvrir le Tribunal, le Programme de sensibilisation et le Bureau de presse ont fait en sorte que les journalistes qui se déplacent à La Haye puissent tirer le maximum de leur séjour.

Le Programme de sensibilisation a ainsi produit des dossiers d'information sur les affaires, dans les langues de la région, afin d'aider les journalistes rendant visite au Tribunal. En outre, des fonctionnaires du Tribunal parlant B/C/S étaient présents dans la salle de presse lors des audiences dans les procès d'accusés de haut rang, afin de résoudre les problèmes et faciliter le travail des journalistes. Les agents du Bureau de presse ont également organisé des entretiens avec des

Ces dix dernières années, j'ai pu suivre plusieurs grandes audiences tenues au TPIY. Chaque fois, il était essentiel de travailler étroitement avec le personnel du Tribunal et, bien entendu, tout particulièrement avec le Bureau de presse et le Programme de sensibilisation.

J'ai notamment apprécié que les journalistes de la région bénéficient systématiquement d'un accès prioritaire à la galerie du public et que des informations concernant les affaires soient disponibles en bosniaque.

Saša Delić, journaliste de RTV BiH

responsables du TPIY et fourni aux journalistes des enregistrements vidéo supplémentaires destinés à illustrer leurs reportages. Ils se sont également assurés que les journalistes pourraient s'asseoir dans la galerie du public lors des audiences importantes, afin qu'ils puissent assister directement aux travaux du Tribunal.

L'ouverture des procès d'accusés de haut rang, parmi lesquels Radovan Karadžić, Ratko Mladić et Slobodan

Milošević, a suscité un large intérêt de la part des médias. Dans ces procès, des mesures spéciales ont dû être prises pour que le plus grand nombre de journalistes puisse assister aux audiences et réaliser des reportages.

Lors des déclarations liminaires durant le procès de Radovan Karadžić, le différé vidéo habituel de 30 minutes a été levé et l'audience a été diffusée en direct, dans le hall du Tribunal et dans une salle de

conférence adjacente. Des postes de travail ont été installés à ces deux endroits afin d'accueillir près de 300 journalistes. Environ 30 journalistes et reporters venus des pays de l'ex-Yougoslavie ont finalement pu assister aux audiences depuis la galerie du public dans la salle d'audience du TPIY.



Journalistes invités au quartier pénitentiaire

Une occasion unique pour les médias

À l'occasion de son 20^e anniversaire en 2013, le TPIY a ouvert pour la première fois les portes de son quartier pénitentiaire à un groupe de 15 journalistes de la région et d'autres pays qui couvrent ses travaux depuis de nombreuses années. Une deuxième visite a eu lieu en 2014, au cours de laquelle 20 autres journalistes ont pu constater par eux mêmes les conditions de détention des accusés et rencontrer les responsables du quartier pénitentiaire.



Radoša Milutinović, journaliste à l'agence de presse serbe *Beta*, en visite au quartier pénitentiaire du Tribunal en 2013.

Placé sous la responsabilité du Greffe du Tribunal, le quartier pénitentiaire est un centre de détention préventive, qui accueille les personnes accusées par le Tribunal après leur transfèrement à La Haye pour y être jugées. Situé dans la prison néerlandaise du quartier de Scheveningen, il suscite depuis longtemps l'intérêt des journalistes des pays de l'ex-Yougoslavie et du reste du monde.

Lors de ces deux visites, les commandants successifs du quartier pénitentiaire se sont entretenus avec les journalistes et ont répondu à leurs questions. Les journalistes ont également pu découvrir une aile vide du quartier pénitentiaire, une cellule type et la salle de sport. Suite à ces visites, les photos et les enregistrements vidéo effectués ont été utilisés dans plusieurs reportages publiés et diffusés dans la région et dans le monde.

Un reportage sur le quartier pénitentiaire du TPIY récompensé par un prix en Serbie

Ivan Ilić, journaliste à la radio-télévision publique Vojvodina RTV, a obtenu le troisième prix du festival de télévision Press Knight en Serbie, pour son reportage sur le quartier pénitentiaire du Tribunal, comprenant notamment des images tournées lors de sa visite en 2014.

Le festival de télévision Press Knight sélectionne des reportages vidéo courts et originaux à fort contenu journalistique et témoignant d'une bonne compréhension des besoins des téléspectateurs locaux. Le jury a estimé qu'Ivan Ilić avait su décrire avec réalisme les conditions de détention, la pertinence de son reportage tenant notamment au fait qu'il avait permis au peuple serbe de découvrir pour la première fois l'intérieur du quartier pénitentiaire.



L'agence de presse SENSE

Suivi des procès, programmes télévisés et réalisation de documentaires

L'agence de presse SENSE, basée au TPIY, est la seule agence couvrant exclusivement le Tribunal. Par ses reportages quotidiens, ses émissions télévisées hebdomadaires et ses documentaires, SENSE propose les informations les plus récentes sur les travaux du Tribunal, à destination de l'ex-Yougoslavie comme du public du monde entier.

SENSE a commencé à couvrir les travaux du TPIY en 1998, en réalisant des reportages quotidiens sur les procès, l'actualité et les décisions des juges. Les articles de SENSE sont publiés sur son site Internet en B/C/S et en anglais et proposent aux lecteurs de suivre les procès côté salle d'audience.

En mars 2000, SENSE a élargi ses activités par le lancement d'une émission télévisée intitulée *Tribunal*. D'une durée de 15 minutes, ce programme est toujours diffusé et propose une couverture des audiences de la semaine, ainsi que des séquences courtes sur la vie du Tribunal. Il est à souligner que l'émission est réalisée en B/C/S et transmise à plusieurs chaînes de télévision dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Elle est ensuite rediffusée afin d'offrir au public de la région une couverture objective et complète des travaux du TPIY.

Outre les articles quotidiens

et les émissions télévisées hebdomadaires, SENSE a déjà réalisé sept documentaires : *Triumph of Evil* (2001), sur le procès du génocide de Srebrenica, *Against All Odds* (2003), chronique des dix premières années d'activité du TPIY, trois documentaires étudiant de façon détaillée les accusations portées contre Radovan Karadžić et Ratko Mladić, *The Fugitives* (2004), *Life and Deeds of Radovan Karadžić* (2005) et *Rise and Fall of General Mladić* (2005), *Beyond Reasonable Doubt* (2005), un retour sur le massacre de Srebrenica 10 ans après, et *Sarajevo Roses — Terror in 12 Pictures* (2012), qui est une reconstitution des 44 mois de siège subis par la capitale de la Bosnie-Herzégovine à travers les procès du Tribunal qui en ont traité.

Conscients de l'importance de l'action de SENSE, le Service de communication et le Programme de sensibilisation du TPIY soutiennent l'agence depuis sa création. Le



Bureau de presse communique régulièrement des informations relatives aux procès à ses collègues de SENSE pour leurs articles quotidiens.

Au fil des années, de très nombreux enregistrements audio ont été mis à la disposition de l'agence pour alimenter ses émissions télévisées et ses documentaires. Enfin, le Tribunal a contribué à la mise à disposition du centre d'information

de SENSE à Potočari d'un grand nombre de pièces à conviction liées au massacre de Srebrenica.

Sensibilisation

A grayscale photograph of an elderly person's hands typing on a laptop keyboard. The hands are positioned over the keyboard, with fingers resting on various keys. The person is wearing a thin bracelet on their left wrist. The word "Sensibilisation" is overlaid in large, bold, yellow text across the center of the image. The background is blurred, showing the laptop and some indistinct shapes.

sur Internet



Le site Internet du TPIY et ses pages sur les réseaux sociaux sont accessibles depuis le monde entier et constituent le principal outil de sensibilisation du Tribunal, de par le nombre de personnes qui les consultent. Le Programme de sensibilisation et l'Unité du site Internet du TPIY travaillent en étroite collaboration afin de produire des contenus destinés au site ainsi qu'aux réseaux sociaux.

En 2002, les équipes des deux unités ont créé un site Internet spécifique en B/C/S, ainsi qu'en albanais et en macédonien, afin que les personnes vivant dans les pays de l'ex-Yougoslavie puissent suivre les travaux du Tribunal dans leur propre langue. En 2008, ces efforts ont abouti à la création d'un site Internet multilingue unique. Pour la première fois, l'intégralité du contenu du site Internet du TPIY était traduit en B/C/S, en plus des langues officielles du Tribunal (l'anglais et le français), mettant ainsi à la disposition du public de la région de très nombreuses informations sur ses travaux et sur les affaires. Des contenus en albanais et en macédonien y ont également été intégrés, pour certaines affaires.

Afin de préserver et de promouvoir les travaux du Tribunal une fois son mandat terminé, l'Unité du site Internet a également lancé en 2013 un projet de sites Internet consacrés à l'héritage du Tribunal. Le Programme de sensibilisation y contribue en apportant un soutien important à la réalisation d'expositions en ligne à partir des archives du TPIY. Elles porteront sur des aspects particuliers des crimes jugés par le Tribunal, afin de souligner la contribution apportée par celui-ci

au processus de justice transitionnelle dans la région et à la justice internationale dans son ensemble.

En 2010, le TPIY a ouvert ses propres comptes YouTube et Twitter, puis ses pages Facebook, LinkedIn et Flickr, afin de renforcer sa présence sur Internet. Grâce aux réseaux sociaux, les internautes ont accès en temps réel à des informations sur les procès en cours et les autres activités liées au Tribunal. Le compte Twitter fournit notamment des mises à jour rapides et précises sur les travaux du Tribunal. Le dépôt d'écritures présentant un intérêt particulier pour les personnes qui suivent l'actualité des affaires de crimes de guerre y est également signalé.

Depuis leur lancement, le site Internet du Tribunal et ses pages sur les réseaux sociaux ont enregistré une hausse régulière du nombre d'utilisateurs en ex-Yougoslavie, confirmant que le Tribunal a su négocier à temps ce virage technologique et qu'il lui a permis de toucher de nouveaux publics.

Le site Internet du TPIY

Faire connaître les travaux du Tribunal sur Internet

Doté de fonctionnalités interactives et de contenus régulièrement mis à jour par le Programme de sensibilisation, le site Internet multilingue du TPIY attire un large public, en ex-Yougoslavie comme dans le reste du monde.

Grâce aux contenus qu'il crée pour le site Internet, le Programme de sensibilisation facilite la compréhension des documents juridiques complexes et rend ces documents, auparavant consultables exclusivement dans les archives du Tribunal, plus accessibles.

L'un des points forts de la sensibilisation sur Internet est la diffusion régulière des audiences publiques des procès du Tribunal. Mis en place en août 1998 par l'ONG Domovina et relayé sur le site Internet du TPIY depuis la fin de l'année 2000, ce service vise à améliorer la transparence des procès du Tribunal et à permettre au monde entier de se tenir informé de leur déroulement. Disponible au départ en anglais et en B/C/S, ce service a ensuite été proposé en albanais et en français, afin de répondre à l'intérêt croissant suscité par les travaux du Tribunal.

Afin de le rendre encore plus

accessible aux communautés des pays de l'ex-Yougoslavie, il a ensuite été décidé de créer un site Internet spécifique en B/C/S. Proposant un accès rapide aux dernières actualités du Tribunal, ce site s'adressait tout particulièrement aux internautes de la région. Outre des informations d'ordre général, le site offrait également accès à tous les documents du Tribunal disponibles en B/C/S sous forme électronique. En 2003, suite à l'ouverture du procès de Fatmir Limaj, certains contenus du site Internet ont également été traduits en albanais. De même, en 2005, suite à l'ouverture du procès de Ljube Bošković et Johan Tarčulovski, d'autres contenus ont été traduits en macédonien.

Fort du succès rencontré par le site Internet en B/C/S, le Tribunal a lancé en 2008 un site Internet multilingue unique en anglais, français, B/C/S, albanais et macédonien, qui continue d'assurer la diffusion des audiences sur Internet et propose

des fiches d'information sur chacune des affaires. Il propose également des fonctionnalités originales, parmi lesquelles une carte interactive des lieux des crimes commis en ex-Yougoslavie et sur lesquels le Tribunal a enquêté, ainsi que des outils audiovisuels, dont une visite virtuelle du quartier pénitentiaire du Tribunal, des enregistrements de témoins ayant déposé à l'audience et une galerie de photos.

Le site présente également des rubriques destinées aux utilisateurs spécialisés. Ainsi, la section Documentation rassemble les principaux documents juridiques qui définissent le cadre de travail du Tribunal, du Statut aux accords de coopération des États Membres, en passant par les textes relatifs à l'exercice de la défense devant le Tribunal. Elle donne accès à des outils de recherche spécialisés, tels que la base de données contenant la jurisprudence de la Chambre d'appel (*Appeals Chamber Case*

Law Database), qui propose des résumés des arrêts et des décisions importants rendus par la Chambre d'appel depuis 2004. La rubrique *Les affaires* du site permet de consulter plus de 35 000 documents : actes d'accusation, jugements et arrêts, décisions et ordonnances importantes.

À l'heure où le Tribunal termine son mandat, l'Unité du site Internet et le Programme de sensibilisation se sont associés pour développer le site Internet consacré à l'héritage du TPIY, outil essentiel pour assurer la pérennité de ses travaux. Des fonctionnalités multimédia innovantes et pédagogiques seront mises en place et intégrées au site Internet actuel du TPIY, tandis que les contenus se rapportant aux activités en cours tendront progressivement à disparaître. Ainsi, le site Internet consacré à l'héritage du TPIY continuera d'être un outil de recherche majeur, une fois le mandat du Tribunal achevé.



Paroles de victimes



Le Tribunal a, dans ses prétoires, donné la parole à des centaines de victimes qui ont décrit de façon poignante ce qu'elles ont vu et subi pendant les conflits en ex-Yougoslavie. Ces victimes ont courageusement relaté de façon détaillée les crimes commis contre elles, les membres de leur famille et d'autres personnes.

La rubrique *Paroles de victimes* du site Internet présente certains de ces témoignages. Grâce aux enregistrements et aux comptes rendus de leurs dépositions dans lesquelles elles relatent leurs expériences personnelles, les victimes font entendre leur voix au-delà du prétoire.

Aveux de culpabilité



Un certain nombre de personnes accusées par le Tribunal ont plaidé coupable et reconnu qu'elles avaient personnellement commis des crimes pendant les conflits en ex-Yougoslavie, ou qu'elles en portaient la responsabilité. La plupart des accusés qui ont plaidé coupable ont également fait des déclarations.

Bien souvent, ces déclarations ont permis aux communautés ou aux familles des victimes d'obtenir des informations ou des preuves dont elles ne disposaient pas auparavant. La plupart des accusés qui ont plaidé coupable ont exprimé des remords et ont, très souvent, dit espérer que leurs regrets contribueraient à la réconciliation des peuples de l'ex-Yougoslavie.

La rubrique *Aveux de culpabilité* du site Internet donne accès aux enregistrements vidéo et aux déclarations de tous les accusés qui ont plaidé coupable devant le Tribunal.

Crimes sexuels



La rubrique *Crimes sexuels* du site Internet propose un dossier complet sur le rôle du TPIY dans la poursuite des auteurs de crimes sexuels commis en temps de guerre.

Près de la moitié des personnes condamnées par le Tribunal ont été jugées pour des faits de crimes sexuels. Aux côtés de son homologue pour le Rwanda, le TPIY a été l'une des premières juridictions à porter des accusations spécifiques à raison des violences sexuelles commises en temps de guerre et à définir des crimes tels que le viol et l'esclavage sexuel en droit international coutumier.

Ces avancées juridiques sont mises en lumière grâce à un retour sur plusieurs affaires-clés, la présentation de statistiques, le projet de rapport sur les poursuites des auteurs de violences sexuelles et le documentaire intitulé *Sexual Violence and the Triumph of Justice*.

Le Tribunal a mis au point des procédures détaillées et efficaces pour la protection et la prise en charge des victimes et des témoins, garantie nécessaire pour qu'ils puissent faire le récit de ce qu'ils ont vécu dans un environnement sûr, sans craintes ni menaces. Les rubriques *Des procédures innovantes : entendre, protéger et conseiller les survivants de violences sexuelles* et *Revivre le passé : la difficulté de témoigner* expliquent comment le Tribunal a mis en place des mesures novatrices pour prendre en charge et protéger les victimes de violences sexuelles.

Réseaux sociaux

Le Tribunal sur les réseaux sociaux : interface avec le grand public de la région

En 2010, la stratégie Internet du TPIY s'est étendue avec la publication de contenus multilingues sur les réseaux sociaux. Depuis lors, grâce à sa présence sur Facebook, Twitter, YouTube, LinkedIn et Flickr, le Tribunal a pu toucher un public plus large et plus varié.

La popularité croissante des plateformes de réseaux sociaux dans les pays de l'ex-Yougoslavie a offert au Programme de sensibilisation une précieuse occasion de se rapprocher du public de la région de façon interactive. Les comptes Twitter et YouTube du Tribunal ont été créés en octobre 2010, suivis d'une page Facebook en mai 2012, juste après l'ouverture du procès de Ratko Mladić. La présence du TPIY sur LinkedIn et Flickr a été progressivement développée à partir de 2012.

Les pages du Tribunal sur les réseaux sociaux sont suivies par des internautes du monde entier, dont près de 30 % sont issus des pays de l'ex-Yougoslavie. Facebook est d'ailleurs le réseau social qui rencontre le plus grand succès dans la région. La page Facebook du TPIY, dont les vues proviennent à 40 % de la région, vise à donner rapidement et facilement accès aux informations, en lien avec

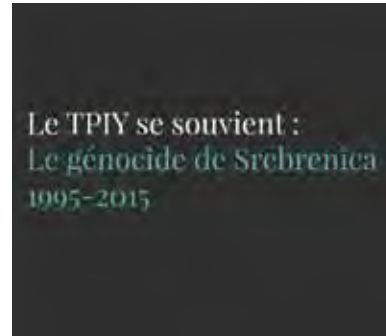


le site Internet officiel du Tribunal. Ainsi, les dépositions de témoins, qui n'étaient auparavant accessibles qu'à partir de la base de données judiciaires, sont désormais disponibles

directement via des liens publiés sur la page Facebook et accompagnées d'informations contextuelles sur le témoin et le but de sa déposition. D'autres informations sont également

diffusées sur la page Facebook : le contenu des jugements et arrêts, les actions du Programme de sensibilisation, des articles concernant le TPIY, ainsi que des actualités liées à l'ONU intéressant les pays de l'ex-Yougoslavie.

Le réseau social sur lequel le TPIY rencontre le plus de succès est sa chaîne YouTube, qui propose environ 2 000 vidéos. Qu'il s'agisse de documentaires produits en interne ou des milliers d'heures d'enregistrement d'audiences, les vidéos proposées par le Tribunal ont été vues plus de deux millions de fois depuis la création de la chaîne. Le compte Flickr du Tribunal, lancé en 2014 à l'occasion du 20e anniversaire du génocide de Srebrenica, a largement été utilisé par les journalistes et réalisateurs de documentaires afin de montrer les pièces à conviction photographiques utilisées lors des audiences.



Au cours des **cinq** dernières années, environ un **quart** des **16 millions** de pages vues enregistrées par le site l'ont été depuis l'**ex-Yougoslavie**.

Proportionnellement, les **communautés** des pays de **l'ex-Yougoslavie** représentent le **principal** groupe d'utilisateurs du site Internet du Tribunal.

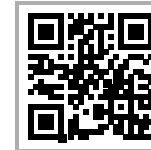
**Commémo-
ration
du 20^e
anniver-
saire du génocide de
Srebrenica**



Les actions menées par le TPIY sur les réseaux sociaux à l'occasion de la commémoration du 20^e anniversaire du génocide de Srebrenica ont contribué à mieux faire connaître ses travaux au monde entier.

Des contenus multimédia ont été publiés dans les semaines qui ont précédé la date anniversaire. Dans le cadre de cette campagne menée sur Facebook, Twitter et YouTube, les médias ont été encouragés à utiliser le site Internet, les courts-métrages documentaires et les infographies créées à l'occasion des commémorations. Ces documents ont été largement partagés sur Internet et vus par plus de 100 000 personnes.

**Vingt ans
de justice
interna-
tionale**

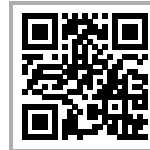


(En anglais)

À l'occasion du 20^e anniversaire du Tribunal, le Programme de sensibilisation a réalisé un court métrage intitulé *20 Years of the ICTY*, qui donne un aperçu des événements les plus importants des vingt années d'existence du Tribunal.

Cette vidéo a été publiée sur les réseaux sociaux et sur le site Internet du Tribunal. Elle a été vue plus de 13 000 fois sur Facebook, YouTube et Twitter.

**Publica-
tions en
direct
sur Twitter**



(En anglais et B/C/S)

La publication de *tweets* en direct lors du prononcé des jugements et arrêts ou à l'occasion d'autres grands événements, tels que le 20^e anniversaire du génocide de Srebrenica et le 20^e anniversaire du Tribunal, est particulièrement appréciée des internautes qui suivent l'actualité du TPIY sur Internet et s'avère d'une grande utilité à cette catégorie d'abonnés, en majorité des diplomates, des journalistes, des universitaires et d'autres professionnels.

Pour ces utilisateurs, recevoir les dernières informations en direct sur les principaux jugements et arrêts via Twitter est un moyen simple et pratique de se tenir au courant des travaux du Tribunal.

Production de



documentaires



La vidéo a largement contribué à témoigner du conflit en Yougoslavie et à faire prendre conscience de son existence au public du monde entier. Dans les années 1990, des équipes de télévision ont filmé des images de scènes de conflit et les ont diffusées en direct devant des téléspectateurs du monde entier. Certains de ces enregistrements, ainsi que les témoignages de journalistes, ont été admis par le TPIY en tant que pièces à conviction. Le Tribunal a en outre enregistré toutes les audiences, y compris les dépositions de témoins, et en assure la conservation à des fins de recherche et de formation. Ces documents d'archive ont été largement diffusés à des journalistes, des chercheurs et des réalisateurs, le Tribunal recevant plus de 150 demandes de consultation chaque année. Ils se sont également avérés essentiels à la réalisation de documentaires par le Programme de sensibilisation.

En 2001, le Tribunal a réalisé son premier documentaire, *Justice at Work* (La justice en marche), qui présentait au grand public les travaux du TPIY, sa mission et son organisation. En 2010, le Programme de sensibilisation a intensifié ses efforts pour préserver l'héritage du Tribunal en prenant plusieurs initiatives, dont la réalisation de long-métrages documentaires : *Sexual Violence and the Triumph of Justice* (Les violences sexuelles et le triomphe de la justice), *Crimes before the ICTY: Prijedor* (Crimes jugés par le TPIY : Prijedor), *Through their Eyes — Witnesses to Justice* (À travers leurs yeux : Des témoins au service de la justice) et *Crimes before the ICTY: Central Bosnia* (Crimes jugés par le TPIY : Bosnie centrale). Ces documentaires avaient pour objectif de faire découvrir certaines

des grandes affaires jugées par le Tribunal et sa contribution au droit pénal international.

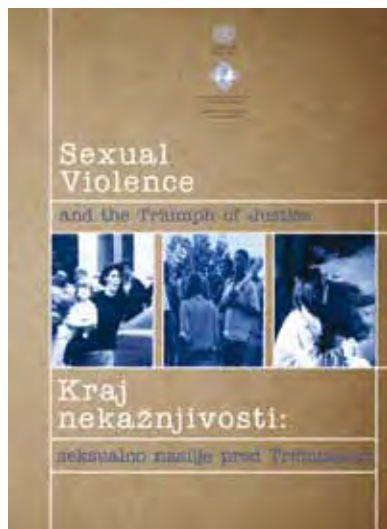
Les documentaires réalisés par le Programme de sensibilisation se sont avérés un outil précieux de diffusion d'informations sur le Tribunal, ses travaux, procès, jugements et arrêts auprès d'une large partie du grand public. Si les informations diffusées par la voie des documents officiels du TPIY ne touchent qu'un public limité et spécialisé, les documentaires ont en revanche été vus par plusieurs centaines de milliers de personnes. Présentant de façon concise et claire les principales affaires en première instance ou en appel et d'autres aspects des travaux du TPIY, ils permettent aux spectateurs d'en comprendre rapidement, mais de façon exhaustive, les grands enjeux. Les documentaires présentent ainsi un intérêt pédagogique fort, ce que confirment les formateurs et les étudiants qui les ont utilisés dans divers contextes pédagogiques à travers le monde.

Compte tenu de la fermeture programmée du TPIY en 2017, les documentaires du Programme de sensibilisation sont amenés à devenir un outil encore plus important de préservation des travaux du Tribunal pour les générations futures.

Violences sexuelles et le triomphe de la justice

Souligner la jurisprudence novatrice du TPIY

Le documentaire *Violences sexuelles et le triomphe de la justice* porte sur le développement de la jurisprudence établie par le Tribunal dans le cadre des procès relatifs aux crimes sexuels commis pendant le conflit armé. Il comprend notamment des entretiens avec des juges et des membres du personnel du TPIY, ainsi qu'avec des témoins et des victimes de violences sexuelles qui ont déposé devant le Tribunal.



Projeté dans toute l'ex-Yougoslavie, ce documentaire est désormais utilisé à des fins pédagogiques dans le monde entier. La première projection a eu lieu le 31 janvier 2012 à La Haye. Plus de 100 personnes ont assisté à l'événement, parmi lesquels des membres du corps diplomatique, des représentants d'autres juridictions internationales et d'ONG, des journalistes et des étudiants. La première projection dans la région a eu lieu en mars 2012 à Zagreb (Croatie) et d'autres projections ont suivies à Sarajevo, Tuzla, Prijedor et Mostar (Bosnie-Herzégovine), ainsi qu'à Belgrade et à Novi Sad (Serbie).

Fin novembre 2012, la tournée de promotion s'est terminée à Skopje et à Tetovo, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le documentaire a été lancé alors que les poursuites relatives aux violences sexuelles faisaient l'objet d'un intérêt croissant de la part des professionnels du droit international pénal et des droits de l'homme. Il a ensuite été intégré aux supports de formation de la police en Argentine et en Afrique du Sud, des élèves des académies militaires aux États-Unis et d'étudiants en sociologie et en sciences politiques en Bosnie-Herzégovine.

La contribution du Tribunal au développement du droit international

La jurisprudence établie par le Tribunal dans le cadre des procès relatifs aux violences sexuelles commises pendant les conflits armés est un élément important de l'héritage de l'institution. Près de la moitié des personnes condamnées par le TPIY ont été jugées responsables de crimes impliquant des violences sexuelles.

Le documentaire permettra de rappeler que le Tribunal a permis de traduire en justice les principaux responsables de ces crimes et d'y sensibiliser le grand public dans la région comme dans le reste du monde.

Pendant le conflit armé en ex-Yougoslavie, le viol et les violences sexuelles étaient très largement utilisés comme armes de guerre. Ces crimes ont fait perdre tout sentiment de dignité aux victimes qui vivront à jamais dans la souffrance. Il est donc capital que les crimes de violences sexuelles soient punis par le Tribunal et qu'ils aient fait l'objet d'une attention particulière. Nous ne devrions jamais oublier le courage des hommes et des femmes qui ont trouvé la force de témoigner devant le TPIY, obligeant ainsi les auteurs de ces crimes à reconnaître la réalité de leurs crimes atroces.

Marijana Toma, historienne et représentante de l'organisation *Humanitarian Law Centre*, Belgrade (Serbie)

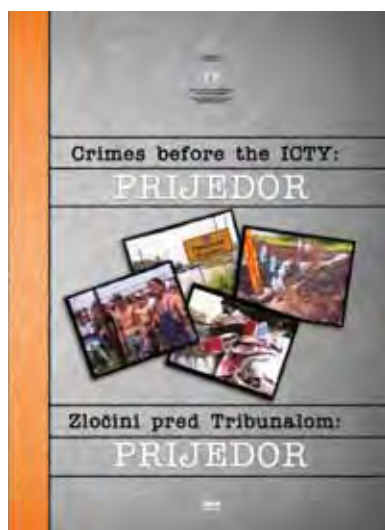
(En anglais)



Crimes jugés par le TPIY : Prijedor

La découverte des camps de détention qui a conduit à la création du TPIY

Le deuxième documentaire réalisé par le Programme de sensibilisation revient sur le rôle du Tribunal dans la poursuite et le jugement des crimes commis à Prijedor, municipalité du nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine. Les faits qui s'y sont déroulés sont présentés grâce à des entretiens avec des membres du personnel du TPIY, à des extraits des témoignages de survivants à l'audience et aux conclusions rendues dans les jugements et arrêts du Tribunal.



Le 6 août 1992, des journalistes britanniques d'*Independent Television News* (ITN) et du *Guardian* ont révélé l'existence de camps dans lesquels étaient détenus des civils non serbes dans le secteur de Prijedor, au nord ouest de la Bosnie-Herzégovine. Des photos de détenus au corps émacié ont fait le tour de la planète, provoquant de nombreuses réactions internationales. Au fil d'entretiens, d'enquêtes et de témoignages faits en audience, le documentaire intitulé *Crimes jugés par le TPIY : Prijedor* présente de façon détaillée la découverte des camps, qui a conduit à la création du TPIY.

La première projection du film s'est tenue le 17 avril 2013 à Novi Sad (Serbie), suivie d'autres projections à Belgrade et à Sarajevo. Le film a par ailleurs été diffusé dans le cadre des événements organisés pour les *Journées du brassard blanc*, à Zagreb, en l'honneur des victimes des crimes commis à Prijedor. Y ont



La diffusion du documentaire *Crimes jugés par le TPIY : Prijedor*, à Belgrade (Serbie), suivie d'une table ronde.

assisté des représentants de groupes de victimes et d'organisations des droits de l'homme, des médias, des universitaires et des juristes, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires internationaux.

En outre, une projection du film a été organisée au Tribunal pour des représentants d'organisations de victimes vivant aux Pays-Bas, à

laquelle a assisté Son Excellence Ahmet Halilović, ambassadeur de Bosnie-Herzégovine aux Pays-Bas.

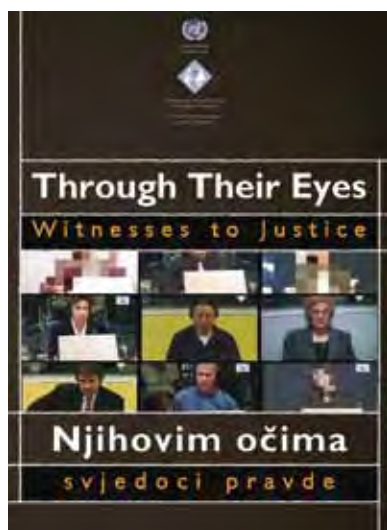
(En anglais)



À travers leurs yeux

Montrer le courage des témoins du TPIY

Le documentaire À travers leurs yeux : Des témoins au service de la justice raconte l'histoire de cinq hommes et femmes qui ont survécu aux conflits en ex-Yougoslavie et ont été témoins de meurtres, de tortures et du déracinement de communautés entières. Ces personnes ont choisi de venir raconter ce qu'elles ont vécu et de témoigner, parfois, au sujet des auteurs de ces crimes.



Ce documentaire revient sur le rôle essentiel joué par les victimes dans la poursuite des principaux responsables des crimes commis dans les années 1990 sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. En nous racontant leurs histoires, il examine les raisons qui ont poussé les cinq témoins à venir déposer et illustre le courage qui leur a été nécessaire pour le faire. Grâce à la participation des juges et des fonctionnaires du TPIY, ainsi qu'à des séquences vidéo de témoignages donnés devant le TPIY, *À travers leurs yeux : Des témoins*

au service de la justice permet de rappeler durablement la contribution des témoins à la justice internationale et l'importance des témoignages à l'audience dans le contexte de la justice internationale.

La première projection du film a eu lieu lors de la conférence organisée à l'occasion du 20^e anniversaire du TPIY à Sarajevo en novembre 2013. Le documentaire a ensuite été projeté à La Haye et lors de plusieurs événements organisés en ex-Yougoslavie.

Diffusion du documentaire par dix chaînes de télévision de Bosnie Herzégovine

En 2014, le documentaire *À travers leurs yeux : Des témoins au service de la justice* a été diffusé par 10 chaînes de télévision locales et régionales en Bosnie Herzégovine, notamment à Sarajevo, Mostar, Bihać et Zenica.

Ce film a été diffusé à la télévision locale pour la première fois grâce au partenariat conclu entre le Programme de sensibilisation et le réseau BIRN (*Bosnian Investigative Reporting Network*).



Diffusion du documentaire *À travers leurs yeux : Des témoins au service de la justice* au Musée ethnographique serbe à Belgrade (Serbie)

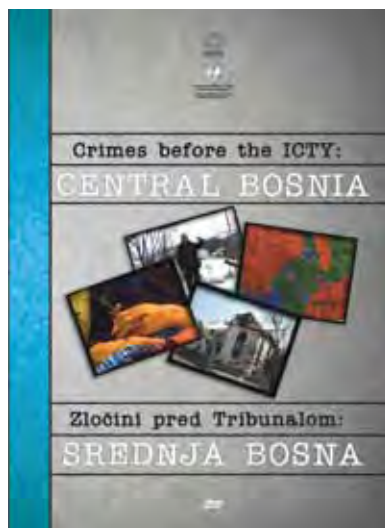
(En anglais)



Crimes jugés par le TPIY : Bosnie centrale

Les crimes qui ont conduit aux premiers actes d'accusation du Tribunal

Le documentaire retrace l'histoire des crimes les plus graves commis contre des civils pendant le conflit qui a opposé les Croates et les Musulmans en Bosnie centrale entre le début de l'année 1993 et l'année 1994. Alors que le conflit faisait encore rage, des enquêtes relatives aux crimes présumés ont été ouvertes et ont conduit à l'établissement de certains des premiers actes d'accusation par le Tribunal.



Le documentaire a été projeté en 2015 à Zagreb (Croatie), à Belgrade (Serbie), ainsi qu'à Sarajevo et Vitez (Bosnie-Herzégovine). La projection qui s'est tenue à Vitez (Bosnie centrale) a revêtu une importance particulière, la ville ayant été le théâtre de certains des crimes les plus abominables commis au cours du conflit. Y ont notamment assisté des représentants des associations de victimes, des ONG, ainsi que des membres des autorités municipales et des autorités judiciaires locales. Des membres des deux communautés ethniques étaient présents à la projection.

Dans le public, Kadrija Šabić-Haračić, médecin-chef en neurochirurgie en Bosnie centrale pendant la guerre, a exprimé son ressenti : « *Toutes les familles de Bosnie-Herzégovine devraient avoir une copie de ce film chez elles. Il faut montrer aux gens qu'ils ne sont pas seuls avec leur douleur et qu'il y a eu des victimes de chaque côté. De tels films racontent*



Diffusion du documentaire *Crimes jugés par le TPIY : Bosnie centrale*, à Vitez (Bosnie-Herzégovine)

de façon claire ce qui s'est passé, et contribuent ainsi au processus de guérison. »

Au cours du premier semestre 2015, *Crimes jugés par le TPIY : Bosnie centrale*, ainsi que trois autres documentaires réalisés par le Programme de sensibilisation, ont été diffusés pendant quatre semaines consécutives sur 11 chaînes de télévision de

Bosnie-Herzégovine, en première partie de soirée. Le documentaire a également été diffusé par une chaîne télévisée régionale.

(En anglais)



Le Bureau du Procureur et



le Programme de sensibilisation

- 60** Une sensibilisation nécessaire
- 62** Les victimes
- 64** Les médias
- 68** Les autorités nationales
- 70** Répondre aux questions et dissiper les idées reçues
- 72** Faciliter la compréhension du droit
- 74** Thème spécifique : Le génocide de Srebrenica
- 76** Thème spécifique : La violence sexuelle et sexospécifique
- 77** Thème spécifique : La destruction de l'héritage culturel
- 78** Conclusion

Une sensibilisation nécessaire

À cette époque, j'avais le privilège d'être un conseiller spécial du Procureur, à qui je pouvais donner mon avis sur des questions d'ordre politique, historique et sur des questions d'ordre général, non juridiques, comme par exemple la façon dont le Tribunal était perçu par le public. [...] À un moment donné, alors que je venais juste d'arriver, le Procureur Louise Arbour m'a demandé de faire un rapport au Président du Tribunal, le Juge Gabrielle Kirk McDonald, sur le regard que les habitants de l'ex-Yougoslavie portaient sur le TPIY, sur la perception qu'ils en avaient, et sur ce qui pouvait être fait pour que le message concernant les travaux du Tribunal touche un plus large public, tout en expliquant la complexité du travail d'une institution internationale telle que le TPIY.

J'ai dit en substance au Président et à mes collègues, en toute franchise, que les travaux du Tribunal n'étaient pas très bien perçus par tous, qu'ils n'étaient pas vus de la même manière par les différents groupes, et plus largement par les différentes populations. Il était en effet perçu de façon assez négative, ou mal compris, selon des perspectives très différentes, tenant principalement à la nationalité et aux circonstances. J'ai essayé d'en expliquer la raison. C'était parce que le Tribunal semblait retranché dans une tour d'ivoire, à La Haye, dans une ville européenne lointaine et où la vie s'écoulait sans heurts. Il était vu comme une institution qui délivre des actes d'accusation, demande des arrestations, produit des documents et fait des déclarations dans un langage très juridique que personne ne comprend vraiment. C'était parce qu'il était vu comme un instrument aux mains de puissants États agissant de manière partielle et favorisant certains au détriment d'autres. C'était parce que sa nature était très juridique, que les actes d'accusation étaient alors succincts et austères, et que ce qu'ils décrivaient ne pouvait pas toujours être compris et admis par tous. C'était parce que les travaux du TPIY étaient totalement occultés par la confidentialité et le secret, et que tout était sous l'« emprise du Procureur ».

Cette discussion, ainsi que d'autres considérations, tirées notamment des missions sur le terrain, ont permis une réflexion qui a débouché sur la création du Programme de sensibilisation du TPIY et le rassemblement de fonds à cet effet. Elle a permis de réaliser pourquoi il était si important de donner aux gens de la région des informations exactes et compréhensibles, de leur expliquer ce que nous faisons et de quelle manière nous accomplissons cet important travail.

Anton Nikiforov, conseiller spécial des Procureurs Louise Arbour et Carla Del Ponte, de 1998 à 2007



Le Bureau du Procureur a débuté ses enquêtes en 1994, alors que les conflits étaient encore en cours en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Premiers représentants du Tribunal sur le terrain dans les pays de l'ex-Yougoslavie, les enquêteurs et les procureurs du Bureau du Procureur ont rapidement été confrontés à la tâche difficile d'expliquer leur travail et leur mission aux victimes, aux témoins et aux responsables gouvernementaux. Inévitablement, le Tribunal était vu à travers le prisme du conflit, et la tendance était de raisonner en terme d'allié ou d'ennemi.

À une époque où les communautés avaient été déchirées par un conflit ethnique, beaucoup doutaient qu'un mécanisme judiciaire indépendant et impartial puisse sanctionner les auteurs des crimes au titre de la responsabilité individuelle.

Pour ajouter à la difficulté, comprenant qu'ils seraient peut-être finalement visés par les enquêtes du Tribunal, les dirigeants ont cherché à influencer l'opinion publique. Bien souvent, les médias régionaux ne donnaient pas une version indépendante des faits, mais se contentaient de reprendre les discours officiels.

Les conflits enfin terminés, pendant les années qui ont suivi, les idées fausses au sujet du Tribunal ont eu des répercussions négatives sur l'issue des enquêtes que le Bureau du Procureur continuait de mener, en particulier au sujet de la coopération des États. Fort de sa connaissance précise et approfondie de la

situation, le Bureau du Procureur a alors été en mesure d'informer le reste du Tribunal de ses difficultés et de discuter de la manière de les surmonter.

La sensibilisation a fait partie intégrante des travaux du Bureau du Procureur. L'expérience a montré que pour accomplir sa mission première — mener des enquêtes et poursuivre les principaux responsables des crimes commis — la sensibilisation était essentielle. C'est pourquoi le Procureur et les fonctionnaires de son bureau se sont activement employés à communiquer aux populations de la région des informations essentielles au sujet de leurs activités et à établir le dialogue avec d'importants partenaires.

Le Bureau du Procureur a accordé une attention particulière, dans le cadre de ses activités de sensibilisation, aux interlocuteurs suivants : les victimes, les médias et les autorités nationales.

Les victimes

Nous avons un certain pouvoir en tant que défenseurs des faibles, des victimes, afin que justice soit faite.

Et nous devons agir en leur nom pour que justice soit faite, pour redonner du pouvoir à ceux qui l'ont perdu.

Ken Scott, Premier Substitut du Procureur, réquisitoire et plaidoiries dans l'affaire Prlić et consorts, 10 février 2011

Tout au long de la mission du Bureau du Procureur, les Procureurs ont toujours eu pour priorité d'établir un dialogue ouvert avec les victimes et avec leurs représentants.

Le Bureau du Procureur s'est efforcé de faire comprendre aux victimes qu'elles pouvaient avoir confiance en son engagement total envers la justice, et qu'il entendrait leur voix. Si les victimes ont souvent de très hautes attentes, qui ne peuvent toujours être satisfaites, le Bureau du Procureur a constaté que renforcer le soutien apporté aux victimes est essentiel pour permettre au grand public de mieux comprendre ses travaux.

Au fil des années, les différents Procureurs du Tribunal ont régulièrement rencontré des représentants des victimes, à La Haye et dans les pays de l'ex-Yougoslavie, afin de leur communiquer des informations sur les procédures qui étaient en cours en première



Le Procureur Carla Del Ponte rencontrant des représentants de victimes, Sarajevo, 3 juin 2005.

instance et en appel, d'entendre leurs points de vue sur le processus judiciaire et de répondre à leurs questions et à leurs préoccupations.

Les enquêteurs et les procureurs du Bureau du Procureur sont en contact permanent avec les victimes, à propos de questions relatives aux procès qui présentent un intérêt pour elles et pour répondre à toute éventuelle préoccupation de leur part concernant leur sécurité et leur protection.

Le Bureau du Procureur a également déployé de gros efforts pour que les habitants des pays de l'ex-Yougoslavie aient pleinement conscience de la souffrance des victimes et du courage dont elles ont fait preuve à maintes reprises en témoignant dans des affaires portées devant le TPIY.

Je n'oublierai aucune de mes réunions avec les victimes. C'est grâce à ces rencontres que nous gardons toujours à l'esprit pourquoi nous sommes vraiment là — afin d'obtenir justice pour ceux qui ont souffert des pires atrocités commises en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Le Procureur **Carla Del Ponte**, entretien pour REZ, publication de Youth Initiative for Human Rights, septembre 2007

Plus de 2 000 témoins de Bosnie-Herzégovine ont déposé dans nos procès : des femmes ayant perdu maris, enfants et pères, et les quelques hommes ayant miraculeusement survécu aux exécutions de masse. Sans eux, il n'aurait pas été possible de rendre justice. Votre courage et votre détermination sont un exemple pour nous tous.



Le Procureur **Serge Brammertz** lors de la commémoration du vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica, juillet 2015

Voix de l'ex-Yougoslavie : les victimes

« Personnellement, comme beaucoup d'autres victimes, je suis convaincue qu'aucun criminel de guerre n'aurait jamais été arrêté et condamné s'il n'y avait pas eu le tribunal de La Haye. »

Bakira Hasečić, Associated Press, 27 mai 2013

« Quand nous ne serons plus là [...] j'ai peur que les nouvelles générations perdent de vue ce qui s'est vraiment passé ici, parce que les mères et les familles d'aujourd'hui éduquent les nouvelles générations en essayant de leur épargner l'horrible réalité que nous avons endurée. [...] Finalement, je pense que le plus important sera ce que les victimes auront à dire, et le regard qu'elles porteront sur le Tribunal [...] Jusqu'à présent, il y a eu du bon et du mauvais dans le travail du TPIY, et nous ne l'avons pas encore évalué de façon définitive, mais nous le ferons, parce que nous pensons qu'il existe aussi à cause de nous, les victimes, et que c'est à nous que devra revenir l'évaluation finale. »

Munira Subašić, Présidente de l'association Mouvement des mères des enclaves de Srebrenica, dans le quotidien *Oслобођење* de Bosnie-Herzégovine, 7 décembre 2014

Les médias

Dès sa création, le Bureau du Procureur a reconnu l'importance du rôle des médias, en particulier des médias régionaux, pour expliquer le mandat du Tribunal, rendre compte des affaires en première instance et en appel, et démystifier le processus judiciaire. Les Procureurs ont donné des entretiens dans les médias afin de fournir des informations sur les activités du Bureau du Procureur, et le Tribunal a fait paraître des communiqués de presse au sujet

d'événements importants, tels que l'arrestation de suspects et l'issue de procédures.

Mais en 1999, l'engagement du Bureau du Procureur avec les médias des pays de l'ex-Yougoslavie s'est considérablement accru lorsque les enquêtes sur le conflit qui avait lieu au Kosovo ont débuté. Il s'agissait des premières enquêtes « en temps réel » jamais effectuées concernant des crimes internationaux, ce qui

a suscité beaucoup d'intérêt pour le Bureau du Procureur qui a dû adopter des stratégies médiatiques plus sophistiquées pour expliquer son activité et mobiliser du soutien pour ses travaux.

Le Procureur Louise Arbour a clairement montré l'aide que les médias pouvaient apporter aux enquêtes lorsque, en janvier 1999, elle a essayé d'entrer au Kosovo afin d'enquêter sur le meurtre de 45 personnes à Račak. Les informations selon lesquelles les autorités yougoslaves ne l'avaient pas autorisée à enquêter ont contribué à catalyser la réprobation de la communauté internationale et à rassembler un fort soutien pour que soient menées des enquêtes sur les crimes qui étaient commis au Kosovo. Le Bureau du Procureur a également efficacement utilisé les médias comme un instrument essentiel de communication lorsqu'il a, le 27 mai 1999, délivré un acte d'accusation contre le Président

yougoslave Slobodan Milošević et quatre autres hauts responsables.

Au vu de ces démonstrations éclatantes de l'impact que pouvaient avoir les médias sur son travail, le Bureau du Procureur a créé, en l'an 2000, son propre petit service des médias afin d'aider le Procureur à mettre en œuvre la stratégie médiatique de son bureau. Dans le cadre de ses travaux, le service des médias du Bureau du Procureur a coopéré étroitement avec l'Unité des médias du TPIY et le Programme de sensibilisation.

Le service des médias du Bureau du Procureur a toujours eu pour politique de veiller à ce que le Bureau du Procureur puisse être joint par les médias à tout moment. Ce service est toujours disponible et fournit des informations supplémentaires et des précisions au sujet des actes d'accusation, des documents juridiques ou des arguments présentés en audience,



Lors d'une conférence de presse, le Procureur Louise Arbour rend public l'acte d'accusation dans l'affaire *Milošević et consorts*, 27 mai 1999.

Sans vouloir empiéter sur le territoire des journalistes, qui est également censé être indépendant face à l'ingérence politique et aux pressions, permettez-moi simplement de souligner deux ou trois points. Premièrement, le droit qu'a le public de recevoir des informations exactes et formulées en connaissance de cause au sujet des procès et des procédures de mise en état.

Deuxièmement, le respect des procédures et des règles qui régissent la confidentialité des documents judiciaires et la protection des témoins. Et, troisièmement, la nécessité d'une analyse indépendante et, encore une fois, bien informée et critique des procès et des procédures (qui ne soit pas basée sur des considérations politiques ou sur le sensationnalisme, mais cherche à souligner d'éventuelles incohérences ou erreurs, voire des injustices).

Aucune institution n'est à l'abri des critiques, pas même le TPIY. Mais il est très important que le regard critique porté par le public poursuive le même objectif que celui des instances judiciaires — la justice pour les victimes, la tenue de procès en bonne et due forme et la condamnation des auteurs des crimes.

Le Procureur **Carla Del Ponte** lors de la conférence intitulée *En quête de justice : Un aperçu des progrès accomplis en vue de la transition avec les juridictions de Bosnie-Herzégovine*, Sarajevo, novembre 2005

et il aide les journalistes à resituer les informations dans un contexte juridique et historique plus large.

Au fil des années, les médias de Croatie, de Bosnie-Herzégovine, de Serbie, du Monténégro, du Kosovo et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont sollicité et obtenu un nombre incalculable d'interviews avec les différents Procureurs, qui se sont également régulièrement adressés aux médias au cours de leurs missions en ex-Yougoslavie, en donnant des conférences de presse et en répondant aux questions des journalistes.

Les interviews du Procureur ont constitué pour le Bureau du Procureur une excellente occasion de s'adresser directement aux habitants des pays de l'ex-Yougoslavie, de communiquer des informations au sujet de ses travaux et de répondre aux questions qui se sont posées. Elles ont également permis aux Procureurs d'encourager

les journalistes de la presse écrite et de la télévision à se montrer critiques, mais honnêtes, au sujet des travaux du Tribunal.

Le Bureau du Procureur n'a jamais cherché à se soustraire aux critiques et aux questions difficiles, mais il a insisté pour que les critiques reposent sur des faits. L'une des difficultés auxquelles les

Procureurs ont dû faire face dans leurs rencontres avec les médias, résidait dans le fait que ces derniers dirigeaient leur attention sur les personnes mises en accusation et transférées à La Haye, et non sur les victimes ou les crimes.

Le Bureau du Procureur parle B/C/S

Le Bureau du Procureur reconnaît que le meilleur moyen de comprendre les pays de l'ex-Yougoslavie, socialement, historiquement et politiquement, et d'encourager le dialogue avec les parties intéressées dans ces régions, est de recruter des fonctionnaires qui parlent les langues nationales. Des locuteurs du bosniaque, du croate et du serbe ont travaillé en tant que juristes, analystes, porte-parole et conseillers auprès du Procureur. Fait essentiel, le Bureau du Procureur a employé des locuteurs du B/C/S au sein de son service des médias, premier point de contact avec toute personne souhaitant obtenir des informations au sujet des travaux du Bureau du Procureur. Celui-ci est ainsi devenu plus accessible et le service des médias a été en mesure de répondre plus efficacement aux demandes émanant des pays de l'ex-Yougoslavie. Les journalistes prenant contact avec le service des médias ont souvent eu l'agréable surprise d'entendre que « *le Bureau du Procureur parle B/C/S* ».



Conférence de presse avec le Procureur **Carla Del Ponte**, 3 mai 2006

Voix de l'ex-Yougoslavie : **les journalistes**

« Je viens d'un pays où il y aura toujours trois réactions différentes aux jugements rendus contre des criminels de guerre, et ce en fonction de leur groupe ethnique. Je ne parlerai pas des politiques du tribunal de La Haye, et j'ai ma propre idée sur certains acquittements, mais de manière générale je pense que le Tribunal a plutôt fait du bon travail. Certaines choses sont très difficiles à prouver. Pour certaines personnes qui ont survécu à la guerre, il n'y aura jamais de véritable justice. Il y aura toujours des gens insatisfaits. Le Tribunal a plutôt bien accompli sa tâche, et maintenant c'est à nous, à nos tribunaux nationaux, qu'il appartient de poursuivre les criminels de rang subalterne. »

Dražen Huterer, journaliste, *Radio Free Europe*, Sarajevo



(En anglais)

Carla Del Ponte, au sujet des moments les plus émouvants de son mandat :

Le transfert de Slobodan Milošević a été un moment important, et à l'évidence émouvant : nous étions assis ici, l'après-midi, dans l'attente de cet événement, pour lequel nous avons tant travaillé. Puis les exhumations auxquelles j'ai assisté, mais, comme je l'ai dit, ce n'était pas tant parce que des restes humains étaient exhumés ; c'était surtout en raison de la présence de membres des familles et de parents. Mais cette émotion est positive, parce qu'elle vous donne encore plus de motivation.

Hebdomadaire *Dani*, Bosnie-Herzégovine, septembre 2002

Carla Del Ponte au sujet de l'héritage du Tribunal :

Le Tribunal a fait beaucoup pendant les 14 années de son existence, et pourtant il est encore constamment attaqué par ceux qui tentent de nier ce qui s'est passé pendant les conflits en ex-Yougoslavie, par ceux qui s'opposent à la recherche de la justice. Il est extrêmement important que les faits établis par le Tribunal soient accessibles aux populations de l'ex-Yougoslavie et qu'ils ne soient pas délibérément dissimulés ou dénaturés par des responsables politiques ou autres. Le Procureur du TPIY peut faire beaucoup à cet égard.

Quotidien *Dnevni Avaz*, Bosnie-Herzégovine, septembre 2007



Le Procureur **Serge Brammertz** lors d'une conférence de presse sur l'arrestation et le transfert de Ratko Mladić, juin 2011

Serge Brammertz dans sa déclaration sur l'arrestation de Ratko Mladić :

Pour les victimes des crimes dont Ratko Mladić est accusé, son transfert revêt une importance incomparable. Seize ans, c'est long quand on attend que justice soit faite. C'est long, lorsque l'on sait qu'une personne responsable du traumatisme que l'on a subi vit en liberté. Nous comprenons l'impatience des victimes pour que ce jour arrive, et nous saluons leur courage. Sans leur soutien et leur participation aux procès, ce Tribunal n'aurait rien pu accomplir.

Juin 2011

Serge Brammertz au sujet de la réconciliation :

Je pense que la réconciliation devrait venir de l'intérieur, de chaque pays séparément, parce qu'elle ne peut être imposée de l'extérieur. Il faut qu'elle vienne de la société elle-même, ce qui signifie que la société doit accepter que certains de ses membres ont fait quelque chose de mal. Ces derniers temps, nous avons vu certains accusés essayer d'impressionner l'auditoire en déclarant que le procès était intenté contre les Serbes ou le peuple serbe, ce qui est totalement faux. Nous insistons toujours sur le fait que nous poursuivons des individus au titre de leur responsabilité pénale individuelle, et nous n'envisagerions jamais d'établir un lien direct entre les actes de ces personnes et la responsabilité de nations entières.

Quotidien *Danas*, Serbie, octobre 2014



Plus récemment, le Bureau du Procureur est devenu actif sur les réseaux sociaux, en particulier sur Twitter et Facebook. Le service des médias du Bureau du Procureur utilise les réseaux sociaux pour se connecter avec le grand public et avec les nouvelles générations dans les pays de l'ex-Yougoslavie et du monde entier.

Les autorités nationales

Pour s'acquitter de sa mission, le Bureau du Procureur a besoin de la coopération des États de l'ex-Yougoslavie. Celle-ci est essentielle à la réalisation d'un grand nombre d'activités liées aux enquêtes et aux poursuites (recherche et arrestation des fugitifs, accès aux témoins et à d'autres sources d'éléments de preuve).

Pour obtenir cette coopération, les Procureurs ont engagé de nombreux échanges avec différentes autorités nationales, notamment des responsables politiques, des institutions gouvernementales et des autorités judiciaires. Ils ont entrepris des centaines de missions dans la région pour discuter de questions de coopération et se sont efforcés d'obtenir du soutien pour le Bureau du Procureur et pour son mandat. Les Procureurs ont rencontré, à de nombreuses reprises, des présidents, des premiers ministres, des ministres de la justice, des ministres de la défense,

des chefs des services de sécurité, des procureurs généraux des États, des présidents de tribunaux et d'autres intervenants-clés.

Le premier Procureur du Bureau du Procureur, Richard Goldstone, avait pour priorité d'établir des relations fructueuses avec les pays de l'ex-Yougoslavie. L'une de ses premières initiatives publiques a été de signer un mémorandum d'accord avec le Ministère des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, le 3 décembre 1994. Ce mémorandum prévoyait de mettre en place une antenne du Tribunal à Sarajevo, de faciliter les enquêtes de terrain, de recueillir des moyens de preuve matériels, de rencontrer des témoins potentiels, d'envoyer des observateurs chargés de suivre les procès prévus en Bosnie et d'échanger toutes sortes d'informations.

Le Procureur Louise Arbour a poursuivi ses efforts. Quelques mois seulement après sa nomination,

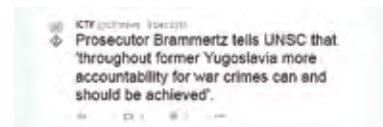
elle a effectué sa première mission dans la région, dans le but de « rencontrer des ministres importants et d'autres hauts responsables en ex-Yougoslavie et d'aborder directement avec eux les aspects pratiques et juridiques de la coopération nécessaire entre le Bureau du Procureur et les autorités compétentes ».

La recherche des fugitifs et les exigences liées aux procès en première instance et en appel ont conduit les Procureurs Carla Del Ponte et Serge Brammertz à se rendre régulièrement en ex-Yougoslavie afin de discuter de la coopération avec les autorités politiques et judiciaires. Depuis mai 2004, les Procureurs ont également, à intervalles réguliers, présenté au Conseil de sécurité de l'ONU des rapports sur la coopération des États. Ces rapports, qui ont toujours été précédés de visites dans la région pour rencontrer les principaux interlocuteurs, ont constitué un bon

Voix de l'ex-Yougoslavie : les dirigeants politiques

« J'étais favorable à une coopération pleine et entière avec le TPIY, non seulement parce que notre Constitution l'exigeait, mais également parce que j'étais convaincu que les procès menés par le Tribunal contribueraient à créer en Croatie des conditions favorables à la tenue de procès similaires, et — surtout — nous aideraient à nous écarter de toute tentation de créer une responsabilité collective. »

Sjepan Mesić, ancien Président de Croatie, mai 2011



moyen d'identifier publiquement les obstacles à la coopération et de fixer des attentes concrètes quant aux mesures correctives à prendre par les autorités gouvernementales.

Pendant deux décennies, et au cours d'un nombre incalculable de missions en ex-Yougoslavie, les Procureurs se sont employés, avec succès, à renforcer le soutien apporté au Tribunal et à la justice pour les crimes de guerre.

Les résultats sont évidents : tous les fugitifs du TPIY ont été arrêtés, y compris Radovan Karadžić et Ratko Mladić, et d'importants éléments de preuve qui n'avaient jamais été révélés ont finalement été transférés au Bureau du Procureur.



Le Procureur Richard Goldstone



Le Procureur Louise Arbour



Le Procureur Carla Del Ponte



Le Procureur Serge Brammertz

Répondre aux questions et dissiper les idées reçues

Dans le cadre de toutes ses activités de sensibilisation, le Bureau du Procureur cherche à répondre aux questions et à dissiper les idées reçues au sujet de ses travaux. Si le grand public et les médias peuvent formuler bien des hypothèses et nourrir bien des soupçons au sujet du Tribunal, le Bureau du Procureur a cependant conclu qu'il était possible de les écarter en expliquant davantage le raisonnement suivi par le Tribunal pour rendre des décisions-clés et l'approche adoptée par le Bureau du Procureur pour s'acquitter de sa mission. Les nombreuses interviews données par les Procureurs aux médias des pays de l'ex-Yougoslavie l'ont bien montré.

Carla Del Ponte expliquant les fondements des travaux du Bureau du Procureur :

Le Bureau du Procureur s'en tient aux faits et aux preuves concrètes. Nous ne participons pas aux discussions sur l'historiographie et nous ne nous intéressons pas beaucoup à la politique. Si une personne est responsable d'avoir commis un crime, elle l'est sur la base de faits très clairs et il existe des éléments de preuve concrets à l'appui du crime.

Globus, hebdomadaire croate, mai 2000

Serge Brammertz répond aux critiques émanant des pays de l'ex-Yougoslavie concernant le Tribunal :

Le TPIY n'est ni anti-croate, ni anti-serbe ni anti-bosniaque — il est anti-crime et anti-impunité. Le Tribunal a pour mandat de traduire en justice les responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Il n'est pas acceptable de défendre un pays ou de libérer des territoires en tuant des civils, en pillant des biens privés et en expulsant de chez elles des dizaines de milliers de personnes. Au vu des éléments de preuve irréfutables selon lesquels de tels crimes avaient été commis, mon bureau était dans l'obligation, au nom de la communauté internationale, de chercher à rendre justice aux victimes.

Quotidien croate Jutarnji List, mai 2011

Bob Reid, Chef des opérations, expliquant pourquoi le Bureau du Procureur n'a enquêté que sur certains des crimes commis dans la municipalité de Konjic :

Je souhaiterais traduire en justice chaque personne ayant enfreint la loi, qu'elle ait volé un fusil de chasse ou un véhicule motorisé, ou commis un massacre ou un viol, mais le fait est que c'est impossible. Ce Tribunal n'a pas été créé pour juger tous les crimes. Le Conseil de sécurité l'a établi pour enquêter sur les crimes les plus graves. Ce que nous avons essayé de faire, en particulier dans le secteur de Konjic, c'est de rendre compte des souffrances qui y ont été vécues. Nous avons essayé de rassembler autant d'informations que possible sur les crimes commis dans les villages serbes des alentours [...].

Rapprochement avec les communautés locales, Konjic, novembre 2004



Le Procureur **Serge Brammertz** s'adresse à des journalistes, Mostar, 2015

Le projet Rapprochement avec les communautés locales, créé par le Programme de sensibilisation, compte parmi les programmes ayant rencontré le plus grand succès à cet égard. De 2004 à 2005, des substituts du Procureur et des enquêteurs du Bureau du Procureur qui travaillaient sur des affaires de crimes de guerre commis à Brčko, Foča, Konjic, Prijedor et Srebrenica, se sont rendus dans ces communautés afin de faire des présentations aux victimes, aux responsables communautaires et aux représentants des ONG et des instances judiciaires. Ils leur ont parlé des éléments de preuve rassemblés par le Bureau du Procureur concernant les crimes de guerre dans ces municipalités, du déroulement des enquêtes, de la poursuite de ces crimes par le Bureau du Procureur et des éléments de preuve présentés devant le Tribunal. Ces rencontres se sont terminées par des sessions de questions-réponses qui ont donné aux membres du Bureau du Procureur une excellente occasion de répondre aux interrogations et aux préoccupations de l'assistance.

Hildegard Uertz-Retzlaff, Premier Substitut du Procureur, au sujet de l'affaire de crimes de violence sexuelle à Foča :

« *Pourquoi avons-nous mis en accusation ces huit auteurs de crimes ?* »

Quand nous avons interrogé les témoins de Foča et des villages et municipalités des environs, c'était les noms de ces huit personnes qui étaient mentionnés le plus souvent. Ils comprenaient le policier le plus gradé et les sept soldats les plus connus ayant participé aux viols. Plusieurs d'entre eux occupaient un certain rang dans la hiérarchie militaire, comme chef de bataillon ou chef de détachement. N'oublions pas, dans ce contexte, que le centre sportif Partizan est situé à côté du poste de police. Les femmes venaient y chercher de l'aide et elles étaient renvoyées. L'une des victimes, qui était parvenue à échapper à Dragoljub Kunarac alors que celui-ci essayait de la kidnapper dans son immeuble, situé à côté du poste de police, a couru chercher l'aide de la police, mais a été chassée et laissée aux mains de ses agresseurs. C'est pour cette raison que le chef de la police figure également dans l'acte d'accusation.



Rapprochement avec les communautés locales, Foča, octobre 2004

Mark Harmon, Premier Substitut du Procureur, répondant à une question au sujet du parti pris allégué du Bureau du Procureur :

Pour commencer, savez-vous quelle est la différence entre un criminel musulman et un criminel serbe ? Il n'y aucune différence. Quant à l'idée que seuls les Serbes seraient des criminels, nous la rejetons catégoriquement. Ce n'est pas, et cela n'a jamais été l'opinion du Tribunal ou du Bureau du Procureur. J'aimerais vous dire quelque chose qui va peut-être surprendre certains d'entre vous : nous sommes des procureurs impartiaux.

La première affaire dans laquelle j'ai dû mener des enquêtes concernait des victimes serbes. J'y ai mis toute mon énergie pendant plus d'un an, et cela n'a rien donné. Cela n'a pas abouti parce que les éléments de preuve se trouvaient soit en Republika Srpska, soit en Serbie. En 1994 et en 1995, la Serbie nous a dit : « Nous n'allons pas coopérer avec vous, nous ne vous reconnaissons pas », et la Republika Srpska a refusé également de coopérer. Nous sommes un tribunal et nous jugeons des affaires sur la base de preuves, et non de spéculations, de conjectures. Nous avons besoin de témoins, de documents, de preuves physiques. Alors cette affaire, je l'ai fermée — non pas parce que je ne voulais pas engager de poursuites, croyez-moi, je le voulais de tout cœur, autant que je souhaitais poursuivre le général Krstić, mais je ne le pouvais pas, parce que j'avais les mains liées par le manque de coopération des autorités de Republika Srpska et de Serbie.

Rapprochement avec les communautés locales, Srebrenica, mai 2005

Faciliter la compréhension du droit

Le Bureau du Procureur partage le point de vue du Programme de sensibilisation, selon lequel le Tribunal devrait être ouvert et accessible au public.

Les visites au Tribunal organisées par le Programme de sensibilisation pour une grande diversité de groupes et de personnes ont été particulièrement importantes. En 2013 seulement, le Bureau du Procureur a donné quelque 150 présentations à 9 000 personnes en visite au Tribunal. Parmi les visiteurs se trouvaient des groupes d'étudiants en sciences politiques, des journalistes et des responsables de publications, des représentants de la société civile, des procureurs, des juges et d'autres membres du public. Le Bureau du Procureur a donné des présentations sur des sujets tels que les crimes poursuivis par le TPIY, l'historique et la pratique des enquêtes du TPIY, l'utilisation de l'analyse de documents militaires, la notion d'outrage au Tribunal, l'importance de la coopération avec les



Visite du Procureur Serge Brammertz dans les universités de Sarajevo et Mostar, octobre 2015

États, l'indépendance du Procureur, la recherche et l'arrestation des fugitifs, les questions relatives à la couverture médiatique des crimes de guerre, le droit relatif à la responsabilité du supérieur hiérarchique et à l'entreprise criminelle commune, la poursuite des violences sexuelles commises en temps de guerre, les enjeux que représente l'établissement d'un acte d'accusation dans des affaires de crimes de guerre, le rôle

de l'Accusation et de la Défense dans un système judiciaire accusatoire, les accords sur le plaidoyer et nombre d'autres sujets.

Le Bureau du Procureur a également déployé de gros efforts pour s'adresser aux étudiants et aux nouvelles générations au sujet des conflits, du Tribunal et de l'importance de la responsabilité pénale. Ses fonctionnaires ont

participé à de nombreuses conférences et à divers événements organisés par le Programme de sensibilisation dans les pays de l'ex-Yougoslavie, dans le cadre de son *Projet éducatif pour la jeunesse*.

Pour le Procureur Serge Brammertz, s'adresser aux étudiants en droit des pays de l'ex-Yougoslavie est une priorité. Il a donné, en 2014 et en 2015, une série de conférences



à des étudiants en droit des universités de Sarajevo, de Zenica, de Mostar et de Podgorica, au sujet des enjeux actuels et à venir de la justice pénale internationale, et des enseignements à tirer des efforts déployés pour établir la reconnaissance des responsabilités en ex-Yougoslavie. Tout en admettant que les mécanismes de justice internationale sont perfectibles, le Procureur a insisté sur le fait que, selon lui, « il nous faut davantage de justice, pas moins ». Il a conclu les conférences en encourageant les

étudiants à s'investir en faveur de la reconnaissance des responsabilités pour les crimes commis : « Vous êtes les juristes, les procureurs et les juges de demain. D'autres affaires de crimes de guerre feront l'objet d'enquêtes et de poursuites pendant les 10, 20 ou même 50 prochaines années. La reconnaissance des responsabilités ou l'impunité dépendront de vos choix. Des citoyens de tous les groupes ethniques attendent encore que justice soit faite, et ils se tourneront vers vous pour cela ».

J'ai donné des présentations dans trois universités de Bosnie-Herzégovine (à Mostar, Tuzla et Doboj).

Ce que j'ai trouvé particulièrement intéressant, c'est que les présentations ont permis un dialogue, non seulement entre les étudiants et les représentants du TPIY, mais aussi entre les étudiants.

De manière générale, les étudiants ont participé au débat avec ouverture d'esprit et ont posé des questions sur des points essentiels. Ces questions ne concernaient pas seulement les sujets abordés, mais également le travail du TPIY en général, ce qui montre que le Tribunal continue à susciter de l'intérêt dans les pays de l'ex-Yougoslavie.

Il est important, cependant, que les étudiants aient une approche critique des exposés, et qu'ils posent des questions, afin de recevoir les informations dont ils ont besoin pour mieux comprendre le TPIY.

C'est l'essence même de ce type de présentations.

Aleksandar Kontić, chef de l'Équipe chargée de la transition, Bureau du Procureur



Bill Tomljanovich, chercheur auprès du Bureau du Procureur, s'adresse à des jeunes activistes de l'ex-Yougoslavie, La Haye, novembre 2015.

Thème spécifique : Le génocide de Srebrenica

Le vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica a été commémoré en juillet 2015. Bien que le Bureau du Procureur ait déjà obtenu 14 condamnations pour des crimes qui y ont été commis (deux autres affaires étant actuellement en cours), il reste toutefois regrettable de noter que les faits sont encore contestés et que la négation du génocide est encore largement répandue dans une partie de la population.

Le Bureau du Procureur a non seulement collaboré avec le Programme de sensibilisation pour préparer la documentation sur le génocide de Srebrenica destinée à informer le public, mais il a également pris part à des manifestations publiques et fourni des explications par rapport aux crimes commis et aux faits prouvés devant la Chambre.

En juin 2015, le Procureur Serge Brammertz, accompagné de hauts fonctionnaires de son bureau, s'est

rendu à Sarajevo pour participer à une conférence consacrée aux poursuites liées au génocide et aux questions relatives à la mémoire historique, au cours de laquelle ont été examinés les faits principaux relatifs aux crimes commis à Srebrenica, prouvés devant la Chambre.

Le Procureur a déclaré : « *Fait crucial, nous avons prouvé à*

maintes reprises, au-delà de tout doute raisonnable, que le génocide de Srebrenica a été commis dans le cadre de la réalisation d'une entreprise criminelle commune. Cela a encore été confirmé cette année par les arrêts qui ont été rendus dans les affaires Popović et Tolimir. En d'autres termes, les jugements et arrêts du TPIY ont établi qu'il existait un projet criminel commun visant à commettre les crimes à Srebrenica.



Mémorial de Srebrenica-Potočari, Bosnie- Herzégovine

Un certain nombre de hauts responsables qui ont participé à ce projet commun l'ont fait avec une intention génocidaire, en l'occurrence celle de détruire la communauté des Musulmans de Bosnie en Bosnie orientale. D'autres ont joué leur rôle dans ce projet en sachant qu'un génocide était prévu. »

En juillet 2015, le Procureur Serge Brammertz a prononcé un discours lors d'une cérémonie de commémoration qui s'est tenue au siège de l'ONU à New York, au cours de laquelle il a mentionné les nombreux entretiens qu'il a eus avec les victimes du génocide de Srebrenica.

« J'ai pris mes fonctions en 2008. Ma première entrevue a été avec l'association des Mères de Srebrenica, à la tête de laquelle se trouve Munira Subašić, que j'ai rencontrée à de nombreuses reprises depuis lors, à La Haye, à Sarajevo et à Srebrenica. Munira Subašić et les



Le Procureur Serge Brammertz rencontre des représentants de victimes, La Haye, septembre 2014.

autres mères de l'association m'ont aidé à comprendre leur passé. Elles m'ont également permis de réaliser l'importance cruciale de notre travail. Les survivants nous motivent ainsi à nous surpasser. Vingt deux personnes. C'est le nombre de disparus au sein de la famille de Munira. Elle a seulement pu enterrer son plus jeune fils, Nermin, l'année dernière : deux petits os en souvenir de son nom, de sa vie, de sa communauté. »

Le Procureur Serge Brammertz a également participé aux cérémonies de commémoration qui ont eu lieu le 11 juillet 2015 à Srebrenica. Il a rendu hommage aux victimes au nom de son bureau, et s'est adressé aux dirigeants mondiaux qui

étaient présents. Dans son discours, le Procureur Serge Brammertz a souligné que la négation du génocide de Srebrenica se poursuivait.

« En plus d'être une insulte faite aux victimes, la négation du génocide de Srebrenica revient à travestir les faits et à faire fi des décisions judiciaires les plus importantes rendues par deux tribunaux internationaux. Pour respecter le passé, les victimes et les survivants, appelons les événements de Srebrenica par leur nom : c'est un génocide. Pour construire l'avenir, nous devons tous faire front lorsque ce génocide est nié... Nous devons contrer l'ignorance par l'éducation et le négationnisme par l'affirmation des faits. »

Women, War and the Reflections on Srebrenica

En juillet 2015, le Procureur Serge Brammertz et Michelle Jarvis, conseil juridique principal au Bureau du Procureur, ont publié un article dans lequel ils font part de leur réflexion sur les souffrances vécues par les femmes pendant la guerre, plus particulièrement par les femmes de Srebrenica.

Selon eux, Srebrenica est un « exemple frappant du caractère déterminant du sexe des victimes pendant un conflit. En juillet 1995, à mesure qu'elles progressaient vers Srebrenica, les forces serbes de Bosnie ont arrêté et emprisonné dans des conditions effroyables la plupart des hommes et des garçons musulmans de Bosnie, puis des milliers d'entre eux ont été exécutés en masse sur une période de quelques jours seulement. Les femmes et les jeunes filles musulmanes de Bosnie ont connu un sort différent. Jusqu'à 30 000 femmes et jeunes filles ont été terrorisées, séparées des hommes et garçons de leur famille, contraintes de monter dans des autocars bondés et chassées de leur foyer et de leur communauté. Bien que les femmes aient survécu — et non les hommes — elles ont dû faire face à une multitude de conséquences dévastatrices alors qu'elles tentaient de refaire leur vie et de rebâtir leur famille et leur communauté brisées : le déplacement forcé et les efforts déployés pour retourner dans leurs foyers ; la lutte pour obtenir le minimum vital pour elles-mêmes et pour leurs enfants survivants ; la gestion du traumatisme psychologique causé par le génocide ; la recherche incessante des membres de leur famille toujours portés disparus — des femmes qui cherchent leur mari, des mères qui cherchent leurs fils, des sœurs qui cherchent leurs frères. Ces faits bouleversants, enregistrés dans le cadre de dépositions faites devant le TPIY, constituent une facette des atrocités commises à Srebrenica que l'on oublie trop souvent. »

Article publié par Radio Free Europe et Justice Tribune, 11 juillet 2015.



(En anglais)

Thème spécifique : La violence sexuelle et sexospécifique

Avant la création du TPIY, en 1993, la jurisprudence relative aux crimes de violence sexuelle liés à des conflits était très limitée. Grâce aux rapports et aux éléments de preuve recueillis par le Bureau du Procureur en matière de crimes de violence sexuelle, largement répandus à l'encontre des femmes et des hommes en ex-Yougoslavie, le TPIY a fait d'énormes progrès dans la poursuite de ces crimes et a contribué, au sein du droit pénal international, à l'élaboration d'un droit procédural et matériel en matière de crimes de violence sexuelle.

Au cours de son mandat, le Bureau du Procureur a déployé des efforts importants pour attirer l'attention sur la violence sexuelle et sexospécifique, qui jusque-là avait été souvent minimisée ou ignorée. Les avocats, les enquêteurs et les analystes du Bureau du Procureur ont donné de nombreux exposés à des visiteurs et à des étudiants et ont aussi pris la parole sur cette question lors de conférences et de séminaires.

Des fonctionnaires du Bureau du Procureur ont également collaboré à l'élaboration des documentaires réalisés par le Programme de sensibilisation, partageant leur expérience en matière d'enquête et de poursuites concernant la violence sexuelle pendant les conflits.

Le Bureau du Procureur a également entrepris un projet à grande échelle en vue de consigner ses expériences et ses réflexions en matière d'enquête et de poursuites des crimes de violences sexuelles.

Ce projet s'est traduit par la rédaction d'un ouvrage de référence intitulé *Prosecuting Conflict-Related Sexual Violence at the ICTY*, qui retrace l'historique des travaux du Bureau du Procureur en matière de crimes de violences sexuelles et fournit des exemples concrets en matière de pratique et de jurisprudence. Cet ouvrage a notamment pour but de consigner l'expérience acquise pendant deux décennies et d'élaborer



Michelle Jarvis, conseil juridique principal au Bureau du Procureur, lors d'une table ronde après la diffusion du documentaire *Les violences sexuelles et le triomphe de la justice*, janvier 2012

Au début nous avons été confrontés à toutes sortes de difficultés, et nombreuses étaient les raisons pour lesquelles le monde entier pensait que nos actions étaient vouées à l'échec [...] mais, en l'espace d'un peu plus d'une dizaine d'années, nous avons assisté à des changements importants en matière de poursuite des crimes de violence sexuelle. Le viol et les violences sexuelles n'ont plus été vus comme une atteinte à l'honneur et la dignité, mais considérés pour ce qu'ils sont réellement, des crimes violents à prendre en compte comme les autres crimes violents et qui doivent faire l'objet de poursuites au même titre.

[...] Ainsi, en un rien de temps, nous avons assisté à un changement rapide, ce qui nous encourage vraiment.

Michelle Jarvis, conseil juridique principal



Lauréate du concours d'art : **Amanda Bešić**,
Université internationale de Sarajevo

des recommandations pour la poursuite des crimes de violences sexuelles. Ces indications seront utiles aussi bien au plan international que national, notamment dans les pays de l'ex-Yougoslavie où les auteurs d'un grand nombre de crimes restent encore impunis.

Parallèlement à la préparation de ce livre, le Bureau du Procureur et le Programme de sensibilisation ont collaboré pour organiser un concours d'art destiné à des étudiants des universités de la région, auxquels il était demandé de concevoir la couverture de l'ouvrage. Les participants avaient pour consigne d'illustrer les concepts de justice et de responsabilité en matière de violence sexuelle pendant les conflits. Les lauréats ont été désignés par le Bureau du Procureur en octobre 2015.

C'est une arme qui touche au psychisme même de l'individu, à son intégrité physique, à son identité sociale. C'est une manière particulièrement efficace de donner à une personne l'impression qu'elle a subi la mort, tout en étant condamnée à vivre.

Patricia Sellers, conseillère sur les crimes sexuels, Bureau du Procureur ; extrait du documentaire *Le TPIY et les crimes sexuels*

Thème spécifique : La destruction de l'héritage culturel



Visite du Procureur **Serge Brammertz** à la Bibliothèque nationale et à l'hôtel de ville de Sarajevo, septembre 2014

À la lumière de l'attention portée récemment à la destruction de l'héritage culturel, le Bureau du Procureur s'est efforcé de souligner la nécessité de reconnaître la responsabilité pour ces crimes et les répercussions de la destruction de l'héritage culturel dans les pays de l'ex-Yougoslavie.

En septembre 2014, le Procureur Serge Brammertz s'est rendu à la bibliothèque nationale, qui a rouvert, ainsi qu'à l'hôtel de ville de Sarajevo, en compagnie du maire, Ivo Komšić. Ce bâtiment a été détruit en août 1992 par des bombardements, pendant le siège de la ville, entraînant la destruction

par le feu de près de deux millions d'ouvrages et de documents. Le Procureur a souligné que l'incendie de la bibliothèque nationale symbolisait les destructions généralisées des biens et du patrimoine culturel au cours du conflit en Bosnie-Herzégovine.

En octobre 2015, le Procureur Serge Brammertz a visité la vieille ville de Mostar et s'est rendu au vieux pont (Stari Most) pour attirer l'attention sur la réussite des efforts déployés pour restaurer ces sites classés au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO et traduire en justice les responsables de la destruction de l'héritage culturel.

Conclusion

Faisons ici une pause pour nous rappeler pourquoi ce Tribunal a été créé. Il a été créé pour traduire en justice les principaux responsables du meurtre violent, de la torture, de l'humiliation, de la détention illégale et de la réduction en esclavage de milliers et de milliers d'êtres humains innocents, hommes, femmes et enfants, au seul motif qu'ils appartenaient à un groupe ethnique différent. Il a été créé pour punir les responsables du viol de femmes, de jeunes filles et d'hommes, dans le cadre de la poursuite impitoyable et violente de projets politiques qui n'ont aucune justification historique. Il a été créé pour établir la responsabilité individuelle de dirigeants civils et militaires qui ont arraché de leur domicile et expulsé des centaines de milliers de civils, plongé un nombre incalculable de vies humaines dans le désespoir et infligé des souffrances irréparables à tant de victimes qui ont survécu.

Comment le fait de que ces gens répondent de leurs actes inqualifiables pourrait-il être un facteur de déstabilisation sur le chemin de la démocratie ? Il est sans aucun doute clair pour tout le monde aujourd'hui, même pour les plus sceptiques, qu'une culture de l'impunité, de l'hésitation et de la tergiversation pour traduire ces individus en justice n'a fait qu'entraver la démocratie et encourager les extrémistes et qu'elle a contribué à maintenir la répression et la violation des droits de l'homme.

Le Procureur **Carla Del Ponte**, allocution devant l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Belgrade,

Le Tribunal a notamment réussi à changer l'image des pays de la région. Les poursuites engagées contre les personnes portant la plus grande responsabilité des crimes de guerre ayant eu pour conséquence le retrait de ces personnes du système, je pense que dès lors les pays de la région ont pu aller de l'avant plus facilement.

Dans les premiers temps, les attentes étaient très grandes quant à l'impact positif que le Tribunal aurait sur la réconciliation. Le fait est qu'aujourd'hui la situation est précaire, et que certains responsables politiques de la région font appel aux spectres du passé à la rescousse de leurs programmes nationaux.

Certains responsables politiques de la région glorifient les criminels de guerre, voire nient l'existence du génocide de Srebrenica. À cause de cette tendance au révisionnisme, il est important, ici à La Haye, de constituer des archives durables et inattaquables sur les crimes qui ont été commis, pour les générations futures qui souhaitent savoir ce que les témoins ont dit et ce que le Tribunal a permis d'établir.

Le Procureur **Serge Brammertz**, entretien pour BIRN à l'occasion du vingtième anniversaire du Tribunal, en juin 2013

Cette publication marque le quinzième anniversaire du Programme de sensibilisation du TPIY.

Il est clair qu'au fil de ces années le Tribunal a entrepris d'importants efforts pour mieux faire connaître ses travaux aux habitants de la région, comme le souhaitait le Juge McDonald.

Le Tribunal est plus ouvert et plus accessible qu'il ne l'était. Les projets de sensibilisation, tels que le Projet éducatif pour la jeunesse ou le Rapprochement avec les communautés locales, ont permis de transmettre aux communautés touchées par les crimes les faits que les audiences du Tribunal ont permis d'établir, tout en donnant à des fonctionnaires du TPIY la possibilité de répondre à des questions et de dissiper des idées reçues.

Le Bureau du Procureur a contribué, grâce à ses activités de sensibilisation, à engager un



Le Procureur Serge Brammertz avec des stagiaires des pays de l'ex-Yougoslavie en 2015

dialogue avec des interlocuteurs-clés de la région, et il a cherché à attirer de plus en plus l'attention du public sur des questions qui n'étaient pas encore aussi largement connues et comprises.

Il est cependant clair que beaucoup des difficultés qui avaient motivé la création du Programme de sensibilisation il y a 15 ans demeurent. L'image du Tribunal et de ses travaux reste très variable, souvent formatée par l'appartenance ethnique ou la religion. Ceux qui ont été condamnés pour crimes de guerre sont encore largement considérés comme des héros au sein de leur communauté.

La négation des crimes existe encore, en particulier à propos du génocide de Srebrenica. Dans de nombreuses couches de la société, les procédures du Tribunal restent opaques et ses décisions difficiles à comprendre

Il reste encore à déterminer dans quelle mesure les efforts de sensibilisation du Tribunal ont été fructueux. Toutefois, l'héritage du Tribunal — les éléments de preuve qu'il a rassemblés, les témoignages qu'il a recueillis, les faits qu'il a établis et les jugements qu'il a rendus — demeurera même quand le Tribunal aura terminé sa dernière affaire.

Cet héritage sera l'aboutissement

des efforts de sensibilisation du Tribunal. Il doit être accessible aux générations futures des pays de l'ex-Yougoslavie, afin qu'elles puissent savoir ce qui s'est passé pendant les conflits et ce que le Tribunal a fait pour contribuer à ce que justice soit faite ; il faut qu'elles puissent juger par elles-mêmes de la pertinence des travaux du Tribunal pour leurs sociétés, et de sa contribution au processus de paix.

Aller de



l'avant

Se tourner vers l'avenir sans oublier le passé

La création du Programme de sensibilisation a constitué un événement majeur de l'histoire du Tribunal. Ce programme est né d'une prise de conscience nouvelle, de la part des hauts responsables du TPIY, de l'importance d'établir un lien entre l'activité du Tribunal dans ses prétoires et les populations de la région, de répondre à la désinformation par une information rigoureuse, et de permettre aux personnes les plus touchées par les crimes jugés par le Tribunal de mieux comprendre ses décisions.

Le bilan de ces 15 dernières années montre à l'évidence que le Programme de sensibilisation a joué un rôle unique dans les efforts entrepris par le Tribunal pour se rapprocher des pays de l'ex-Yougoslavie. Il est également évident que le Programme de sensibilisation a fait preuve de beaucoup de créativité et d'efficacité en tentant d'expliquer le mandat et les décisions du Tribunal dans différentes langues, à des publics variés, tout en veillant à transmettre au Tribunal le point de vue des populations de la région.

Comme nous l'avons annoncé au début, cette publication vise à donner

un aperçu général des moyens et techniques utilisés par le Programme de sensibilisation du TPIY pour atteindre ses objectifs et à rendre hommage à celles et ceux qui l'ont soutenu de diverses manières.

Nous ne saurions toutefois conclure sans aborder les difficultés auxquelles le Programme de sensibilisation a dû faire face au cours de son existence, les principales leçons qu'il a tirées de son expérience et le chemin qu'il a encore à parcourir.

Les difficultés

En dépit de l'extrême enthousiasme que la création du Programme de sensibilisation a suscité, le contexte dans lequel celui-ci a commencé à opérer était loin d'être favorable. Envisagé par ses fondateurs comme un moyen « *de favoriser la confiance et la compréhension mutuelles et de renforcer la crédibilité du TPIY* », il a rapidement été critiqué par des intervenants externes comme étant une initiative trop tardive et dont l'action serait insuffisante pour avoir une portée véritable.

En effet, le Programme a commencé à fonctionner à la fin de 1999, soit plus de six ans après la création du Tribunal. C'était également une époque où le TPIY, confronté à énormément de doutes et de scepticisme, avait des difficultés à asseoir sa crédibilité. De nombreux pays de l'ex-Yougoslavie étaient en outre encore dirigés par des élites politiques et militaires dont des membres étaient mis en accusation par le Tribunal ou faisaient l'objet d'enquêtes de la part de celui-ci pour crimes de guerre, et qui avaient tout intérêt à remettre en cause la pertinence du Tribunal. Les critiques formulées, dans les pays de l'ex-Yougoslavie, contre le TPIY par des personnes et des organisations défavorables à l'établissement des responsabilités pour crimes de guerre et au renforcement de l'état de droit dans la région, n'ont cessé d'être une entrave majeure aux travaux du Programme de sensibilisation pendant ces 15 années.

Il était également particulièrement délicat de développer un Programme de sensibilisation efficace dans les limites du cadre juridique du TPIY. Dans toutes ses activités, dans tous les documents qu'il a créés, le Programme de sensibilisation a dû trouver un juste

équilibre entre le langage courant et la précision du vocabulaire juridique, entre la volonté de faire comprendre les procédures et les décisions du Tribunal et la nécessité de préserver la légitimité et l'impartialité de celui-ci. Il a donc souvent fallu se livrer à cet exercice difficile consistant à expliquer les travaux du Tribunal au grand public en termes compréhensibles, tout en décrivant, de façon précise et complète, des notions juridiques, des procédures et des arguments complexes.

Le Programme de sensibilisation a dû en outre définir ses objectifs de façon réaliste et progresser à pas très mesurés. Il a souvent été dit du Tribunal — et, par conséquent, de son programme de sensibilisation — qu'il avait pour responsabilité d'instaurer une compréhension mutuelle entre les communautés, la réconciliation, voire une paix durable. En conséquence, le Programme de sensibilisation a souvent été jugé non sur sa capacité à éduquer les populations de l'ex-Yougoslavie et à créer des possibilités de dialogue, ni même à aider à mieux comprendre le TPIY, mais plutôt sur la base d'une appréciation irréaliste de son mandat et de ses moyens.

Enfin, malgré l'importance de ses travaux pour le Tribunal, le Programme de sensibilisation n'a jamais été considéré comme constituant une fonction « essentielle » de celui-ci et n'a jamais été financé dans le cadre du budget ordinaire du TPIY. Le Programme de sensibilisation dépend entièrement de contributions volontaires sous la forme de dons apportés par un nombre limité d'États et d'organisations internationales, l'Union européenne étant son principal soutien. De ce fait, les fonctionnaires du Programme de sensibilisation ont dû consacrer beaucoup de temps et d'énergie à chercher à obtenir des financements, au lieu d'accomplir d'importantes tâches de sensibilisation. Sans le soutien généreux et continu de l'Union européenne, le Programme de sensibilisation du TPIY n'aurait pas été en mesure de fonctionner, ou tout au moins certainement pas comme il l'a fait ces 15 dernières années.

Leçons tirées de l'expérience

Tout au long de ces 15 années d'activité, le Programme de sensibilisation du TPIY a toujours cherché à évaluer et à adapter

ses propres stratégies, à être attentif aux critiques et à s'adapter aux différentes périodes de l'existence du Tribunal. Dans cette partie, nous reviendrons sur quelques-unes des leçons tirées de cette expérience. Si la liste de ces leçons est loin d'être complète, elle pourra être utile aux tribunaux et autres juridictions en activité ou à venir.

En premier lieu, il semble aujourd'hui évident que l'existence d'un programme de sensibilisation et la formulation d'une stratégie de sensibilisation ne devraient pas intervenir après coup, mais devraient faire partie intégrante du mandat d'un tribunal, dès sa création. Il est essentiel pour tout tribunal de s'entendre sur le message fondamental à transmettre et sur les moyens d'y parvenir afin de « préparer la voie », c'est-à-dire d'expliquer la mission de l'institution aux principaux intéressés, de lutter contre les idées fausses susceptibles d'entraver son efficacité et de ne pas laisser s'installer des attentes irréalistes le concernant.

Bien entendu, la force d'un programme de sensibilisation dépendra de l'engagement des hauts responsables de l'institution. Dans le cas du TPIY, le

soutien fermement apporté par les différents hauts responsables, leur intérêt et leur disponibilité lorsqu'il s'est agi de s'adresser aux populations de la région, le temps qu'ils ont consacré aux activités de sensibilisation et les efforts qu'ils ont déployés pour obtenir des ressources ont été essentiels à la réussite du Programme de sensibilisation.

Pour qu'un programme de sensibilisation soit efficace au sein d'une institution judiciaire, il faut également que l'institution s'adresse, dans leur propre langue, aux personnes touchées par les crimes relevant de sa compétence, et qu'elle soit très présente sur le terrain — en particulier lorsqu'elle est éloignée du pays touché par le conflit et qu'elle est basée dans un environnement culturel extrêmement différent. Le Programme de sensibilisation du TPIY a bénéficié pendant plusieurs années de la présence de bureaux de liaison dans toute l'ex-Yougoslavie. À l'heure actuelle, seuls deux d'entre eux continuent à opérer (à Sarajevo et à Belgrade) et à jouer un rôle crucial pour développer des partenariats, transférer des savoir-faire spécialisés et mettre en œuvre la stratégie d'achèvement des travaux du Programme de sensibilisation.

Il est en outre essentiel de « bien » choisir les membres du Programme de sensibilisation. Même si l'on pourrait s'opposer à la participation active de personnes originaires des régions touchées, au motif qu'elles pourraient manquer d'objectivité ou d'impartialité, le Programme de sensibilisation du TPIY a démontré l'efficacité de l'investissement de membres du personnel issus des différentes parties de l'ex-Yougoslavie et l'importance unique que pouvait avoir leur compréhension profonde des communautés locales.

De plus, la sensibilisation ne devrait pas se limiter à « dire », elle devrait aussi « demander ». En sollicitant le point de vue des communautés locales, le programme de sensibilisation ne devrait pas avoir pour but de faire leur éducation, mais plutôt de créer un dialogue et de permettre que des questions soient posées et trouvent des réponses.

Enfin, les responsables d'un programme de sensibilisation devraient garder à l'esprit que, quelles que soient les ressources dont ils disposent, leur capacité à s'adresser aux communautés concernées sera toujours limitée. À cet

égard, le fait d'entretenir un réseau de relations avec des partenaires comme les ONG, les médias et les établissements universitaires peut accroître l'impact des activités de sensibilisation et favoriser la diffusion des messages.

Aller de l'avant

Le TPIY est une institution qui a contribué à changer la façon dont l'obligation de rendre compte des crimes est perçue dans le monde. Il y a 20 ans, nombre de personnes doutaient de la capacité du Tribunal à mener efficacement des enquêtes, et à plus forte raison à juger les responsables. Aujourd'hui le Tribunal est sur le point de terminer son mandat, tous les fugitifs ont été appréhendés, et il constitue un modèle pour les autres institutions qui luttent contre l'impunité.

Pendant les deux dernières années d'existence du TPIY, les activités du Programme de sensibilisation auront principalement pour but de renforcer l'héritage du Tribunal et de garantir que les faits que celui-ci a établis, les décisions qu'il a rendues et sa compétence seront compris et accessibles longtemps après

sa fermeture. La tâche principale consistant à « pérenniser » l'héritage du TPIY sera celle des intervenants régionaux qui s'investissent dans le domaine de la justice transitionnelle.

Plus précisément, le Programme de sensibilisation essaiera de mener à terme les négociations concernant la création de centres d'information dans les pays de l'ex-Yougoslavie, prévue par la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité de l'ONU. Ces centres permettraient de consulter directement l'ensemble des archives publiques du TPIY. Le Tribunal participera à leur création, mais ils seront la propriété d'intervenants nationaux.

Pendant les dernières années de son existence, le Programme de sensibilisation du TPIY va intensifier ses efforts pour donner aux jeunes de la région des informations factuelles au sujet des conflits qui se sont déroulés dans les années 1990 et du rôle joué par le Tribunal. En particulier, fort du succès obtenu par son projet éducatif pour la jeunesse, le Programme de sensibilisation va s'adresser à un plus grand nombre encore de lycées et d'universités et étendre la portée géographique

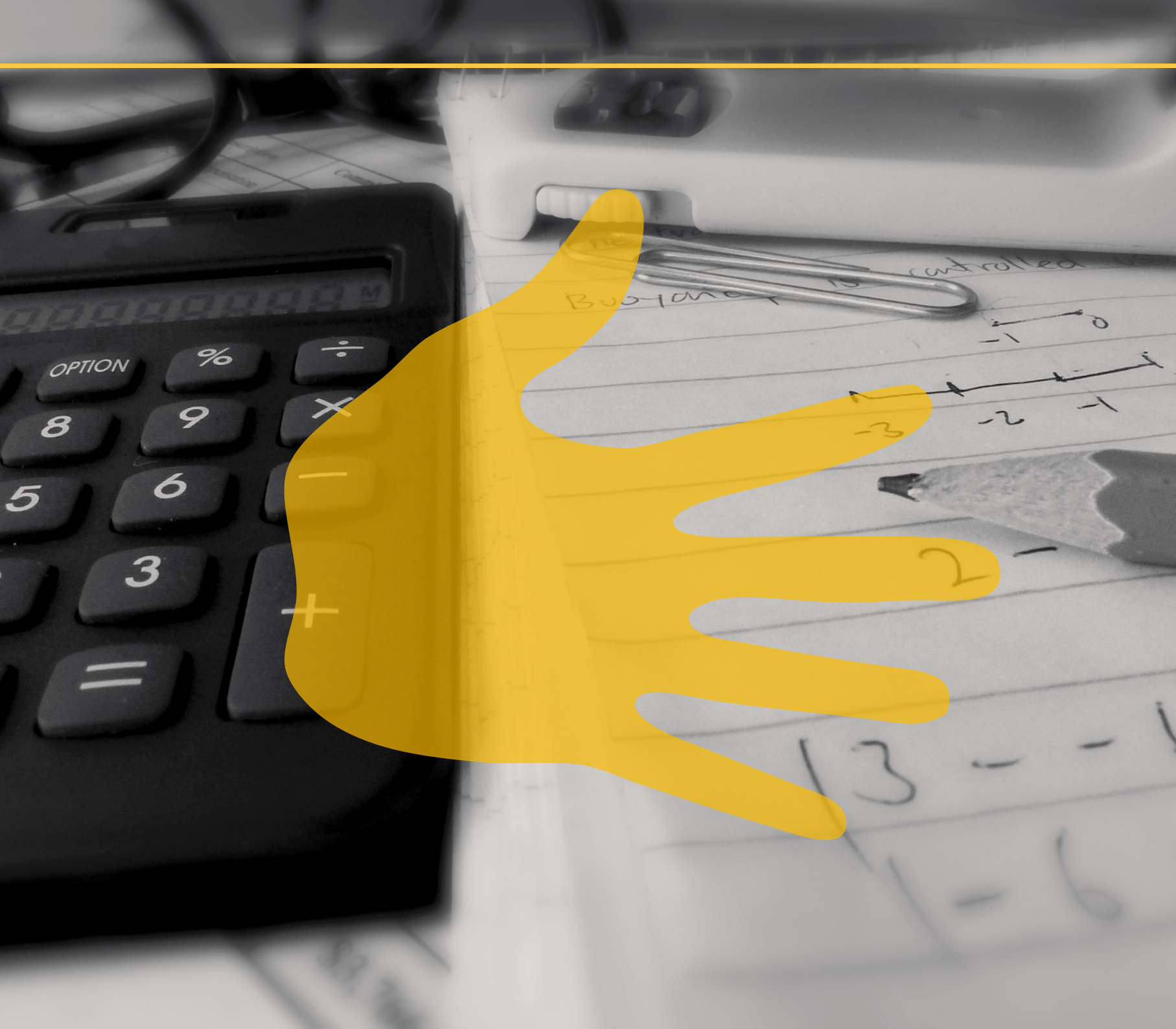
du projet, afin de toucher un public d'élèves et d'étudiants aussi varié que possible. En outre, au cours de cette période, le Programme de sensibilisation commencera à transmettre le projet à des intervenants locaux — enseignants du secondaire et ONG travaillant dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation ou des droits de l'homme — qui seront formés pour continuer de le mettre en œuvre après 2017.

Le développement d'un site Internet consacré à l'héritage du TPIY constituera un autre volet important de la stratégie d'achèvement des travaux du Programme de sensibilisation. Ce site sera largement composé de documents tirés des archives du TPIY. De nouvelles pages seront conçues pour mieux faire connaître l'héritage du Tribunal, et pourront par conséquent contribuer de manière utile à la réalisation de futurs projets menés par les centres d'information ou par d'autres intervenants locaux.

Le Programme de sensibilisation terminera également sa série de documentaires afin de donner un aperçu de certains aspects importants des travaux du Tribunal. Les documentaires

pourront être diffusés dans différents contextes, ils auront une valeur éducative unique et présenteront, dans les années à venir, les réalisations du Tribunal de son propre point de vue.

Pour conclure, le Programme de sensibilisation aimerait exprimer sa profonde gratitude à toutes celles et ceux qui ont pris le temps de participer à ses projets, d'assister à la projection de ses documentaires, à ses présentations ou à ses séminaires, de poser des questions et de faire des commentaires critiques aux représentants du Tribunal. Nous souhaitons remercier les centaines d'enseignants qui ont ouvert les portes de leurs salles de classe à l'équipe du Programme de sensibilisation, et nous remercions bien sûr également leurs élèves. Nous voulons aussi remercier toutes les ONG et les autres organisations qui ont manifesté leur soutien au Tribunal et à ses travaux, formulant des éloges ou des critiques. Nous espérons sincèrement que leur interaction avec le Tribunal aura été bénéfique et qu'elle aura permis de mieux comprendre ses réalisations dans les pays de l'ex-Yougoslavie.



Annexes

86	Publications
87	Documentaires
88	Projet éducatif pour la jeunesse
88	Visites
89	Site Internet
89	Réseaux sociaux
90	Contributions des donateurs
91	Contacts

Publications

Le Programme de sensibilisation produit, dans les langues de l'ex-Yougoslavie, des **documents d'information** qui présentent, dans des termes précis et facilement compréhensibles, des questions juridiques complexes. Au cours des **15 dernières années**, le Programme de sensibilisation a réalisé **13 publications**.



2003-2004 - *Pitanja i odgovori o Haškom tribunalu* (« Foire aux questions ») : 2 000 exemplaires en B/C/S



2012 - *Manual on ICTY's Developed Practices* : 300 exemplaires en albanais

Rapports annuels du Programme de sensibilisation



2011 – 500 exemplaires en anglais et 500 en B/C/S ; version française disponible en ligne uniquement



2012 – 1 000 exemplaires en anglais, 1 000 en B/C/S et 200 en français



2013 – 1 000 exemplaires en anglais, 1 000 en B/C/S et 200 en français

Projet éducatif pour la jeunesse



2013 - *Reaching Out to the next generation* : 2 000 exemplaires en anglais, 2 000 en B/C/S et 500 en albanais



2014 - *The Tribunal and the Next Generation* : 2 000 exemplaires en anglais, 2 000 en B/C/S et 500 en albanais



2013 - *Our Tribunal* : 1 000 exemplaires en anglais et 1000 en B/C/S

Publications sur l'héritage du Tribunal



2010 - Bridging the Gap : 2 500 exemplaires
Série de cinq livres bilingues (anglais et B/C/S)



2011 - Assessing the Legacy of the ICTY :
5 500 exemplaires en B/C/S



2011 - ICTY Global Legacy :
2 000 exemplaires en anglais et 2 000 en B/C/S



2013 - Legacy of the ICTY in the former Yugoslavia : 1 000 exemplaires en anglais et 1 000 en B/C/S



2014 - 20 Years of the ICTY :
2 700 exemplaires en anglais et 2 700 en B/C/S

Documentaires

Le Programme de sensibilisation a produit **4 documentaires** et **15 vidéos courts métrages**. Les documentaires ont été projetés à **33 occasions** dans **15 villes** dans toute l'ex-Yougoslavie. Plus de **20 réseaux de télévision** de la région ont diffusé les documentaires à plus de **100 reprises**. Plus de **160 000 personnes** ont regardé les documentaires sur la chaîne YouTube du TPIY.



2012
Inside the Tribunal :
1 500 exemplaires en anglais, 300 en B/C/S et 100 en albanais/macédonien



2012
Sexual Violence and the Triumph of Justice :
3 300 exemplaires en anglais et B/C/S



2013
Crimes before the ICTY: Prijedor :
1 500 exemplaires en anglais et B/C/S



2013
Through Their Eyes :
1 500 exemplaires en anglais et B/C/S



2014
Crimes before the ICTY 2014: Central Bosnia :
3 300 exemplaires en anglais et B/C/S

Projet éducatif pour la jeunesse

Statistiques jusqu'en décembre 2015

Le Programme de sensibilisation a fait des **présentations** et donné des **conférences** au sujet du TPIY et de questions relatives à la justice transitionnelle en lien avec son activité, devant plus de **8 900 lycéens et étudiants** et **200 enseignants** sur tout le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Conférences dans les universités Présentations dans les lycées

	Étudiants	Conférences	Lycéens	Présentations
Bosnie-Herzégovine	1 292	26	1 545	51
Croatie	642	12	1 416	39
Ex-République yougoslave de Macédoine	551	12	-	-
Kosovo	445	8	1 406	40
Monténégro	410	10	270	5
Serbie	675	16	255	5
TOTAL	4 015	84	4 892	140

Visites

Statistiques jusqu'en décembre 2015

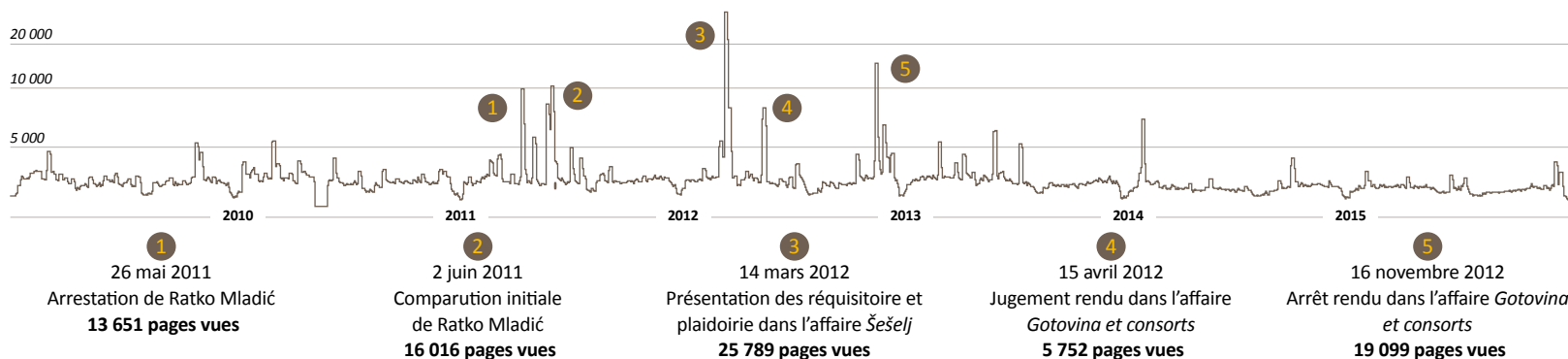
Le Programme de sensibilisation a organisé plus de **4 200 visites d'études**. Plus de **105 000 étudiants et professionnels** ont visité le TPIY, où ils ont reçu des informations adaptées à leurs attentes, au sujet des activités et des réalisations du TPIY.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Visites pédagogiques																	
Groupes	104	123	215	220	217	256	249	248	263	286	268	289	335	339	283	299	3 994
Visiteurs	2 327	2 616	5 149	5 161	5 062	6 342	6 342	6 228	7 069	7 077	6 513	8 194	8 963	8 683	7 559	7 673	100 958
Visiteurs de l'ex-Yougoslavie																	
Groupes	3	11	13	19	9	15	9	17	21	21	21	25	14	15	13	11	237
Visiteurs	20	128	197	311	122	264	186	291	279	419	442	457	271	392	172	160	4 111

Site Internet

Statistiques de janvier 2009 à décembre 2015

Plus de **22 millions** de pages vues, dont **23 %** (5 millions de **pages vues**) depuis l'ex-Yougoslavie.



Réseaux sociaux

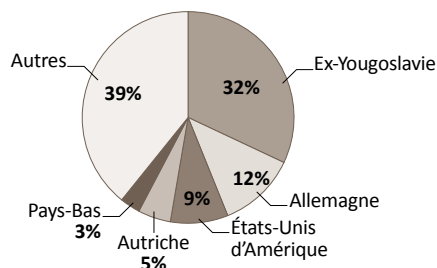
Statistiques jusqu'en décembre 2015



[youtube.com/ICTYtv](https://www.youtube.com/ICTYtv)

Depuis octobre 2010

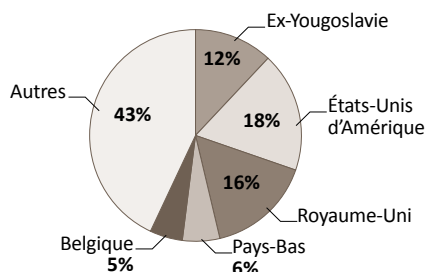
2 485 418 vues



twitter.com/ictynews

Depuis octobre 2010

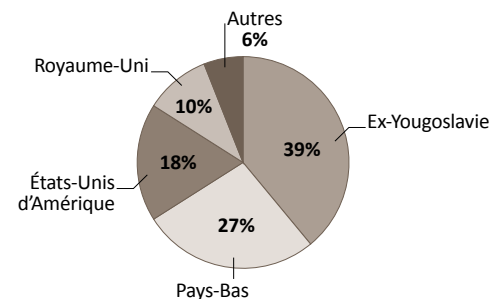
6 578 abonnés



[facebook.com/ICTYMKSJ](https://www.facebook.com/ICTYMKSJ)

Depuis mai 2012

5 417 « J'aime »



Pourcentages de personnes ayant vu les informations publiées sur notre page Facebook

Contributions des donateurs

Depuis son lancement en 1999, le Programme de sensibilisation du TPIY n'est pas inscrit au budget de base du Tribunal ; son existence et ses activités dépendent donc en grande partie des contributions des donateurs qui le souhaitent.

L'Union européenne, à nos côtés depuis longtemps déjà, nous apporte le soutien plus généreux. Grâce à ses contributions, elle a assuré le financement du Programme de sensibilisation depuis sa mise en place en 1999.

Au fil des années, le Programme de sensibilisation a également bénéficié du généreux soutien de pays et d'organisations non gouvernementales pour la mise en œuvre de divers projets et activités de sensibilisation.

Nous tenons à remercier sincèrement tous nos donateurs de leurs soutiens, sans lesquels aucune des réalisations énumérées dans la présente publication n'aurait été possible* : les États-Unis d'Amérique, la Fondation McArthur, la Finlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Commission européenne, la Norvège, le Luxembourg, le Portugal, le Canada, l'OSCE/BIDDH, la faculté de droit de UCLA, la Suisse, la Corée, *Open Society Justice Initiative* et la ville de La Haye.

Liste des donateurs et de leurs contributions au Programme de sensibilisation

(y compris les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités menées par le Cabinet du Président)

Commission européenne	USD 8,4 millions
OSCE/BIDDH	USD 1,6 million
États-Unis d'Amérique	USD 500 000
Finlande	USD 370 000
Canada	USD 260 000
Norvège	USD 215 000
Fondation McArthur	USD 200 000
Pays-Bas	USD 190 000
Royaume-Uni	USD 180 000
Suisse	USD 120 000
Faculté de droit de UCLA	USD 50 000
Luxembourg	USD 40 000
Corée	USD 15 000
Portugal	USD 10 000
<i>Open Society Justice Initiative</i>	USD 7 000
Ville de La Haye	USD 6 000

Total: USD 12,2 millions

*Liste dressée selon l'ordre chronologique des contributions.

Contacts

La Haye

Churchillplein 1, 2517 JW La Haye, Pays-Bas
B.P. 13888, 2501 EW La Haye, Pays-Bas
Tél. : +31 (0)70 512 5409, 8632
Télécopie : +31 (0)70 512 8953
Courriel : outreach@icty.org

Sarajevo

Fra Anđela Zvizdovića 1 t.A
B.P. 370
71000 Sarajevo, Bosnie-Herzégovine
Tél. : +387 (0)33 568 530
Télécopie : +387 (0)33 568 547
Courriel : sarajevo-outreach@un.org

Belgrade

Jevrema Grujića 11
11000 Belgrade, Serbie
Tél. : +381 (0)11 306 5467
Télécopie : +381 (0)11 306 6090
Courriel : belgrade-outreach@un.org

Remerciements

Nous tenons à remercier tout particulièrement les membres du Programme de sensibilisation, anciennement ou actuellement en fonction, qui ont rendu possibles les travaux du Programme de sensibilisation.

La rédaction est particulièrement reconnaissante à M. Matias Hellman, ancien représentant du Programme de sensibilisation, pour sa description des débuts du Programme et son aide dans les recherches effectuées sur l'historique de celui-ci. La rédaction est également reconnaissante à la Section des services linguistiques et de conférence pour leur aide et leur soutien au cours de ce projet.

Dernier point, mais non des moindres, la rédaction aimerait également remercier les hauts responsables du Tribunal et leur personnel pour leur adhésion au Programme de sensibilisation et pour le soutien inestimable qu'ils lui ont apporté.

Programme de

NSIBILISATION

15 ans de sensibilisation aux travaux du TPIY

Pendant plus de 15 ans, le Programme de sensibilisation du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) s'est employé à rendre les activités du Tribunal accessibles aux populations de la région ; à opérer un rapprochement entre les salles d'audience du Tribunal et les personnes les plus touchées par les crimes relevant de sa compétence ; et à établir un dialogue aussi bien avec ceux qui le soutiennent qu'avec ses détracteurs.

À l'occasion du quinzième anniversaire du Programme de sensibilisation du TPIY, et alors que le Tribunal est sur le point de terminer son mandat, la présente publication donne une vue d'ensemble des activités, des techniques et des projets élaborés par le Programme de sensibilisation du TPIY, à différents stades de son histoire, qui serviront peut-être de modèles à des institutions similaires.



youtube.com/ICTYtv



twitter.com/ictynews



facebook.com/ICTYMKSJ

www.icty.org